

# MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION  
POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



**THERAFORM**  
Page 6



UNE VILLE,  
UN CHOIX DE VINS.



La Cave  
Vevey-Montreux



SHOP ONLINE : [www.lacave-vm.ch](http://www.lacave-vm.ch)

Décembre 2019

N°6 - 24<sup>e</sup> année

## SOMMAIRE

PV du 19 juin 2019:.....4, 5, 7, 8, 9, 11 à 22, 29 à 32, 34 à 36, 40 à 46  
Theraform .....6  
Gastronomie:.....10, 23, 26 à 28  
Casino: .....24, 25  
Clin d'œil:.....33  
Artisans:.....38, 39



## RIVIERA ENSEIGNES



Nat. 079 252 76 00

[Riviera.enseignes@gmail.com](mailto:Riviera.enseignes@gmail.com)

- BÂCHES
- VITRINES
- T-SHIRTS-BRODERIE
- IMPRESSIONS NUMERIQUES
- PANNEAUX PUBLICITAIRES
- MARQUAGE VEHICULES
- COVERING VOITURES ET MEUBLES
- SIGNALIQUES

**D'Amario David**  
REALISATEUR PUBLICITAIRE

**Solu Tubes®** SA  
Assainissement de conduites

Eco technologie sans bisphénol

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION  
pour une eau propre et fluide!**

1227 CAROUGE  
Rue J-Girard 24  
T 022 368 30 04  
F 022 368 30 07

1470 ESTAVAYER-LE-LAC  
ch. des Tenevières 19  
T 026 664 00 04  
F 026 664 00 07

1895 VIONNAZ  
Av. du Léman 8  
T 027 281 30 04  
F 027 281 30 07

[info@solutubes.ch](mailto:info@solutubes.ch) • [www.solutubes.ch](http://www.solutubes.ch)

## CARLOS DA SILVA



**CONSTRUCTIONS SA**  
MAÇONNERIE - CARRELAGE  
PIERRE NATURELLE  
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON  
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS  
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48

021 960 14 46

1815 CH-Montreux  
1852 CH-Roche

[www.cdasilvasa.ch](http://www.cdasilvasa.ch)  
[info@cdasilvasa.ch](mailto:info@cdasilvasa.ch)



**L'immobilier durable**

[www.bernard-nicod.ch](http://www.bernard-nicod.ch)

**BERNARD Nicod**

VEVEY

MONTREUX

021 925 70 70

021 965 44 44



Buderus  
technique de chauffage SA

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pellets
- Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER  
021 943 23 41  
079 321 01 01  
[sorrentinosa@sunrise.ch](mailto:sorrentinosa@sunrise.ch)



*La Cave  
Vevey-Montreux*

# MONTREUX, PAS QU'UNE VILLE.

#NOS VINS ONT DU TALENT  
#APERERO #VINSVAUDOIS  
#SWISSWINE #WINELOVERS  
#WINEMAKER #CHEERS



COMMANDEZ EN LIGNE SUR  
[www.lacave-vm.ch](http://www.lacave-vm.ch)

# KALEC-MOTOR SA

Depuis 1947

**Frédéric Kalbfuss**

Chef d'entreprise

Z.I. de la Foge - Route des Châtaigniers 12 | CH - 1815 Clarens-Montreux  
T +41 21 964 46 37 | M +41 79 253 29 84 | F +41 21 964 31 26  
frederic.kalbfuss@kalec-motor.ch | www.kalec-motor.ch



GRUNDFOS  
RÉPARATEURS  
AGRÉÉS



moteurs électriques | solutions de pompage | maintenance industrielle

## MONTREUX INFO-VILLE

**Tirage:** 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

**Editeur, rédaction, publicité:**

Info-Ville Sàrl, Route des Colondalles 30,  
1820 MONTREUX, Tél. et fax 021 963 75 18  
E-mail: [infoville@bluewin.ch](mailto:infoville@bluewin.ch)

**Site:** [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

**Distribution:** Poste de Montreux

**Parutions: en 2020, 3 x papier - 3 x Internet.**

N° 1 janvier-février, 12 février;

N° 2 mars-avril, 15 avril - internet;

N° 3 mai-juin, 19 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août - internet;

N° 5 octobre-novembre, 6 novembre;

N° 6 décembre, 15 décembre - internet

**Prochain numéro:** 12 février

Dernier délai de remise de vos articles et annonces  
par e-mail pour le N° 1/2020, **22 janvier.**

**Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1**

[www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

Vos solutions immobilières depuis 1961



Plus de 500 offres sur  
[www.publiaz.com](http://www.publiaz.com)

**PUBLIAZ**

GERANCE & COURTAGE

Avenue Claude Nobs 14  
CP 1513 - 1820 Montreux  
[montreux@publiaz.com](mailto:montreux@publiaz.com)  
Tél. + 41 21 966 00 66



uspi vaud

immobilier.ch

SwissRéseau

Gérance - rénovation - courtage - administration de PPE - expertises - conseils



*Montreux Info-Ville  
vous souhaite  
de très belles  
Fêtes de fin d'année*



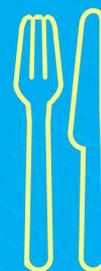
OUVERT  
7J/7J  
DE 8H30 À 23H

1865  
LA BRASSERIE  
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU  
UNIQUE

POUR LES GOURMETS

RÉSERVATION : 021 966 77 55



CUISINE  
NON STOP  
DE 11H30 À 22H30

Design: diaboloto.com

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - [WWW.BRASSERIEJ5.CH](http://WWW.BRASSERIEJ5.CH)

**Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 4 septembre 2019 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.**

Monsieur le Président Florian Chiaradia déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

### M. Le Président

Je salue la Municipalité in corpore, ainsi que le public et les représentants de la presse.

L'assemblée a été convoquée dans les délais et sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 81 conseillers sont présents. Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présences: 81 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mme Zenia Boulat, Carole Feissli, Prisca Gaillet, Carole Grangier, Andrea Gremaud, Ida Rodman, Bibiana Streicher. MM. François Cardinaux, Bassam Degerab, Jean-Marc Forclaz, François Grand, Anthony Huys, Christophe Lombardo, Daniel Manzini, Pierre-Yves Nussbaum, Frank Peters, Michel Posternak, Roland Rimaz, Christian Vernier.

En préambule, je souhaite revenir sur une demande qui a été faite concernant l'enveloppe papier du Conseil. Il semblerait que certaines enveloppes ne sont pas arrivées dans les temps. Afin de connaître le nombre exact de conseillers concernés par ce retard et de pouvoir faire une éventuelle réclamation auprès de la poste, merci aux personnes concernées de lever la main.

1 conseiller

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2019

### M. le Président

Concernant le PV du 19 juin 2019, y a-t-il des demandes de modifications?

### Le Procès-verbal et accepté à l'unanimité.

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

## 2. NOMINATIONS

### 2.1 d'une ou d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. Roland Rimaz (SOC), démissionnaire.

### M. le Président

Monsieur Roland Rimaz ayant déposé sa démission, nous devons nommer un membre à la commission de gestion. Y a-t-il des propositions?

### M. Olivier Raduljica

Le groupe socialiste vous propose la candidature de Mme Tanya Bonjour. Il n'y a pas d'autre proposition.

### M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à l'unanimité que Mme Tanya Bonjour est élue à la commission de gestion.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### 2.2 d'une ou d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. Florian Chiaradia (Les Verts), démissionnaire.

### M. le Président

Votre serviteur ayant déposé sa démission, nous devons nommer un membre à la commission de gestion. Y a-t-il une proposition du groupe des Verts?

### M. Gaëtan Cousin

Le groupe des Verts est heureux de présenter la candidature de Mme Géraldine Torchio comme membre de la commission de gestion.

Géraldine a grandi à Clarens, a fait toute sa scolarité à Montreux et a même fréquenté les cours d'arts dramatiques de la Maison Visinand, dans le Vieux-Quartier. Après une brillante formation d'archéologue à Bâle et à Paris, suivie de quelques campagnes de fouilles, en Syrie notamment, elle a décidé de s'orienter vers l'enseignement. Elle travaille aujourd'hui au SEMO de Nyon, où elle est responsable des ateliers pédagogiques.

Nous n'avons aucun doute sur le fait qu'elle saura mettre sa passion, son engagement politique et ses multiples talents au service de la commission de gestion.

### M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à la majorité que Mme Géraldine Torchio est élue à la commission de gestion. Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### 2.3 d'une ou d'un membre suppléant(e) de la Commission des finances, en remplacement de Mme Carola Fastiggi (ML), démissionnaire.

### M. le Président

Madame Carola Fastiggi ayant déposé sa démission, nous devons nommer un membre suppléant à la commission des finances. Y a-t-il une proposition du groupe Montreux Libre?

### Mme Suzanne Lauber Fürst

Le groupe Montreux libre vous propose la candidature de M. Emmanuel Gétaz. Il n'y a pas d'autre proposition.

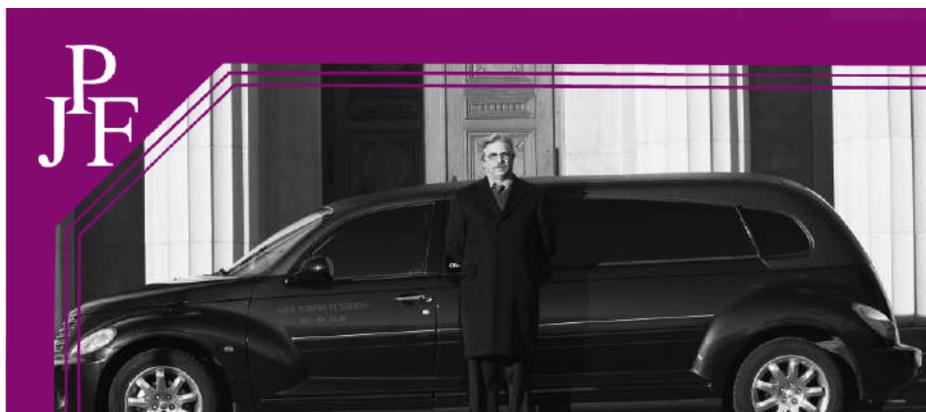
### M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à la majorité que M. Emmanuel Gétaz est élu à la commission des Finances. Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## 3. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION



**JOST POMPES FUNÈBRES**  
*Notre travail, vous satisfaire.*

Av. de Belmont 38  
 1820 Montreux  
 ☎ 021 963 00 63  
 www.pfjost.ch

A votre service 7/7 jours, 24/24 heures  
 A vos côtés pour toutes les formalités  
 Transports en Suisse et à l'étranger  
 Inhumations et incinérations dans toute la Suisse

**3.1 de la commission chargée de l'examen de la motion M. Florian Chiaradia: «Pour un hommage à Franz Weber» (Date de la commission: mardi 8 octobre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle des commissions, rue du Marché 8 à Montreux);**

*même commission pour les objets 3.1 et 3.2*

**3.2 de la commission chargée de l'examen de la pétition déposée par le Comité pour un hommage montreu-sien à Franz Weber (Date de la commission: mardi 8 octobre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle des commissions, rue du Marché 8 à Montreux);**

*même commission pour les objets 3.1 et 3.2*

Présidence UDC: M. Pablo Menzi

Membres: Mmes Bibiana Streicher, Béatrice Tisserand, MM. Ihab Al Jundi, Julien Chevalley, Vincent Haldi, Jean-Bernard Kammer, Kastriot Ramiqi, Pierre-André Spahn, Michel Zulauf

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**3.3 de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Anne Saito: «Pour un plan canicule à Montreux» (Date de la commission: mardi 10 septembre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8 à Montreux);**

Présidence ML: M. Emmanuel Gétaz

Membres: Mmes Anne Duperret, Anne Saito, MM. Jonathan Al Jundi, Christian Burki, Dominik Hunziker, Silvano Pozzi, Roland Rimaz, Pierre-André Spahn, Lionel Winkler

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**3.4 de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Tal Luder: «2m2c, nouvelle formule et 5 ans pour convaincre». (Date de la commission: mardi 8 octobre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8 à Montreux).**

Présidence SOC: M. Nicolas Büchler

Membres: MM. Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Florian Despond, Claude- Pascal Gay, Angelo Giuliano, Mario Gori, Yanick Hess, Tal Luder, Christophe Privet

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 4. CORRESPONDANCE

### M. le Président

- J'ai reçu un message tragique de la part de Mme Chatelan Manzini à propos de notre collègue, Monsieur Daniel Manzini:

«En accord avec la famille, je vous informe que Monsieur Daniel Manzini, conseiller communal, est porté disparu depuis le 9 juillet dernier.

Souffrant de grave dépression depuis plusieurs années, maladie cachée à la plupart par pudeur, il était hospitalisé dans le cadre de la Fondation de Nant depuis mai dernier.

Ayant laissé des écrits destinés à ses proches, qui faisaient état de son mal-être et de son intention de mettre fin à ses jours, il est parti de l'unité hospitalière Jaman à La Tour-de-Peilz, d'où il pouvait sortir librement, pour aller se baigner au lac. La gendarmerie a ainsi orienté ses recherches dans le secteur de la plage de la Becque à La Tour-de-Peilz durant trois jours et demi, où son vélo, quelques affaires et une lettre d'adieu ont été retrouvés. Son épouse, Madame Corinne Chatelan Manzini, a déposé un avis de disparition le 17 juillet dernier. Monsieur Manzini est ainsi officiellement porté disparu et non décédé. – Un décès est obligatoirement prononcé par un médecin en présence d'un corps. – A ce jour, Monsieur Manzini n'a en effet toujours pas été retrouvé.

Une cérémonie d'adieu sera donnée d'ici quelques semaines, que les recherches de la gendarmerie aboutissent ou non.»

Nous sommes toutes et tous en pensée avec sa famille et ses proches à qui j'adresse toute ma sympathie.

Nous observerons une minute de silence plus tard, lorsque les circonstances permettront d'officialiser la cérémonie annoncée. Je vous remercie.

- J'ai reçu un message de Mme Anne Saito, présidente de la CCO, concernant le sondage envoyé aux conseillers communaux au sujet de l'enveloppe électronique qui pourra remplacer l'enveloppe papier. Tous les conseillers n'ayant pas répondu au sondage, un questionnaire papier circulera dans les rangs ce soir et je vous prie de bien vouloir le remplir.

- J'ai reçu l'annonce suivante de la part de notre Secrétaire municipal, M. Olivier Rapin:

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Mme Fanny Grec, nouvelle Secrétaire municipale adjointe, au service de l'administration générale, depuis le 1er août 2019.

Titulaire d'un master en droit de l'Université de Fribourg, complété par diverses forma-

tions continues dans le domaine du management, elle a occupé, ces dernières années, différents postes à responsabilités au sein de l'administration communale lausannoise.

Agée de 43 ans, elle habite à Montreux depuis peu.

Mme Grec succède à Mme Corinne Millasson, qui a pris sa retraite à la fin du mois d'août 2019.

Nous espérons que vous aurez très bientôt l'occasion de la rencontrer.

Au nom du Conseil Communal, je salue et remercie le travail de Mme Millasson et je vous adresse Mme Grec la bienvenue, en vos qualités et fonctions, nous serons naturellement amenés à collaborer étroitement avec vous et cela a d'ailleurs déjà commencé.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## 5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Pas de communication.

## 6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

**6 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de:**

1. Quel avenir pour la passerelle de «Derray la Cor» de M. Romain Pilloud
2. Coûts exacts de la campagne pour le Oui au 2m2c, de Mme Irina GoteCampagne CCM SA 2m2c, de Mme Géraldine Torchio
3. Centre de Congrès 2m2c: A quand le nouveau projet? A quand le prochain tour de table? de Mme Suzanne Lauber Fürst
4. Interpellation au sujet de l'installation d'un ascenseur public en lieu et place du chemin piétonnier prévu dans le plan partiel d'affectation «La Corsaz», de M. Olivier Blanc
5. Interpellation au sujet de l'état de l'esplanade de Territet et de l'entretien de celle-ci – bis, de M. Alexandre Staeger

## 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

**7.1 sur le préavis No 19/2019 relatif à la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuille 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'«ancien Auditorama» à Territet, au prix de CHF 800'000.-. (Rapport: M. Jonathan Al Jundi);**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

# MAIGRIR VITE, SANS EFFORT ET SANS RÉGIME COMMENT LÂCHER PRISE SUR LES KILOS EN TROP ?



**P**lastithérapeute depuis 2004, Catherine Rappaz pratique avec succès cette méthode mise au point par le neurophysiologiste Christian Dormigny. Les résultats sont non seulement rapides mais durables. Le secret? Réponse d'une femme bien dans son corps.

## *Pourquoi avez-vous choisi cette technique d'amincissement plutôt qu'une autre?*

Parce que je l'ai testée sur moi et que j'ai enfin perdu ces fameux 5 kilos qui s'invitent à la quarantaine. J'avais tout essayé mais sans succès. Lorsque j'ai découvert la plastithérapie, je crois que je jouais ma dernière carte avant de me résigner tout à fait. Mais ça a marché et j'ai retrouvé mon poids idéal en quelques semaines.

Catherine Rappaz, plastithérapeute à Montreux.  
«J'ai choisi de pratiquer cette méthode parce que je l'ai testée et que ça a marché pour moi».

## *Maigrir vite sans régime et sans compléments alimentaires, comment est-ce possible?*

Le surpoids apparaît parce que le corps ne fonctionne pas correctement. Les soucis, les angoisses, le manque de sommeil peuvent créer des blocages ainsi que des pulsions alimentaires. En agissant sur les causes, par une

stimulation de certaines zones réflexes, la perte de poids devient durable. Le corps réapprend à éliminer les mauvaises graisses et à puiser dans les réserves de façon naturelle et, ainsi, un nouveau comportement alimentaire s'installe. Par ailleurs, un encadrement alimentaire adéquat durant la cure va de pair avec nos soins et garantit d'excellents résultats dès la première semaine.

## *La plastithérapie traite-elle l'ensemble du corps ou certaines zones spécifiques?*

Les deux. En fonction des besoins, il est possible de cibler les pertes. Les points travaillés pour une culotte de cheval ne sont pas les mêmes que pour les «poignées d'amour». Nous allons aussi stimuler des points pour fluidifier des blocages comme la nervosité, les pulsions, le sommeil.

Si l'ensemble des facteurs physiques et psychiques sont rééquilibrés, la perte de poids se fait sans effort et sans sensation de faim.

Rue de la Gare 44  
1820 Montreux  
021 961 38 01



**THERAFORM**  
L'Amincissement Maîtrisé

Ouvert sur rdv du lundi au vendredi  
theraform.montreux@bluewin.ch  
www.mincir-montreux.ch



[www.theraform-suisse.ch](http://www.theraform-suisse.ch)  
**THERAFORM**  
L'Amincissement Maîtrisé

**Offre limitée**  
du 13 janvier au 31 janvier

*«2020, je me prends en main  
et je perds mes kilos superflus avec THERAFORM!»*

**BON de Fr. 200.-**

(à faire valoir sur une cure de 10 séances dès le 13 janvier 2020)

*«C'est décidé!*

*Je contacte mon centre Theraform dès aujourd'hui!»*

(offre valable uniquement au Centre Theraform à Montreux)  
Rue de la Gare 44 - 1820 Montreux - 021 961 38 01



**M. Jonathan Al Jundi**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaitais m'excuser pour la coquille qui se trouve dans le rapport papier, la liste de présence est en ordre et les jetons de présences ont été contrôlés.

**M. Vincent Haldi**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML ne votera pas ce préavis. Nous ne sommes pas acharnés à ce que le patrimoine de l'ancien Auditorium reste impérativement en mains communales et que notre exécutif mette en valeur ce bien immobilier qui renferme, en son sein, un joyau patrimonial unique, à savoir la salle dite «Sissi». Patrimoine auquel la Municipalité semble être totalement indifférente, puisqu'elle cherche depuis de nombreuses années déjà, à se débarrasser de ce bien à n'importe quel prix. Au point de proposer ce soir, à ce Conseil un acheteur potentiel des plus discutables.

L'acheteur choisi par la Municipalité, en plus d'être défavorablement connu de la justice française, n'a pas su faire la preuve formelle d'une réelle capacité financière à la hauteur de ses ambitions, qui s'étendent à l'Alcazar voisin. Oser, dans le préavis, comparer le potentiel acheteur à M. Grohe, dont les capacités financières sont bien connues de tous et qui a réhabilité le Château de l'Aile à Vevey, nous semble risible pour ne pas dire plus. Quant au droit de réméré présenté comme une garantie absolue de contrôle sur ce bien par notre exécutif, si celui-ci venait à devoir être actionné, les montants des investissements réalisés par l'acheteur et agréés par les services communaux concernés, devraient lui être remboursés. Il y a fort à parier que la commune entrerait alors dans un conflit juridique ardu. Ajouter à cela toutes les servitudes liées au contrat de vente, interdisant une bonne part des activités économiques et hôtelières planifiées par l'acheteur, tout ceci nous semble du règne de l'utopie la plus complète. Pour toutes ces raisons, ML votera NON aux conclusions de ce préavis. Nous espérons sincèrement nous tromper, afin que ce joyau architectural puisse être sauvegardé, bien que notre exécutif n'estime pas de son devoir de le faire. Merci de votre attention.

**Mme Géraldine Torchio**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous ne sommes pas entièrement convaincus par l'investisseur, nous non plus. Nous nous demandons, si nous sommes véritablement prêts à des années de procédure, si cela ne se passe pas comme prévu. Le groupe des Verts refusera ou s'abstiendra.

**M. Emmanuel Gétaz**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je dépose un amendement. Montreux libre s'opposera à cette vente et je voterai contre cette vente également. Au cas où cette vente trouve une majorité, je propose qu'elle soit conditionnée aux éléments suivants, qui viendraient compléter le point 1 des conclusions:

1. d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuilles 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'«ancien Auditorium» à Territet, avec droit de réméré et servitude pour l'usage de la salle Sissi, à la société Palatin SA à Pully, pour le prix de CHF 800'000.-, sous réserve que Palatin SA soit devenu propriétaire à 100 % du bâtiment de l'Alcazar, dans un délai d'un an à compter de l'acceptation du préavis. Au-delà de ce délai, la vente à Palatin SA du bâtiment de l'Auditorium devra faire l'objet d'un nouveau préavis.

L'idée est de constater qu'au-delà du caractère assez douteux et peu crédible du business plan actuel du potentiel acquéreur, ce business plan dans tous les cas, semble se baser sur le fait que cet acquéreur serait capable d'animer l'ensemble des deux bâtiments et dans le fond, a besoin des deux bâtiments, celui de l'Alcazar et de l'Auditorium, pour pouvoir développer son projet. Dès lors, sachant que le bâtiment de l'Alcazar sera mis en vente aux enchères, il me paraît absolument nécessaire qu'il prouve d'abord qu'il a la capacité d'acheter ce bâtiment, avant que nous ne cédions le bâtiment de l'Auditorium.

Si l'acquéreur montre sa capacité et sa détermination à acheter le bâtiment de l'Alcazar et qu'il y arrive, alors nous aurons l'impression et l'éventuel espoir de pouvoir croire en son business plan. S'il ne se trouve pas en mesure d'acquiescer l'Alcazar, il nous paraît totalement illusoire d'imaginer qu'il soit capable, avec ses explications, de mettre en valeur le bâtiment qui est propriété de la commune et dans ce cas, il ne serait pas utile et pas souhaitable de le vendre.

Voici les raisons pour lesquelles je dépose cet amendement ce soir.

**M. Angelo Giuliano**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Le groupe PLR soutiendra ce préavis pour plusieurs raisons. En premier lieu, il s'agit de redonner vie à ce bâtiment vétuste, propriété de la commune pour des raisons historiques, mais qui se retrouve aujourd'hui dépourvu de tous projets d'affectations publiques. En second lieu, plusieurs garanties plaident en faveur de la vente de cet objet: en effet le bâtiment est classé en note 1 au recensement architectural vaudois et le futur acquéreur devra obtenir l'aval des services cantonaux pour tous les travaux projetés. De plus le droit de réméré prévu dans l'acte de vente, ainsi que la servitude d'usage de la salle Sissi, contrairement à l'opinion de M. Haldi, garantiront effectivement la sauvegarde des intérêts publics. Finalement il faut souligner que la

conservation de ce bien immobilier par la commune impliquerait des investissements publics très importants en termes de travaux de remise en état. Une expertise les estime à 11 millions, dans un contexte où d'autres projets immobiliers en main communale, disposent d'un potentiel de développement bien plus important. Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir les conclusions de la commission et à accepter ce préavis. Merci pour votre attention.

**M. Nicolas Büchler**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention correspondra en partie à celles faites en commission.

- Bien sûr, c'est douloureux de vendre un tel patrimoine
- Bien sûr cela représente un certain risque que de faire confiance à un seul investisseur
- Bien sûr, nous aurions souhaité qu'un tel joyau soit valorisé plus tôt et dans un projet plus communautaire.

Cependant, devant les solutions à disposition, celle proposée par la Municipalité semble être la plus raisonnable et celle qui a les moyens les plus à même d'amener des solutions convenables et durables.

Ainsi, le groupe socialiste apportera un soutien important à ce préavis municipal. Concernant l'amendement Mtx libre, ce n'est pas l'objet du jour et l'acquéreur nous a certifié à plusieurs reprises être intéressé en 1ère instance par l'Auditorium et ce, même sans le bâtiment de l'Alcazar.

Merci de votre attention.

**M. Michel Zulauf**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me souviens, il y a de nombreuses années, lorsque les Libéraux et les Radicaux avaient été unanimes à suivre la recommandation de notre ancien Syndic M. Jean-Jacques Cevey, d'acheter ce grand hôtel de Territet pour en faire un objet qui sera reconnu dans toute la Suisse, comme le musée national Suisse de l'audiovisuel.

Maintenant, je vois avec un peu de dépit, le PLR être unanime pour vendre cet objet. Finalement ce sont 30 années de gâchis, de promesses non-tenues, de déceptions, alors je n'arrive pas à voter pour accepter cette transaction immobilière, je ne pense pas que la commune ait fait un mauvais choix, mais vous concéderez, Mesdames et Messieurs, qu'il est difficile d'effacer d'un trait de plume 30 ou 35 années d'atermoiements. Nous avons perdu tellement d'argent dans cette affaire que je ne peux pas cautionner ce soir, cette vente pour CHF 800'000.- et je voterai NON.

### M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite m'adresser à M. Giuliano pour apporter quelques précisions quant aux servitudes dont je parlais dans ma précédente intervention. Il s'agit des servitudes liées au contrat de vente, qui lie l'acheteur à la Municipalité. Ce sont des servitudes en faveur de la PPE du Grand Hôtel de Territet et qui empêchent une grande partie des activités économiques, hôtelières que l'acheteur souhaite. Je ne parlais pas de la servitude liée à la salle Sissi.

Pour revenir au droit de réméré, tout le monde essaye de nous dire que nous n'aurons aucun problèmes, ce soir il nous est raconté que nous ne prenons aucun risque parce que le bâtiment est classé 1, nous avons un droit de réméré s'il se produit un événement, la commune l'actionnera, mais ce n'est pas la Municipalité, c'est ce Conseil qui votera par OUI ou NON le fait d'actionner ce droit de réméré et quand nous voyons la position du PLR, il y a peu de chance que si dans 3 ou 5 ans la question se pose, il nous soit dit «oui, nous allons sauver ce bâtiment». Que se passera-t-il à ce moment-là si l'acheteur n'est pas crédible? Nous inscrivons sur ce bâtiment une hypothèque légale des monuments et sites et la commune sera obligée de le récupérer.

### M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite m'exprimer sur deux remarques générales qui ont été faites par les divers intervenants.

Cette appréciation selon laquelle la Municipalité serait indifférente au maintien ou à la préservation de biens culturels, de bâtiments historiques importants de notre collectivité, de notre région, ce n'est absolument pas le cas.

Je crois que toute notre action est la démonstration que nous nous en soucions, mais il faut aussi admettre que nous devons définir des priorités, nous ne pouvons pas tout faire, la collectivité ne peut pas tout faire. Il y a beaucoup de bâtiments et dans ce contexte, nous ne pouvons que nous réjouir de voir que des privés sont susceptibles de s'intéresser à ce type d'immeuble. En observant objectivement la qualité du parc immobilier, depuis les années 50, beaucoup d'établissements, beaucoup d'immeubles privés ont été magnifiquement restaurés et dieu sait que nous pouvons être reconnaissants que cela ait été fait.

En l'occurrence, cela plaide pour tenter une solution comme celle qui vous est proposée.

Premièrement nous ne pouvons pas dire que la Municipalité est indifférente et peu soucieuse de voir quel avenir il est possible d'accorder à ce type d'immeuble.

Il a été fait mention, d'utopie dans cette opération, l'utopie à une signification plutôt positive si nous regardons sa définition «c'est une vision idéale de l'évolution de la société», quelque part, si la Municipalité est capable d'avoir un peu d'utopie avec des privés, je pense que c'est plutôt bénéfique et probablement qu'une cité comme Montreux a souvent vécu sur des idées utopiques qui permettaient de voir la société positivement.

Le deuxième point que je voulais évoquer, car nous sentons bien dans les interventions de Mme Torchio et de M. Haldi principalement, cette volonté, cette appréciation plus ou moins forte selon l'un ou l'autre, (j'ai apprécié que Mme Torchio soit un peu moins critique) de qualifier l'investisseur, de qualifier celui qui va acheter cet objet. Sincèrement pour ceux qui ont eu l'occasion de faire des opérations d'achat et de vente, nous savons très bien que ces opérations, peuvent être extrêmement difficiles. Nous passons un accord, nous négocions un ensemble de points, nous mettons des contraintes et des contraintes il y en a, nous en avons posé. La servitude pour la salle Sissi qui n'est pas ridicule, elle est extrêmement importante et c'est ce qui préservera ce bien pour son utilisation. Le droit de réméré, qui n'est pas ridicule, il est compliqué à mettre en place et il permet d'avancer dans une opération qui dit «nous vous remettons cet objet, mais nous allons vous accompagner et contrôler les opérations». Quelque part, vouloir qualifier l'acheteur avec des appréciations peut être discutable et tendancieux. Regarder qui investit dans ce canton en termes de promotion, aller regarder sur internet, quelles sont les qualifications des investisseurs divers dont je ne donnerai pas de nom ici, car je ne souhaite pas me faire tenter un procès. Objectivement vu les tendances et le contexte dans lequel se trouvent certains investissements, vous serez à même de trouver des difficultés, des accusations de délit d'initié et j'en passe.

Dans les affaires aujourd'hui, beaucoup d'événements peuvent se produire, sans pour autant que cela soit avéré et même s'il y a une amende, cela ne veut pas dire que l'investisseur est définitivement malhonnête. Je dois dire qu'avec ces appréciations, je pense que nous devons tous nous regarder dans un miroir en nous demandant «est-ce que je suis un saint quand je fais un achat?». Des gens investissent, prennent des risques et dans ce contexte-là, jusqu'à preuve du contraire je crois que nous n'avons pas de difficultés avérées à admettre que cet acquéreur est un acquéreur potentiellement intéressant que nous n'avons pas à qualifier ou à juger, dans la mesure où il signe l'acte, qu'il paie l'opération et qu'il a les moyens de le faire.

Concernant l'amendement de M. Gétaz, il y a une question qui est importante, sa volonté est de dire qu'il faut lier, or l'acquéreur nous a dit en commission, car nous lui avons posé clairement la question, «si vous ne pouvez pas acheter l'Alcazar que faites-vous?», il a dit «je continue avec ce projet», ce projet avec l'ancien Auditorium est pour lui relativement intéressant et permettra de créer des synergies, des collaborations. Il nous l'a dit, nous

ne pouvons pas lui faire signer un engagement sur l'honneur, il s'engage à nous acheter un immeuble qui risque de nous coûter très cher en entretien sans savoir à quoi nous pouvons l'affecter.

Dans ces conditions nous ne pouvons pas imposer cette règle, je vous invite à refuser cet amendement, sans compter que la vente de l'Alcazar ne dépend pas du tout de nous, tant en terme de calendrier, que de date de décision, puisque c'est l'office des poursuites qui va gérer cela.

Je vous invite à refuser l'amendement de M. Gétaz et à suivre les conclusions de la commission, dont je remercie l'engagement dans l'appréciation de ce dossier.

### M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis assez surpris de l'intervention de M. Rochat, notamment quant à la qualification de l'acheteur. Je comprends l'argument «que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre», mais pour ma part je ne parle pas d'appréciations, je me réfère à la décision de la commission des sanctions à l'égard de M. Thierry Boutin que j'ai sous les yeux. Je me réfère à un document français officiel, publié sur internet et librement accessible, dans lequel ce monsieur, est condamné pour un délit d'initié. Ce ne sont pas des rumeurs, ce sont des faits. Je me permets de vous lire deux ou trois extraits de cette décision: «le comportement de M. Thierry Boutin, revête une particulière gravité appelant une sanction exemplaire», il ne s'agit pas d'une brouille qui peut arriver de temps en temps quand nous faisons des affaires, comme tente de nous le faire croire M. Rochat, mais véritablement d'actes graves.

Actes suffisamment graves pour qu'ils justifient une sanction de 1,2 millions d'euros, je répète Mesdames et Messieurs 1,2 millions d'euros. Je ne sais pas si vous avez souvent entendu des sanctions pareilles? Ces sanctions ne sont pas là pour punir un comportement anodin, il y a vraiment un événement grave qui s'est passé. Pire, nous lisons un peu plus loin dans la décision, que ce Monsieur Boutin, exerce une activité de conseil d'entreprise en Suisse et qu'il dispose non seulement d'un patrimoine important, mais aussi de ressources dont il n'a pas indiqué le montant aux autorités. Nous avons aussi un problème quand à la transparence, dont fait preuve ce monsieur. Finalement, je rappelle également, par rapport aux garanties qui nous ont été rappelées tout à l'heure, que ce monsieur est actuellement domicilié à Dubaï, selon l'extrait du registre du commerce de ce jour, de la société Palatin SA.

J'ai quand même beaucoup de peine à suivre M. Rochat, quand il nous dit que ce monsieur présente toutes les garanties d'honnêteté et de probité que nous pouvons attendre et que nous n'aurons pas de problèmes judiciaires pour faire valoir notre droit de réméré contre une personne qui s'est expatriée.

Quant à son associée, je crois que M. Rochat a vaguement étudié ce point, puisque M. Boutin, n'est pas le seul administrateur de la société Palatin, j'ai essayé de faire des recherches, mais son associée elle, est une grande inconnue au bataillon. Vous m'excuserez mais j'ai de la peine à faire confiance à ces personnes et à leur confier l'un des joyaux du patrimoine montreuvisien, raison pour laquelle, je soutiens mes collègues dans le refus de ce préavis et je vous invite, Mesdames et Messieurs, à en faire de même.

#### M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne souhaite pas ajouter plus que la brillante intervention de M. Staeger.

Je m'adresse à M. Rochat, je n'ai jamais dit dans mon intervention, que la servitude sur la salle Sissi était ridicule, ni même le droit de réméré, j'ai dit que c'était extrêmement complexe, M. Staeger vient de le prouver. Je suis aussi personnellement surpris de l'intervention de M. Rochat, alors que la Municipalité nous donne des leçons d'exemplarité à longueur d'années, et de Montreux ville modèle dans tous les domaines, sauf le modèle économique? Pour celui-là nous ne devrions pas respecter certaines normes et certains droits?

#### M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite ajouter qu'indépendamment du côté sérieux ou pas, ou de la probité de l'acquéreur, si nous prenons en exemple l'acquisition par un privé du bâtiment, lui aussi extrêmement protégé, du château de l'Aile à Vevey, je souhaite rappeler que si cet acquéreur l'avait acheté pour CHF 1.- symbolique, il s'était engagé dans l'acte de vente à dépenser au minimum CHF 18 millions. Au total nous le savons, il a dépensé probablement encore 30 ou 40% de plus.

Je trouve que la grande inquiétude qui se dégage de cet accord, c'est qu'il s'agit d'un accord avec un candidat par défaut, sur les trois candidatures d'achat, il y avait une association qui n'avait absolument pas les moyens et deux projets différents du même candidat, dont nous parlons aujourd'hui. C'est par défaut que vous nous proposer aujourd'hui, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, de valider cet achat. Il n'y a pas d'engagement solide qui aurait pu amener l'acte de vente à obliger l'acquéreur à engager les moyens de remettre à flot ce bâtiment. Je vous rappelle qu'à l'époque le château de l'Aile était dans un état de délabrement catastrophique, l'acquéreur a mis 18 millions dans l'acte de vente en s'engageant à les dépenser et il a dépensé plus comme je l'ai dit. Nous aurions pu nous attendre à ce que l'acquéreur d'un bâtiment qui paie CHF 800'000.-, ce qui n'est pas anecdotique par rapport à l'ensemble de l'investissement mais presque, s'engage dans l'acte de vente à, au moins investir de quoi

rendre ce bâtiment utilisable selon les critères d'aujourd'hui, des chiffres sont mentionnés dans le rapport. Par conséquent pour moi, la volonté aujourd'hui de vendre à cet acquéreur c'est simplement pour se débarrasser de ce problème, nous le faisons en mettant des conditions extrêmement basses en ce qui concerne les engagements financiers et le plus grand risque, c'est qu'après avoir eu la verrue du bâtiment de l'Alcazar pendant des années, nous en ayons une deuxième. Nous nous retrouverons avec un quartier entier dans un état de délabrement complet, faute des investissements nécessaires, c'est la raison pour laquelle à mon avis, il faut en priorité refuser le préavis ou espérer que tout à coup, il se révèle comme étant un acquéreur vraiment ambitieux qui achète le tout en ayant les moyens de le faire. Je vous remercie.

#### M. Stéphane Barbey

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement choqué par la vision du monde économique de M. Rochat, qui pourtant a la réputation d'être libéral, ce qui ressort de ses dires c'est simple: il y a ceux qui peuvent passer à côté de la loi et de la morale parce qu'ils ont de l'argent et il y a les autres qui se font réprimander.

C'est une vision que je ne saurais partager et j'entends par ces quelques mots manifester mon extrême mauvaise humeur par rapport à cette vision de la situation. Elle est parfaitement incontestable et si c'est pour défendre un mauvais projet, c'est bien évidemment un mauvais argument.

J'aimerais également parler de l'Audiorama, qui est un échec total, intégral, tout d'abord sur le plan financier, car nous avons gaspillé de l'argent public sans résultats, actuellement nous avons une carcasse vide dont nous ne savons pas quoi faire. J'aimerais aussi parler de l'aspect humain qu'il y a derrière, le musée ce n'était pas seulement un bâtiment inadapté, c'était aussi des gens qui y ont travaillé, que nous avons méprisés, puisque le musée a simplement été dissolu et là aussi nous avons été incapable d'avoir un projet cohérent. J'entends faire part de mon extrême insatisfaction par rapport à la gestion globale et particulière de ce dossier. En tant qu'indépendant, je vous exprime ma volonté de voter NON et j'invite l'ensemble de mes collègues à écarter ce projet. Je vous remercie de votre attention.

#### M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Que ceux qui sont contre aient envie de l'exprimer avec beaucoup de véhémence et d'arguments, le fassent.

Nous sommes dans une opération qui est relativement délicate et je souhaite préciser que quand nous disons que nous vendons un joyau, ceux qui l'ont visité savent que ce n'en

est pas un. Je pense que c'est une opportunité de pouvoir vendre cet immeuble aujourd'hui, avec l'espoir que l'acquéreur, puisse s'intéresser à d'autres immeubles dans le secteur. Je signale, à votre intention, que concernant les critiques faites à l'endroit de l'investisseur, qui se trouve dans le public, car il tenait à entendre les débats, qu'il tirera les conclusions qu'il y a à tirer par rapport aux appréciations qui peuvent être faites. Je me permets de dire que, lorsque nous parlons de cette sanction de 1,2 millions, nous ne parlons pas non plus de l'enjeu financier que cela représentait au niveau de la pénalité et de la sanction qui a été payée, nous n'allons pas entrer dans les détails, mais je crois objectivement que ce n'est pas adéquat de mettre cet élément dans la balance. Pour rendre hommage à l'investisseur, parce que quand nous disons que c'est un acheteur par défaut et qu'il n'y avait pas d'offre significative, il est vrai que l'immeuble n'est pas extraordinairement intéressant à acheter, mais en l'occurrence je note la détermination de l'acquéreur potentiel qui depuis 2 ans manifeste son intérêt pour cet immeuble, avec des projets. Quant à l'associée de M. Boutin, dans le cadre de Palatin SA, je note avec un peu d'humour, que quand nous sommes connus, nous ne sommes pas crédibles et quand nous ne sommes pas connus nous ne sommes pas crédibles non plus. C'est quand même assez discutable, je pense que si cette personne n'est pas connue des réseaux sociaux, c'est aussi parce qu'elle se tient discrètement à l'écart. Ce que je connais d'elle c'est que c'est une personne crédible qui a développé des activités.

Pour ce qui est des contrôles des flux d'argent, je rappelle qu'il y a des lois, des règles, qu'un notaire va régler ces questions et que dans ce sens-là, ce n'est pas à nous de faire ce type de contrôles aujourd'hui.

Je vous invite à rester dans le sens du vote de la commission, à approuver cette proposition de vente, car cela me paraît être une bonne opportunité et de ne pas écouter ceux qui ont fortement tendance à vouloir peindre le diable sur la muraille.

#### M. le Président

Il me semble que l'ensemble des partis et des conseillers ont pu s'exprimer, je donne toutefois la parole à M. Staeger avant de procéder au vote de l'amendement.

#### M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref, je souhaite répondre à M. Rochat, qui visiblement n'a pas toute la décision sous les yeux, en rapport avec la sanction qui a été prononcée. Il s'agissait d'un délit qui portait sur 1'143'447 actions, nous comptons à peu près 1 euro par action pour la sanction et selon la décision, je cite : « ces actes ont permis à une société dont M. Boutin était et dont il est toujours le seul actionnaire, de réaliser une plus-value d'un montant de 375'161 euros. Quand nous

*En face  
du port*



## Restaurant du Basset

*Bienvenue dans le monde de Carmen et Ivo Ostinelli  
Voyager entre terre, lac et mer dans un restaurant bistrannique  
Déguster des produits frais, de qualité, choisis avec grand soin*

- *Les incontournables filets de perche meunière*
- *Le mœlleux de l'entrecôte et son beurre savoureux*
- *Les senteurs inoubliables d'un risotto à la cuisson juste parfaite*
- *A midi: 2 assiettes du jour dont 1 poisson frais*
- *Tous les mercredis, Fish & Chips de perches (import), sauce tartare et Frites Maison (aussi à l'emporter)*
- *Tous les jeudis, la traditionnelle langue de bœuf, sauce aux câpres, à volonté*
- *Midi et soir: Assiette «Express» (mijotés, abats ou mets de saison)*

*Menu spécial ou forfait: familles, sociétés, groupe et entreprises  
Ouvert le dimanche sur réservation dès 12 personnes*

*Au grand plaisir de vous accueillir chez nous!*

*Toutes les informations sur  
[www.restaurant-du-basset.ch](http://www.restaurant-du-basset.ch)*



*1815 Clarens / Montreux  
Tél. 021 964 82 44*



lisons les décisions jusqu'au bout, nous avons les chiffres.

## VOTE

### Amendement de M. Emmanuel Gétaz, du point numéro 1 des conclusions:

1. d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillet 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'«ancien Audiorama» à Territet, avec droit de réméré et servitude pour l'usage de la salle Sissi, à la société Palatin SA à Pully, pour le prix de CHF 800'000.-: **sous réserve que Palatin SA soit devenu propriétaire à 100% du bâtiment de l'Alcazar, dans un délai d'un an à compter de l'acceptation du préavis. Au-delà de ce délai, la vente à Palatin SA du bâtiment de l'Audiorama devra faire l'objet d'un nouveau préavis.**

L'amendent et **refusé** par 55 NON, 18 OUI et 5 abstentions

### M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

### M. Jonathan Al Jundi

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 19/2019 de la Municipalité du 10 mai 2019 au Conseil communal relatif à la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillet 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'«ancien Audiorama» à Territet, au prix de CHF 800'000.-,

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillet 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'«ancien Audiorama» à Territet, avec droit de réméré et servitude pour l'usage de la salle Sissi, à la société Palatin SA à Pully, pour le prix de CHF 800'000.-;
2. de comptabiliser le gain comptable sur le compte 230.4242;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions correspondants.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 51 oui, 22 non et 5 abstentions.**

**7.2 sur le rapport-préavis No 24/2019 relatif au plan directeur informatique «Montreux Numérique 2023», à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'analyse des scénarios et sa mise en œuvre, ainsi que la création de 1,5 EPT au centre informatique et réponse au postulat «Pour une informatique performante, au sein de notre administration et de nos concitoyens» de M. Christophe Privet. (Rapp: Mme Mélanie Nicollier);**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

### Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste plébiscite le renforcement de la dotation en personnel du service informatique, ainsi que la mise en œuvre du plan informatique 2023.

Attachés à un service public de qualité, nous estimons qu'il s'agit d'un service clé tant pour les collaborateurs de la commune que pour les utilisateurs-habitants et il est très important à nos yeux que la dotation en personnel colle au plus près des besoins du terrain au vue des nombreuses tâches que ce service est amené à accomplir.

Dans un deuxième temps, nous espérons que les études finales permettront à notre Municipalité d'arriver au plus vite avec un programme clair et précis du développement du projet.

### M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans un premier temps je voulais remercier M. Rochat de s'être excusé, la Municipalité avait oublié de m'informer de la date de la commission avant qu'elle ne soit fixée et comme je l'avais fait savoir cette date posait problème pour moi, raison pour laquelle, je me suis excusé auprès de Mme la Présidente et que j'ai pris le temps d'envoyer un de mes collègues, tout en sachant que d'autres collègues connaissaient ce dossier.

Je suis à titre personnel, satisfait de la première partie de la réponse de la Municipalité. Elle ne répond pas encore à l'ensemble de la problématique que nous connaissons sur le plan informatique au jour d'aujourd'hui, mais nous voyons qu'il y a un prochain dispositif prévu et qui, à mon avis, s'approche plus de ce que je recherchais en finalité.

Je comprends parfaitement la demande de la Municipalité en ce qui concerne ces besoins en EPT, je ne vous cacherais pas que cela a fait l'objet d'une discussion au sein de mon groupe afin que je justifie ma position, vu que je soutiens ces EPT. Je pense qu'aujourd'hui, l'informatique est un investissement nécessaire, qu'il ne peut pas de façon immédiate et rapide toujours répondre à l'ensemble des besoins, mais qu'avec le temps, si le projet municipal, continue sur cette excellente lancée, il permettra effectivement de:

1. de satisfaire au mieux les citoyens à l'aide de guichet virtuel/électronique.
2. de pouvoir réaliser certaines économies sur des travaux administratifs qui pourraient être répétitifs ou problématiques.

Avec une majorité de mon groupe et à titre personnel, je vous invite à accepter ce préavis municipal.

### M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

### Mme Mélanie Nicollier

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 24/2019 de la Municipalité du 7 juin 2019 au Conseil communal relatif au plan directeur informatique «Montreux Numérique 2023», à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'analyse des scénarios et sa mise en œuvre, ainsi que la création de 1,5 EPT au centre informatique et réponse au postulat «Pour une informatique performante, au sein de notre administration et de nos concitoyens» de M. Christophe Privet,

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. de prendre acte du plan directeur «Montreux Numérique 2023»;
2. d'accepter la création d'un poste de manager d'applications à 100%;
3. d'accepter la création d'un poste d'employé d'administration à 50%;
4. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription au budget 2019 des charges de personnel et charges sociales liées, à ventiler sur les comptes de charge 30 du chapitre 202, pour un montant de CHF 41'380.- selon le profil des personnes engagées;
5. de porter aux budgets 2020 et suivants les charges de personnel et charges sociales liées, à ventiler sur les comptes de charge 30 du chapitre 202, pour un montant de CHF 170'000.- au maximum, selon le profil des personnes engagées;
6. d'octroyer un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'analyse des scénarios sur le développement du centre informatique;
7. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9146;
8. de transférer cette dépense sur le compte du préavis à venir relatif au déploiement

futur du centre informatique, et de l'amortir selon les règles fixées par le préavis;

9. en cas de refus du préavis à venir relatif au déploiement futur du centre informatique, cette dépense sera amortie en une fois par le débit du compte 202.3313;
10. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ce préavis;
11. de prendre acte du fait que ce rapport-préavis répond au postulat de M. Christophe Privet, intitulé «Pour une informatique performante, au sein de notre administration et de nos concitoyens».

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI et 1 abstention.**

**7.3 sur le préavis No 25/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 118'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet pour le traitement de l'eau et la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel de 50%. (Rapp: Mme Irina Gote);**

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Mme Irina Gote**

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission, vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL  
DE MONTREUX**

**vu** le préavis No 25/2019 de la Municipalité du 7 juin 2019 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du

patrimoine administratif de CHF 118'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet pour le traitement de l'eau et la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel de 50%

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**DECIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre une étude de projet, pour une solution pour le traitement de l'eau et la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel de 50%;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 118'000.00 au maximum;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde;
4. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.087 «Piscine de la Foge et de Brent - Rénovation installations»;
5. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9143;
6. en cas d'acceptation du préavis d'amélioration, cette dépense sera transférée sur le compte du dit-préavis et sera amortie selon les règles fixées par le préavis;
7. En cas de refus du préavis de rénovation, cette dépense sera amortie en une fois par le débit du compte No 355.11.3312;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI.**

**7.4 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Irina Gote demandant «d'étudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux». (Rapp: M. Pablo Menzi);**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

**Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur cette problématique de défense de l'égalité femmes hommes qui me tient énormément à cœur dans le cadre du développement de mon postulat et également en commission. Dès lors, je ne vais pas revenir sur les arguments en faveur de l'étude de ce congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux.

Je souhaite juste insister sur le fait que l'entité «Commune de Montreux» est le plus important employeur, en termes de places de travail. Dès lors, il est nécessaire et urgent, en tant que collectivité publique, d'être précurseur en la matière et de donner un signal fort à l'économie privée, en vue de la promotion de cette égalité, parce que oui, Messieurs, vos droits de pères doivent être défendus! Le droit de tisser des liens forts avec son enfant dès la naissance et par la même occasion de renforcer la cellule familiale n'a pas de prix à mes yeux!

La commission a accepté à l'unanimité de ses membres la prise en considération du postulat et je vous invite à faire de même, pour une société progressiste et juste!

**M. Tal Luder**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC ne votera pas en faveur de la prise en considération de ce postulat Nous ne sommes pas indifférents à l'obtention d'un congé paternité au niveau national, cependant nous considérons que ce postulat

**Pompes Funèbres Riviera**  
**021 961 11 12**

Massimo Carbonara  
Anne-Catherine Scyboz-Gex  
Yves Scyboz

**media f** sa

Régie publicitaire et imprimeries réunies sous le même toit  
**media-f.ch**

demande d'étudier la possibilité d'une offre sans vraie demande, du moins pas à Montreux au sein du personnel communal.

À la question posée en commission, de savoir si le personnel communal ne pourrait pas financer lui-même cet avantage social, le rapport mentionne que (je cite): "la postulante ne comprend pas la démarche; pourquoi c'est l'employé qui paye le congé des autres?"

Nous pouvons transposer l'étonnement de la postulante à notre niveau de citoyens contribuables: pourquoi devrions-nous tous financer cette faveur qui ne sera destinée qu'à moins de 2% de la population montreuusienne (je table mon calcul sur 500 employés communaux et 25'000 habitants pour simplifier)?

Ajoutons également que par rapport au marché du travail actuel, avoir pour employeur notre commune est déjà un avantage en soi; une place stable, un salaire assuré, un environnement de travail contrôlé et suivi... ce sont là des prestations que beaucoup rêveraient d'obtenir!

C'est pourquoi, mais une fois n'est pas coutume, nous allons appliquer la devise de nos collègues socialistes - "pour tous, sans privilèges" - et observer l'évolution du congé paternité au niveau fédéral avant de nous déterminer.

Je vous remercie pour votre écoute

#### M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tenais à relever un point qui pourrait rassurer mon collègue, M. Tal Luder.

Lors des discussions que nous avons eues en commission, cela ne figure peut-être pas suffisamment au travers du rapport, la question a été posée à M. Rochat, «avez-vous eu des demandes?», c'est-à-dire des papas qui souhaitaient obtenir des congés pour la naissance de leur enfant.

La réponse était non, la question n'est pas véritablement venue sur la table avec les représentants du personnel, mais cela pourrait effectivement se limiter à quelques cas par année.

Nous sommes dans le cadre d'un postulat, je pense que dans le cadre d'un postulat, nous avons encore le temps nécessaire, pour en faire une analyse et c'est ce que demande Mme Gote. Nous avons eu une première série de réponses lors de l'étude de ce postulat, maintenant, il appartiendra à la Municipalité, si ce dernier est pris en compte ce soir, de venir prochainement avec une réponse un peu plus claire, puisque, j'imagine qu'elle va continuer à discuter avec les représentants du personnel et à voir dans quelle mesure, il y a un besoin en ce qui concerne cette demande.

Il est noté dans le rapport, que nous allons être appelés prochainement, à nous détermi-

ner sur un plan fédéral par rapport à cette problématique. Je pense qu'un postulat n'est qu'un postulat, c'est une idée, un projet qui tient à cœur à Mme Gote et que nous pouvons accepter dès l'instant où il appartient à la Municipalité d'y répondre dans le futur, si possible un futur assez proche. Raison pour laquelle, j'ai invité mon groupe à soutenir ce postulat.

#### M. Gaëtan Cousin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis atterré: pour les Verts, il s'agit d'une évidence, c'est une évolution de société. La question c'est pourquoi aussi peu? Comment pouvons-nous nous poser la question, comment pouvons-nous discuter 20 jours pour que des pères puissent s'occuper de leur enfant? Si nous regardons l'évolution dans la plupart des pays européens, nous pouvons dire pourquoi restons-nous à la traîne?

Ce soir nous avons l'occasion, pour une fois de ne pas être à l'arrière de tous les débats de sociétés, comme nous le sommes malheureusement souvent en Suisse.

#### M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais répondre à notre collègue, M. Luder. Il y a de nombreux cantons, de nombreuses communes, qui ont déjà pris des dispositions pour le congé paternité. Ici à Montreux, vous représenter 10% de la représentation communale, nous avons des chances de l'instaurer ce congé paternité, mais sur le plan fédéral, vous représenter 30% et votre obstination à le refuser et l'exemple que vous faites autour de vous, font que décidément, cela va être très difficile de l'obtenir sur le plan fédéral. Concéder que sur le plan communal c'est un peu plus facile.

#### M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il me semble qu'en ce moment, un objet circule, qui doit passer au conseil des Etats, revenir au National pour un congé paternité. Pourquoi faire une exception montreuusienne locale avant d'avoir une réponse globale qui pourrait toucher plus de monde?

Si cela ne passe pas au niveau national, pourquoi ne pas faire un objet montreuusien, mais dans ce cas-là nous le faisons pour tous les papas montreuusiens, pas seulement pour les employés communaux.

#### M. Pablo Menzi

En conclusion, la commission recommande, par 10 oui, d'accepter le postulat.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 57 OUI, 19 NON et 3 abstentions.**

#### 7.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud: «Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice». (Rapp: Mme Géraldine Torchio); RETIRE

#### M. le Président

Vous aurez remarqué que le postulat a été retiré, néanmoins j'ouvre la discussion pour d'éventuelles prises de parole. La discussion est ouverte.

#### M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Comme vous avez pu le constater dans le rapport, j'ai retiré mon postulat, mais l'ensemble des commissaires partageaient l'inquiétude générale sur l'avenir du système de milice et se posait la question, comment encourager, valoriser le travail qui est fait par les conseillères et les conseillers, ici présents? Il a été décidé que cette inquiétude serait transmise au bureau du Conseil pour traitement et le fait que le postulat soit retiré, ne change rien au fait que la problématique reste entière et que désormais les cartes sont dans les mains du bureau du Conseil et de la Municipalité qui sera aussi probablement sollicitée dans ce cadre tôt ou tard.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### 7.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica: «Budget participatif confié aux sociétés villageoises». (Rapp: M. Olivier Müller);

Monsieur le Président ouvre la discussion.

#### Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Le groupe socialiste regrette que le postulat de notre collègue M. Olivier Raduljica n'ait pas été compris dans le bon sens.

Il ne s'agissait pas, comme compris en commission, de soutirer des moyens financiers ou du pouvoir décisionnel aux sociétés de nos villages, de complexifier les flux financiers, de donner cartes blanches aux sociétés sans aucun contrôle. Il s'agissait en l'occurrence bel et bien d'essayer de leur offrir un soutien financier supplémentaire dans les divers projets qu'elles pourraient avoir et qui pourraient venir autant de ses membres que des habitants des différents villages. Le principe était que les citoyennes et citoyens contribuables puissent partager plus facilement leurs bonnes idées avec les sociétés villageoises et que ces dernières aient les moyens de les réaliser.

Des plus simples demandes à des projets plus conséquents, le but était de redonner un certain pouvoir de décision et une capacité de soutien envers les projets populaires aux

sociétés villageoises. En commission, il a été question notamment de la participation de la taxe de séjour dans la vie des sociétés villageoises: elle existe effectivement, mais est jugée presque partout comme insuffisante. Dans certains villages, le financement annuel de cette dernière a diminué de près de 70% en moins de 20 ans. Ceci ne leur permet dès lors plus de financer certains projets émanant de leur Assemblée Générale, et les force à se tourner systématiquement vers la Municipalité, avec plus ou moins de succès.

Si le groupe Socialiste comprend les craintes que ce postulat a suscitées, il tient néanmoins à poursuivre la réflexion et se réserve le droit de revenir, dans les prochains mois, avec de nouvelles propositions quant aux financements des sociétés villageoises et à la mise en place d'une aide financière en vue de la réalisation des projets de nos habitantes et habitants, pour le bien vivre ensemble.

Je vous remercie de votre attention.

#### **Mme Livia Balu**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Verts prennent acte de la position claire de la commission. Si les discussions de la commission se sont surtout centrées sur les sociétés villageoises évoquées dans le postulat, il semble tout de même que cette proposition ouvre une réflexion potentiellement plus large. Comme semble le montrer l'exemple lausannois actuellement en cours, des projets originaux, innovants et qui sortent des activités classiques de nos sociétés villageoises ont été proposés par des groupes de citoyens. Il serait ainsi intéressant, dans le futur, de susciter des projets pas forcément issus de structures associatives actuelles et proposant des actions, par exemple, liées au développement durable ou à des démarches participatives, tout en continuant à soutenir les sociétés villageoises et leur rôle important pour nos villages et quartiers. Libre à chacun de le soutenir ou pas.

#### **M. Emmanuel Gétaz**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai été plus de 10 ans, membre de la société des Avants et pendant quelques années son président.

Je suis étonné par la proposition de ce postulat, parce que dans le fond, j'ai l'impression que peut-être dans des grandes villes, prenons par exemple Lausanne qui n'a pas de structures de sociétés villageoises à l'intérieur du territoire, il faudrait créer une structure pour ramener un peu de proximité dans certaines décisions qui sont en général modestes. Autant à Montreux nous avons déjà cette structure en place à travers les sociétés de défenses d'intérêts villageois qui sont, nous le savons, une particularité historique de Montreux. Par conséquent à mon avis ce postulat pourrait être intéressant à Lausanne, mais il fait fausse route à Montreux.

La structure existe dans les villages et dans les quartiers de Montreux, elle est dans le fond adaptée à la capacité de gérer certains projets de village avec les moyens que les gens possèdent. Il faut rappeler que ce sont des comités entièrement bénévoles qui ont un temps limité à disposition et que ce qui est déjà organisé par ces sociétés de village prend beaucoup de temps. Parfois il faut consacrer tout un week-end à organiser un événement, à monter des tentes, à accueillir les gens et à redémontrer ensuite. Je doute que les sociétés de village puissent assumer plus, sauf dans des cas très particuliers. Il y a eu dernièrement un cas très intéressant, qui est celui de la laiterie de Brent et nous avons vu que des solutions existent à travers un dialogue avec la Municipalité et un préavis adéquat, formulé en fonction de ce projet.

Il y a très longtemps, il y a eu aux Avants, une souscription publique qui avait été organisée pour construire des garages et des entrepôts pour la société des Avants, je ne sais pas si à l'époque la Municipalité avait été sollicitée.

De mon point de vue, la question est mal posée et j'aimerais rappeler que les budgets existent, ce sont des budgets liés aux animations, en dehors de la taxe de séjour et si, par exemple, une société fête ses 100 ans, (nous avons fêté plusieurs fois 100 ans aux Avants, comme les 100 ans du funiculaire, de la société, de l'école) nous faisons des demandes et nous obtenons ou pas, des soutiens de la Municipalité à travers les budgets qui sont à disposition. Je vous remercie de votre attention.

#### **M. Christophe Privet**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'avais lu avec intérêt la proposition de notre collègue, M. Raduljica, pour moi tout n'était pas à mettre à la poubelle, mais c'est clair qu'à la lecture du rapport, il semble qu'il aurait peut-être fallu y apporter quelques nuances.

Je crois que nous pouvons relever que je n'hésite pas quand c'est nécessaire d'éviter d'utiliser la langue de bois en ce qui concerne les subventions que nous versons à Montreux.

Je dois reconnaître, qu'en ce qui concerne nos associations, nos vies de village, nous avons, lors des budgets, une Municipalité que j'ai toujours considéré à juste titre sur ce plan là de très généreuse, c'est un premier fait factuel à mon avis. Par contre, dans un des points qu'a soulevé M. Raduljica, et je ne vous cache pas que j'ai sauté en l'air en lisant le rapport au sujet de l'intervention d'un commissaire qui, heureusement pour lui a déclaré ses intérêts, en l'occurrence, il s'agit ici, du président des intérêts de Clarens.

Je note deux points, en tant qu'ancien habitant de Clarens, le premier sa déclaration et le deuxième c'est que l'année passée, pour des raisons d'organisation, le 1<sup>er</sup> août du village de Clarens, avait failli passer à l'as et force est de constater que cette année, il n'y a carrément rien.

Je pense qu'en ce qui concerne mon cher collègue, je l'invite à réfléchir à l'importance du mandat, lorsque nous prenons la présidence d'un quartier ou d'un village, afin d'essayer de l'animer au mieux, dès l'instant où notre Municipalité en offre toutes les possibilités.

#### **M. Angelo Giuliano**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ayant consulté plusieurs présidents d'associations villageoises, aucun d'entre eux n'a formulé de demandes qui iraient dans le sens du postulat de M. Raduljica.

Je ne les ais pas tous rencontrés, mais les quelque uns que j'ai vu, n'y ont pas trouvé d'intérêt. Ces personnes se sont déclarées satisfaites de la situation actuelle et félicitent volontiers la Municipalité pour les subventions et les aides ponctuelles, qu'elles perçoivent.

Personnellement, je ne vois aucun avantage à soutenir le postulat présenté et je vous invite à en faire de même.

#### **M. Nicolas Büchler**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas revenir sur le fond du débat, je souhaite juste réagir aux propos de M. Privet, par solidarité pour mon collègue, président de l'association des intérêts du Village. Ce sont des propos que vous ne pouvez pas tenir M. Privet, si vous n'avez pas exercé cette charge ou si vous ne l'exercez pas. Nous faisons tous cela, comme l'a rappelé M. Gétaz, à titre bénévole et je vous prie d'avoir un minimum de respect pour cette charge, merci.

#### **M. Christophe Privet**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je sens la satisfaction de certains dans cette salle, que je ne puisse pas déclarer être président d'une association.

Étant conseiller communal, j'évite à titre personnel de mélanger les choses. Ceci étant et cela déplaira à certains, je me suis toujours tenu à disposition lorsque c'était nécessaire et je n'ai pas besoin de l'afficher en permanence à titre personnel.

Cher collègue, si je me suis permis cette petite remarque et que vous voulez être solidaire avec votre collègue c'est votre problème. Moi ces remarques en tant qu'ancien habitant de Clarens et comme conseiller communal, elles m'ont été faites par d'innombrables personnes. Je suis au courant de ces éléments puisque certains membres du comité m'ont approché pour me faire ces remarques. Je l'ai fait dans ce sens-là. Comme vous le savez, chers Collègues, je lance rarement des accusations, ou des affirmations en l'air, sans être certain de ces dernières.

Pour le surplus j'apprécie peu votre attaque que j'estime purement personnelle et je suis, si vous le souhaitez, à votre disposition si un jour vous avez besoin de quelqu'un dans votre comité.

#### M. le Président

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### M. Olivier Müller

En conclusion, la commission recommande au conseil communal de ne pas prendre en considération ce postulat.

#### M. le Président

Nous allons passer au vote et je vous rends attentif au fait que nous votons sur la prise en considération du postulat et non sur les conclusions du rapport.

**Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 46 NON, 21 OUI et 12 abstentions.**

**7.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica: «Inventaire et sécurisation raisonnable». (Rapp : M. Emmanuel Gétaz – remplacé par Mme Bibiana Streicher).**

Mme Béatrice Tisserand remplace Mme Bibiana Streicher pour la lecture des conclusions.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

#### M. Olivier Raduljica

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je regrette le probable vote négatif sur la prise en considération de mon postulat et je m'étonne de cette volonté de ne pas améliorer la sécurité aux abords de sites sensibles, fréquentés par des enfants, qui notamment à la sortie de l'école ne sont pas toujours sous la surveillance d'un adulte. Merci pour votre attention.

#### M. le Président

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### Mme Béatrice Tisserand

Position de la commission. La commission passe au vote et propose de refuser le postulat avec 4 voix contre, 3 abstentions et 2 pour.

#### M. le Président

Comme pour le vote précédent, nous votons sur la prise en considération ou non de ce postulat.

**Le Conseil communal de Montreux refuse le postulat par 49 NON, 20 OUI et 10 abstentions.**

## 8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

**8.1 No 26/2019 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades. (Date de la commission: mardi 3 septembre 2019 à 19 h. 30, à la salle «les Pléiades», route des Deux-Villages 70 à St-Légier-La Chiésaz);**

Présidence VERTS: Mme Béatrice Tisserand

Membres: Mme Anne Duperret, MM. Nicolas Büchler, Emmanuel Gétaz, Yanick Hess, Anthony Huys, Pablo Menzi, Pierre Rais, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**8.2 No 27/2019 relatif à l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club en faveur de la rénovation des six courts de Territet, à amortir sur vingt ans au travers d'une subvention communale annuelle de CHF 45'000.-. (Date de la commission: mardi 10 septembre 2019 à 19 h. 00, à la salle de conférence, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux);**

Présidence PLR: M. Benoît Ruchet

Membres: Mmes Livia Balu, Carola Fastiggi, Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Nicolas Büchler, Arnaud Grand, Jean-Bernard Kammer, Murat Karakas, Kastriot Ramiqi

Monsieur le Président ouvre la discussion.

#### M. Murat Karakas

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre des travaux de la commission, je demande à la Municipalité les comptes d'exploitation du Montreux Tennis Club, pour les années 2016 à 2018, ainsi que l'acte notarié du droit de superficie de la part de la fondation de la ville de Montreux. La transmission par voie électronique de ces documents est préférable, cependant si cela s'avère impossible pour des raisons légales, je souhaite que les commissaires puissent les consulter, au plus tard, lors de la séance. Je remercie par avance, la Municipalité pour sa collaboration.

#### M. Dominik Hunziker

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne pensais pas prendre la parole ce soir, mais cela me titille trop.

A quoi sert une subvention? Pour moi cela sert à aider une société ou un club qui, sans cet argent, ne pourraient pas survivre.

Ce qui me dérange dans ce préavis, c'est que nous allons donner de l'argent, CHF 45'000.-, certes c'est pour amortir ces CHF 900'000.-, mais pendant 20 ans. Sans que nous ne puissions dire quoi que ce soit.

Je pense qu'il faut que nous trouvions une solution, supposons que ce club, fasse CHF 200'000.- ou CHF 300'000.- de bénéfice, continuerons-nous à verser cet argent?

Il faudrait que la commission analyse s'il est possible de faire un amendement dans ce sens, je vous laisse y réfléchir, afin que nous ne subventionnions qu'une société qui a besoin d'argent. Parce que là, nous leur donnons le terrain, nous leur payons de nouveaux courts de tennis, le restaurant sera refait et subventionné par la FET, pour finir ils n'ont plus qu'à encaisser l'argent. Je souhaite avoir une garantie que l'argent de nos citoyens, aille au bon endroit.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs

Brièvement, puisque nous aurons l'occasion de faire un débat en commission. M. Hunziker, je vous rappelle qu'il s'agit d'une association sportive et que comme précisé dans le préavis c'est l'une des rares qui gère et exploite complètement ses infrastructures. C'est dans ce sens-là qu'il faut le voir et ne pas comparer avec des associations à but lucratif. Si nous comparons avec la majorité des associations sportives sur la commune, celle-ci bénéficie d'infrastructures que nous gérons complètement. Il y a une équité de traitement avec les autres associations sportives, ce sera l'occasion de le préciser lors de la commission.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**8.3 No 28/2019 relatif à l'adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA) «A Vernex». (Date de la commission: mercredi 11 septembre 2019 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux);**

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: Mme Mélanie Nicollier, MM. Olivier Blanc, Mathieu Ehinger, Bruno Femia, Dominik Hunziker, Romain Pilloud, Michel Posternak, Alexandre Staeger, Lionel Winkler

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**8.4 No 29/2019 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022. (Date de la commission: lundi 9 septembre 2019 à 19 h. 00, à la**

salle de conférence, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux).

Présidence: Mme Irina Gote

Membres: COFIN

La discussion est ouverte.

### M. Gaëtan Cousin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères et chers collègues,

Le groupe des Verts a pris connaissance du préavis 30/2019 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022.

Dans le contexte d'incertitude budgétaire actuel, lié à la révision de la péréquation, aux effets de la RIE III, du transfert des coûts de l'AVASAD au canton et aux investissements prévus par notre commune, nous pensons cependant qu'il serait plus sage de se prononcer pour une année seulement, et de ré-évaluer notre situation budgétaire en 2021.

Par ailleurs, nous sommes gênés par certains points du programme politique apparaissant en filigrane du texte de ce préavis. A la page 2, notamment, il est fait mention d'une potentielle suppression du remboursement généralisé de la taxe forfaitaire des déchets, à laquelle nous avons exprimé à maintes reprises dans ce Conseil notre opposition.

Si nous nous rallions à la proposition de maintenir le taux d'imposition actuel, nous serons en revanche très attentifs aux aspects programmatiques dans les années à venir, afin que l'équilibre budgétaire de notre commune ne se fasse pas au prix d'un développement immobilier démesuré, du bradage de notre patrimoine bâti ou de coupes dans des mesures sociales et écologiques qui ont fait leurs preuves.

### M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie mon préopinant en ce qui concerne les deux années, c'est un sujet que j'avais déjà abordé, avec des collègues d'autres partis politiques.

J'ai de la peine à comprendre pourquoi la Municipalité propose, de faire durer ce préavis encore une année après les prochaines élections communales et municipales. Je pense qu'il serait bon d'éviter d'engager dans l'avenir, le futur Conseil communal et la future Municipalité au cas où il y aurait des changements à Montreux.

Ceci étant sur l'autre aspect, la situation économique commence à être moins stable que ce que nous avons connu ces dernières années et le fait de partir sur un préavis valable 3 ans ne semble peut être pas nécessaire. Mieux vaut partir avec un préavis qui va jusqu'à la fin de la législature, dans l'objectif de laisser revoir la situation à l'ensemble des anciens ou nouveaux élus ou ré-élus.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## 9. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

**9.1 No 30/2019 relatif à l'évolution de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique et réponse à la motion transformée en postulat de Monsieur Christophe Privet «FET 2.0», prise en considération le 20 juin 2018. (Date de la commission: mardi 10 septembre 2019 à 19 h. 00, Villa Mounsey, salle des commissions, rue du Marché 8 à Montreux).**

Présidence PLR: M. Angelo Giuliano

Membres: Mmes Sandra Genier, Laurence Sierro, MM. Ihab Al Jundi, Yves Depallens, Yves Laurent Kundert, Tal Luder, Christophe Privet, Olivier Raduljica, Ganes Thiyagaraja

Monsieur le Président ouvre la discussion

### M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Autant j'ai relevé précédemment que M. Rochat s'était excusé de m'avoir oublié, autant cette fois je dois relever que M. Piemontesi m'a envoyé un sms pour me faire savoir la date de la commission, malheureusement ce soir-là, je n'étais pas disponible, mais sa réponse a eu l'avantage d'être claire, il n'avait plus d'autres disponibilités avant octobre, c'est avec plaisir que je viendrai ce mardi et que j'arrangerai ma situation professionnelle en conséquence.

Je dois vous avouer que je pense que nous ne ferons pas longs feux, parce qu'en ayant pris connaissance de la réponse au postulat, force est de constater, vous l'avez sûrement vu de vous-même, que tout a déjà été fait. D'autant plus que je rappelle ici l'histoire, lorsque la commission, ainsi que ce conseil ont voté l'acceptation de ce postulat, il existait un vœu. Ce vœu disait, qu'il serait agréable, que la Municipalité vienne avec ses idées en octobre 2018. Je note, qu'elle n'est pas venue avec ces idées, je n'ai pas été recontacté et les membres de la commission non-plus. Nous constatons qu'au 11 janvier 2019, nous avons changé les statuts, aujourd'hui c'est fait, et c'est précisé, validé par l'autorité de surveillance du 29 avril 2019 afin d'éviter les problèmes connus à l'époque, nous voyons que tout est déjà réglé.

Les engagements que vous aviez pris lors de la commission, M. Piemontesi, lors du vœu de cette commission et lors des débats dans ce Conseil, de respecter ce vœu, vous ne l'avez pas fait. C'est ce que je note, mon postulat est clos. Nous ferons cette commission et il ne faudra pas vous étonner que je revienne à plusieurs reprises, car j'attends de votre part un minimum de respect. Lorsque les commissions prennent du temps pour siéger, lorsqu'un conseiller communal prends le temps de se renseigner, lorsqu'une commission vous demande, au travers d'un vœu, de bien vouloir la tenir informée sur vos objectifs et que vous arrivez aujourd'hui avec une réponse à un postulat alors que vous avez déjà tout réglé au travers de nouveaux statuts et ceci sans le communiquer à cette commission, comme vous vous y étiez engagé lors du vœu.

J'ai pris bonne note, nous nous revoyons prochainement pour discuter en commission, personnellement j'apprécie peu cette façon de faire et en 7 ans de secrétariat parlementaire, je n'ai jamais vu ça.

### M. le Président

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

montreux  
MS  
sports

**SAMEDI  
29 FÉVRIER 2020**

**GRAND LOTO**  
DU FC MONTREUX-SPORTS  
AU CASINO BARRIÈRE DE MONTREUX

**ABONNEMENT: FR. 50.- / 22 SÉRIES**

**Plus de Fr. 15'000.- de lots**

**INFOS SUPPLÉMENTAIRES: F. CALVO 079 819 71 88**

## 10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

## 11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation de M. Romain Pilloud

### Quel avenir pour la passerelle de «Derray la Cor»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

L'incident autoroutier survenu il y a quelques jours et ayant entraîné la destruction de la passerelle autoroutière à hauteur de Chailly était imprévisible et malheureux, mais pose aujourd'hui de nombreuses questions pour le village de Chailly, coupé en deux.

L'avenir de ce passage reste incertain, et nombreux-ses sont les habitant-e-s qui s'inquiètent de cette situation. A ce titre, je sais que l'Association des Intérêts de Chailly, Baugy, les Crêtes et environs a manifesté un vif intérêt à voir une passerelle temporaire construite dès que possible pour remplacer l'ancienne passerelle de «Derray la Cor». Déplacements des pendulaires, trajet et contournement de mobilité douce important pour piéton-ne-s et cyclistes ou encore accès au point de collecte des déchets à proximité, cette passerelle disposait d'une utilité quotidienne indéniable! Selon l'association, les détours sont relativement conséquents et passent systématiquement par des zones de circulation.

Malgré tous ces avantages indéniables, la suite reste pour autant incertaine puisque la zone autoroutière et la passerelle sont propriété de la Confédération à l'Office fédéral des routes (OFROU). Si la Confédération, pour des raisons compréhensibles, est capable de détruire en seulement deux nuits un axe de mobilité douce, je pense qu'elle est aussi capable dans des délais raisonnables de reconstruire un axe temporaire pour le bien-être des gens de la région, et en compensation des nuisances sonores subies à l'année par les habitant-e-s du village, et ce depuis la construction de l'autoroute. Etant donné la situation, je pose les questions suivantes:

- La Municipalité soutient-elle les doléances de l'AIC, à savoir la construction d'une passerelle provisoire en attendant le retour espéré d'une passerelle définitive?
- Si oui, la Municipalité va-t-elle prendre contact avec l'OFROU afin de se renseigner sur une éventuelle prise de décision et l'informer de sa volonté?
- En cas de décision négative de l'OFROU, que ce soit pour la construction d'une passerelle temporaire ou définitive, la Municipalité serait-elle prête à soutenir toute action menée par l'Association et les habitant-e-s, pour défendre l'importance d'un tel passage?

- En cas de reconstruction de la passerelle, la Municipalité sera-t-elle attentive à l'esthétique du pont et sa capacité à accueillir de bonnes infrastructures de mobilité douce (pente acceptable pour les cycles et personnes à mobilité réduite, matériaux s'intégrant dans l'environnement direct du pont...)?

- La commune peut-elle être sollicitée par l'OFROU pour des frais relatifs à la construction d'une nouvelle passerelle?

- N'est-ce pas l'occasion de réfléchir à l'opportunité de construire à proximité un tunnel ou un pont pour le passage de la faune, dont l'habitat naturel est coupé par l'auto-route?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

### M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Chers collègues,

Je remercie M. Pilloud de son interpellation, je précise dans un premier temps, que la Municipalité a été avertie extrêmement rapidement de la problématique, en l'occurrence M. le Syndic a été immédiatement dépêché sur place, pour faire les premières constatations et insister sur l'importance que revêt cette parcelle pour les habitants de Chailly, qui comme vous l'avez dit, avaient obtenu cette passerelle en compensation de la problématique du passage de l'autoroute au travers de leur village.

Pour répondre précisément à vos questions:

- *La Municipalité soutient-elle les doléances de l'AIC, à savoir la construction d'une passerelle provisoire en attendant le retour espéré d'une passerelle définitive?*

Oui, vous avez dû lire dans le journal 24 Heures; nous nous sommes exprimés au même titre que M. Roch président des intérêts, qui se trouve dans la salle, afin d'appuyer la demande formelle de reconstruction, dans les plus brefs délais.

- *Si oui, la Municipalité va-t-elle prendre contact avec l'OFROU afin de se renseigner sur une éventuelle prise de décision et l'informer de sa volonté?*

C'est déjà fait, car dès les premiers instants, nous avons pu les contacter sur place.

- *En cas de décision négative de l'OFROU, que ce soit pour la construction d'une passerelle temporaire ou définitive, la Municipalité serait-elle prête à soutenir toute action menée par l'Association et les habitant-e-s, pour défendre l'importance d'un tel passage?*

Bien sûr, nous l'avons déjà soutenue dès le début et nous maintenons la pression.

- *En cas de reconstruction de la passerelle, la Municipalité sera-t-elle attentive à l'esthétique du pont et sa capacité à accueillir*

*de bonnes infrastructures de mobilité douce (pente acceptable pour les cycles et personnes à mobilité réduite, matériaux s'intégrant dans l'environnement direct du pont...)?*

Nous avons d'ores et déjà, pas plus tard que ce matin, eu un contact avec l'un des responsables de l'OFROU. Une rencontre est déjà organisée dans un avenir proche.. A savoir, est-ce que nous reconstruisons sur le même site, profitons-nous de la déconstruction totale pour refaire une meilleure passerelle, plus intégrée, plus facile, quitte à demander comme à Noël des suppléments en espérant qu'ils nous entendront.

- *La commune peut-elle être sollicitée par l'OFROU pour des frais relatifs à la construction d'une nouvelle passerelle?*

A notre avis non, puisqu'il s'agit d'un territoire qui ne nous appartient pas et en l'occurrence, les questions de frais relatifs à la construction d'une nouvelle passerelle, seront très certainement pris par l'assurance du véhicule incriminé. (hors séance: ce qui sera demandé en plus de la situation actuelle sera très vraisemblablement à notre charge)

- *N'est-ce pas l'occasion de réfléchir à l'opportunité de construire à proximité un tunnel ou un pont pour le passage de la faune, dont l'habitat naturel est coupé par l'auto-route?*

Ce sont des discussions que nous allons naturellement essayer d'engager, mais nous n'avons à ce stade-là, pas encore atteint ce niveau de détail et de précision.

Rassurez-vous, la Municipalité suit ce dossier, en collaboration avec l'association des intérêts de Chailly. J'espère ainsi avoir pu répondre à vos questions M. l'interpellateur.

### M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Merci M. le Municipal pour ces réponses claires, je crois que ce soutien est précieux.

Interpellation de Mme Irina Gote

### Coûts exacts de la campagne pour le Oui au 2m2c

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, Lors de la dernière séance du Conseil, il a été répondu à Mme la Conseillère du groupe des Verts, Géraldine Torchio, suite à sa question sur les coûts de la campagne en faveur des travaux de rénovation, de mise à niveau et de développement du 2m2c, que la dépense de la société dans le cadre des travaux liés à la campagne a été de CHF 205'000.-. Ensuite, il y a d'autres montants qui ont été évoqués, que l'on peut lire en bas de la page 17 du procès-verbal du conseil.

Après avoir relu à plusieurs reprises la réponse de Monsieur Rochat, Municipal des

Finances, on ne retient au fond, que le montant global, qui peut paraître très conséquent.

Je souhaiterais dès lors, avoir le détail des différentes dépenses regroupées dans ce montant de CHF 205'000.-. Qu'est-ce qui a été réellement dépensé pour la campagne et qu'est-ce qui a été dépensé pour l'anniversaire des 45 ans du centre des congrès, afin qu'il n'y ait plus de confusion?

Je remercie par avance la Municipalité pour sa réponse.

#### M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répondra par écrit.

Interpellation de Mme Géraldine Torchio

#### Campagne CCM SA 2m2c

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président,

Lors du Conseil de juin nous avons appris que la société CCMSA avait dépensé 205'000 frs en divers frais de communication portant sur le projet de rénovation du 2m2c. Bien sûr, il s'agit d'une société anonyme, qui a parfaitement le droit de gérer son argent comme elle l'entend. Bien sûr, ce projet concernait directement CCM SA et on peut comprendre qu'à ce titre, elle ait voulu prendre part à la campagne qui avait lieu dans notre commune ce début d'année.

Bien sûr. C'est pour cela que mon interpellation n'a pas pour but de dissenter sur la légalité de cette démarche. Pas aujourd'hui.

Mais qu'en est-il d'un point de vue moral?

Est-il moralement acceptable qu'une société, bien qu'anonyme mais appartenant entièrement à la Commune de Montreux et dans laquelle les membres de la Municipalité siègent au Conseil d'administration, dépense 205'000 frs pour défendre une position dans un objet de campagne qui exige un devoir de réserve de la part de l'exécutif?

Est-il moralement acceptable que CCM SA, dont personne n'ignore sa difficulté à sortir des chiffres rouges et dont le déficit est compensé par la Commune de Montreux, de l'argent public donc, dépense 205'000 frs pour faire campagne?

Enfin, Est-il moralement acceptable que l'on dépense 205'000 frs pour un objet qui concerne une commune de 28'000 habitants? Une telle somme rappelle plutôt l'investissement nécessaire pour une campagne cantonale, et encore, une grosse campagne. Et cette somme ne tient pas compte de l'argent investi par «Réinventons Montreux». A combien s'élève la facture finale de toute la campagne des défenseurs du projet de rénovation du 2m2c?

Voici donc la question que le groupe des Verts montreusiens souhaite poser à la Municipalité:

Est-il envisageable, dans un contexte de votations communales, d'exiger, pour des rai-

sons morales, le même devoir de réserve que la Municipalité s'impose aux sociétés qui appartiennent à la communes? Je vous remercie de votre attention.

#### M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répondra par écrit.

Interpellation de Mme Suzanne Lauber Fürst

#### Centre de Congrès 2m2c: A quand le nouveau projet? A quand le prochain tour de table?

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

La population montreusienne se pose la question: à quand le nouveau projet de rénovation du Centre de Congrès?

La Municipalité a organisé deux tables rondes et trois sous-commissions intégrant des élus des différents groupes politiques représentés au Conseil communal, ainsi que des représentants des comités favorable et défavorable au premier projet, afin de pouvoir dégager un consensus pour un nouveau projet. Après trois séances de chaque sous-commission, une majorité a paru se concrétiser sur les aspects suivants: réduire sérieusement les coûts de rénovations, étudier un concept de mobilité en lien avec le Centre de Congrès et analyser la possibilité de mettre à disposition des espaces dévolus plus spécifiquement



## Billet du Président

Au nom des membres du Corps de Musique Montreux-Clarens et de son directeur Pascal Braillard, je vous salue très cordialement et vous souhaite la bienvenue à notre concert annuel. J'exprime toute notre gratitude à nos membres d'honneurs, honoraires, passifs, ainsi qu'aux annonceurs et amis pour leur soutien tout au long de l'année, et je rends un hommage particulier aux membres Fondateurs, Présidents (-e), Directeurs, Musiciens (-nes) à l'occasion de notre 20ème anniversaire.

Afin de marquer cet anniversaire, nous allons organiser, le samedi 6 et dimanche 7 juin 2020, le 63<sup>ème</sup> **Giron des Musiques du District d'Aigle à Clarens**. Le concours de Musique se déroulera au Collège de la Gare, les repas et l'animation musicale à la salle Omnisports, le défilé des sociétés partira depuis le restaurant «Le Rialto» jusqu'à la Grande-Place où se tiendra la partie officielle.

Cette année, sous la baguette experte de notre directeur Pascal Braillard, notre société, vous présentera un programme varié sur le thème de «Nos 20 ans déjà entre Clarens et Montreux : toute une histoire». J'ose espérer que le choix de ce programme musical émaillé de souvenirs vous enchantera et vous permettra de vivre de beaux moments en notre compagnie.

Un grand merci à la Municipalité de Montreux et aux sociétés villageoises qui nous soutiennent inconditionnellement tout au long de l'année. Mes remerciements vont également à la direction et au personnel du Gymnase de Burier qui nous accueillent une fois de plus dans cette magnifique salle.

Ciampi Franco, président

**Nous accueillons toujours avec plaisir de nouveaux membres. Alors si le cœur vous en dit, venez rejoindre nos rangs.**  
Répétitions: **Mardi ou jeudi (20h00 à 22h00), au local, sous-sol du collège secondaire Montreux-Est, rue du Collège 33, Montreux**  
[www.harmoniemontroux.ch](http://www.harmoniemontroux.ch)

**Notre soirée aura lieu le samedi 25 janvier 2020 à 20 h 00 et le dimanche 26 janvier 2020 à 17 h 00 à l'aula du Gymnase de Burier à La Tour-de-Peilz.**

aux sociétés locales. La Municipalité a pris connaissance des différents rendus des sous-commissions le 8 juillet 2019 et a formellement annoncé une prochaine table ronde pour fin août/début septembre avec les différents protagonistes, afin de continuer dans l'approche participative qui portait déjà ses fruits. Le Syndic avait également annoncé l'intention de faire voter un nouveau projet de rénovation au Conseil communal encore en 2019.

#### J'adresse à la Municipalité les questions suivantes:

1. Les promesses faites par la Municipalité envers le Conseil communal et ses sous-commissions consultatives pour la suite du processus participatif, notamment quant aux dates des prochaines étapes, vont-elles être tenues?
2. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle encore rien communiqué à ce sujet?
3. La Municipalité a-t-elle encore dans ses scénarios l'idée de faire revoter les Montreusiennes et les Montreusiens sur le même projet, refusé dans les urnes le 10 février 2019?
4. Un nouveau projet est-il en élaboration?
5. Si le processus participatif est poursuivi, pour quand la Municipalité planifie-t-elle d'organiser la prochaine table ronde?
6. Le Conseil communal votera-t-il vraiment encore en 2019 sur un nouveau projet?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra nous fournir sur ce sujet de grande importance pour Montreux.

#### M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je vais vous donner des réponses orales:

1. *Les promesses faites par la Municipalité envers le Conseil communal et ses sous-commissions consultatives pour la suite du processus participatif, notamment quant aux dates des prochaines étapes, vont-elles être tenues?*

Les promesses seront tenues, mais nous sommes actuellement dans un calendrier qui a pris plus de temps auprès des architectes et des ingénieurs, afin de pouvoir valider un certain nombre d'éléments. Pour celles et ceux qui ont participé aux groupes de travail, j'illustre pour donner un bref exemple: le fait d'imaginer, tant par la sous-commission programme que par la sous-commission mobilité, de laisser le niveau B1 du centre des congrès en l'état et de ne pas y faire la salle qui était prévue, a des conséquences. Ces conséquences font que nous ne pouvons pas juste enlever ce point du programme 1, car il y a toujours la question de l'antisismique, des voies de fuites et de l'évacuation des fumées,

qui seront différents si nous ne faisons pas la salle de 900 places prévue avec les deux parois mobiles. Même dans l'état actuel, comme ce n'est plus conforme aux normes il faudra faire des travaux. Si nous voulons être cohérents et revenir vers la plateforme participative, nous devons à tout le moins avoir fait préalablement cette analyse, avec la réponse de l'ECA que nous n'avons pas encore et, respectivement, les conséquences sur le business plan qui avait été élaboré, ou en tout cas les premières esquisses des conséquences au business plan. Par définition, si le niveau B1 reste en l'état, ses revenus seront identiques à ceux que nous avons actuellement, car ils n'auraient augmenté qu'avec la nouvelle salle. Ce que je veux dire par là, c'est que la promesse d'avancer et de venir avec les réponses par rapport aux différents éléments mis en évidence lors de la séance du 8 juillet, prend plus de temps que ceux que nous avions prévus.

2. *Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle encore rien communiqué à ce sujet?*

En l'occurrence par respect pour le délai de recours au Tribunal Fédéral, puisque vous savez que la décision de la Cour constitutionnelle - qui a confirmé la décision du Conseil d'État annulant la votation 10 février 2019 - peut être attaquée au Tribunal Fédéral il nous a été conseillé de ne pas communiquer officiellement dans cette phase-là. Cela aurait pu donner le sentiment que la Municipalité voulait orienter la discussion, dans cette phase où les possibilités de recours sont encore ouvertes. Je réponds volontiers à l'interpellation ce soir, mais nous n'avons pas communiqué officiellement et vous l'avez bien vu nous n'avons pas fait de communication au point 4 de l'ordre du jour de cette soirée.

3. *La Municipalité a-t-elle encore dans ses scénarios l'idée de faire revoter les Montreusiennes et les Montreusiens sur le même projet, refusé dans les urnes le 10 février 2019?*

Formellement la réponse est oui, c'est encore un scénario. Ce qui ne veut pas dire que ce sera le scénario qui sera mis en œuvre, mais nous attendons encore le délai de recours au Tribunal Fédéral et, suivant le verdict de ce dernier, la décision de la Cour constitutionnelle peut être annulée ou confirmée; tant que nous ne sommes pas revenus devant vous, avec la proposition d'annuler la votation du Conseil communal qui a lui-même initié le référendum du 10 février, ce scénario est formellement et légalement, encore dans les scénarios possibles. Il y avait peut-être d'autres scénarios, qui ont été évoqués dans le processus participatif.

4. *Un nouveau projet est-il en élaboration?*

Les éléments discutés lors de la séance du 8 juillet 2019, sont en débat avec l'ECA et avec le 2m2c pour le business plan et ont fait l'objet d'une transmission aux architectes et aux ingénieurs.

5. *Si le processus participatif est poursuivi, pour quand la Municipalité planifie-t-elle d'organiser la prochaine table ronde?*

Il semblerait que je suis toujours trop optimiste quand je donne des dates, et je n'ose plus vraiment en donner, vous le relevez vous-même dans votre texte. En accord avec mes collègues, je vous dis: d'ici quelques semaines, ces travaux avancent, ils ne sont pas oubliés.

6. *Le Conseil communal votera-t-il vraiment encore en 2019 sur un nouveau projet?*

De mémoire, il me semble avoir dit fin 2019, début 2020, vous n'avez repris que le fin 2019 dans votre texte, Mme l'interpellatrice.

Au vu de ce que je viens d'évoquer devant vous, ce ne sera pas pour fin 2019. J'espère avoir répondu à vos questions.

#### Mme Suzanne Lauber Fürst

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour vos réponses et je me souviens que vous aviez dit le 8 juillet que nous revoterions en 2019 et que 2019 s'arrête le 31 décembre. Je vous remercie pour votre transparence et nous attendons avec impatience le nouveau projet.

#### Interpellation de M. Olivier Blanc

#### **Interpellation au sujet de l'installation d'un ascenseur public en lieu et place du cheminement piétonnier prévu dans le plan partiel d'affectation «La Corsaz»**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le plan partiel d'affectation «La Corsaz», adopté par le conseil communal dans sa séance du 17 juin 2015 exige, à son article 25, la réalisation d'une liaison piétonne verticale publique, qui permet d'assurer la circulation piétonne publique entre la partie haute et la partie basse de la rue de la Corsaz.

Par ailleurs, le conseil communal a adopté, dans sa séance du 7 septembre 2016, une convention portant sur la création d'une servitude de passage public à pied, conclue entre la commune et les propriétaires concernés.

Cependant, le conseil a appris, incidemment, dans le rapport concernant un préavis relatif à une demande de crédit pour l'assainissement de l'estacade de la rue de la Corsaz, que, finalement, on installerait un ascenseur qui «assurera un passage plus aisé aux personnes à mobilité réduite». On précise en outre que «la servitude, déjà inscrite, sera négociée avec des horaires de passage les plus larges possibles.»

Au vu de cette situation, je pose à la Municipalité les questions suivantes:

1. Pour quelles raisons la municipalité s'est-elle écartée d'une disposition du plan partiel d'affectation qui ne semble pas laisser de marge d'interprétation?
2. Indépendamment de l'opportunité de cette modification, la Municipalité n'aurait-

elle pas dû, légalement, proposer une modification du plan partiel d'affectation concerné, la soumettre à l'enquête publique et, ensuite au conseil communal?

3. Quels seront les horaires de fonctionnement de l'ascenseur public? et pourquoi seront-ils limités?
4. Quelles mesures seront-elles mises en œuvre pour en assurer le bon fonctionnement et, notamment, prévenir le vandalisme?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

### M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je remercie M. l'interpellateur de revenir avec cette problématique, qui, j'avais cru comprendre, était le souci de quelques-uns d'entre vous.

Avant de répondre formellement aux questions, je vais rappeler de manière générale que le PPA la Corsaz, ancre le principe de créer une liaison piétonne verticale dans le but de relier la partie haute (devant la caserne des pompiers) à la partie basse du pont de la Baye, de la rue de la Corsaz au travers du nouveau quartier.

J'ai pour ceux que cela intéresse avec moi ce soir le PPA à disposition que vous pourrez consulter en fin de séance.

Ni le plan, ni le règlement à l'article 25 ne fixent le moyen pour couvrir la différence de hauteur de quelques 10 mètres, (qui est la différence de hauteur entre le mur et le fond de site). Le PPA n'évoque que la notion de liaison piétonne verticale. Le choix des hachures en légende est une simple symbolologie qui n'exprime pas la notion d'escalier. Je vous lis ainsi l'article 25 qui régit ce passage: *«liaisons piétonnes verticales, la liaison verticale publique doit être réalisée dans l'air de liaison à l'endroit fixé à cet effet par le plan de détail. 2 ladite liaison permet d'assurer la circulation piétonne entre la partie haute et la partie basse de la Corsaz. La servitude de passage public à pied, inscrite au registre foncier, fixe non seulement la nature publique du passage et de ces modalités de constructions et d'entretiens, mais non plus le moyen pour effectuer la liaison piétonne.»*

Quand à la configuration, je rappelle qu'il y a une rupture de pente de plus de 10 mètres qui appelle logiquement une liaison verticale mécanique (type ascenseur) et non un escalier, car ce dernier nécessiterait, une profondeur conséquente en regard de la longueur de 10 mètres à couvrir qui fait que nous projeterions à peu près le bas des escaliers au milieu du site d'une part et il ne serait pas conforme à la LHand d'autre part, sans rampe mécanique supplémentaire. Un ascenseur permettra une liaison fonctionnelle et adaptée au travers du quartier de la Corsaz.

1. *Pour quelles raisons la municipalité s'est-elle écartée d'une disposition du plan partiel d'affectation qui ne semble pas laisser de marge d'interprétation?*

La Municipalité, ne s'est pas écartée du dispositif du PPA, qui impose une liaison piétonne verticale, sans imposer le moyen de concrétiser cette liaison.

2. *Indépendamment de l'opportunité de cette modification, la Municipalité n'aurait-elle pas dû, légalement, proposer une modification du plan partiel d'affectation concerné, la soumettre à l'enquête publique et, ensuite au conseil communal?*

En l'occurrence, il n'y a eu aucune modification du cadre légal du PPA et par conséquent le Conseil communal n'a pas de décision à rendre.

3. *Quels seront les horaires de fonctionnement de l'ascenseur public? et pourquoi seront-ils limités?*

Pour l'heure aucun horaire n'a été discuté ou défini, sachant que la servitude de passage public inscrite au registre foncier ne prévoit pas de limitation d'horaire. Il n'y a, à priori, pas d'horaire à attendre pour l'ascenseur.

4. *Quelles mesures seront-elles mises en œuvre pour en assurer le bon fonctionnement et, notamment, prévenir le vandalisme?*

Pour l'instant nous allons nous adapter pour mettre en fonction un ascenseur qui puisse supporter de temps en temps des contraintes un peu fortes de certains indigents, mais à l'impossible nul n'est tenu.

Je pense ainsi que la Municipalité a répondu à M. L'interpellateur.

### M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci à la Municipalité pour ses réponses. En ce qui concerne la clarté du PPA, je veux bien comprendre l'interprétation qu'en fait la Municipalité, mais vous reconnaîtrez qu'aucun conseiller communal au moment du vote, n'a pensé que nous voulions dire par là, un ascenseur, mais je veux bien que nous puissions l'interpréter comme cela.

### M. Christian Neukomm, Municipal

J'invite M. Blanc à me rejoindre à la fin de la séance pour que nous puissions débattre de ce détail de plan.

### M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'invite M. Blanc, de même que tous mes collègues du Conseil communal, à l'avenir à faire examiner les textes que nous soumet la Municipalité par des juristes indépendants et

à obtenir chacun son petit avis de droit, de façon à ce que nous soyons fixés sur quoi nous votons, puisque manifestement nous ne pouvons plus tout à fait nous faire confiance.

### Interpellation de M. Alexandre Staeger Interpellation au sujet de l'état de l'esplanade de Territet et de l'entretien de celle-ci – bis

En date du 22 mars 2017, votre serviteur avait interpellé la Municipalité sur le même objet. Le 26 avril 2017, la Municipalité a répondu qu'une expertise était en cours visant à déterminer si, techniquement et raisonnablement, l'esplanade de Territet pouvait être assainie.

Plus d'une année après, pas de nouvelles.

L'objet de la présente interpellation est d'obtenir une mise à jour quant aux informations fournies il y a plus de deux ans. Il me semble en effet que ce laps de temps est largement suffisant pour permettre à l'expert de rendre son rapport. Je me permets d'ailleurs de mettre en exergue le fait que si les présidents des commissions nommées par le Conseil communal prenaient autant de temps pour déposer le leur, il n'y aurait plus beaucoup de projets qui pourraient se réaliser dans notre Commune.

Je me permets par conséquent de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. L'expert chargé de déterminer si, techniquement et raisonnablement, l'esplanade peut être assainie a-t-il rendu son rapport?
2. Si oui, quelles en sont les conclusions? Le rapport peut-il être consulté?
3. Si non, qu'est-ce qui justifie un délai si long?

Dans la mesure du possible, je souhaite une réponse écrite.

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.

### M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Nous allons aller dans le sens des vœux de M. Staeger et nous répondrons par écrit à son interpellation.

## 12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il est 22h04, M. Florian Chiaradia, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 2 octobre 2019, à 20h00, au Collège de Montreux-Est.

# SUSHIZEN

## NOUVEAUTÉ À MONTREUX

## SUSHIZEN À MONTREUX

SUSHIZEN, expert de la cuisine japonaise en Suisse Romande, ouvre sa toute nouvelle boutique de sushis à Montreux. Celle-ci est le 16ème point de vente du groupe aux côtés des autres boutiques et dans d'autres ville comme Genève, Lausanne, Vevey, Nyon, Fribourg, Lugano, Morges et bien plus encore.

Vous trouverez dans la gamme SUSHIZEN d'autres restaurants comme le Sushizen Grancy situé au boulevard de Grancy 20 à Lausanne qui propose des ramens et des plats chauds japonais. Ainsi que le Sushizen Palace situé dans le magnifique hôtel du centre-ville : « Lausanne Palace » où vous y découvrirez de délicieux sushis Gastronomiques fabriqués devant vos yeux par une équipe de Sushiman



La boutique SUSHIZEN Montreux située sur la Grand'Rue longeant le lac offre aux passants une panoplie de barquettes de sushis ou de bento à confectionner soi-même. Tout cela étant fraîchement préparé et livré chaque jour .

La charmante salle offre aussi quelques places assises même si la majorité des clients préfèrent prendre à l'emporté pour pouvoir profiter de cette vue splendide du lac qu'offre la Riviera, surtout par ces belles journées ensoleillées.

## INFOS UTILES

Grand'Rue 32, 1820, Montreux

021 963 06 34

**Lundi - Vendredi**

11:00 - 15:00

16:00 - 20:00

**Samedi**

11:00 - 18:00

[www.sushizen.ch](http://www.sushizen.ch)

@sushizen\_officiel



## Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 2 octobre 2019 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Monsieur le Président Florian Chiaradia déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

### M. Le Président

Je salue la Municipalité *in corpore*, ainsi que le public et les représentants de la presse.

L'assemblée a été convoquée dans les délais et sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 83 conseillers sont présents. Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présences: 83 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Boulat Zenia, Buff Caroline, Genier Sandra, Ruedin Jessica, MM. Demartini Laurent, Gonzalez Francis, Grognez Patrick, Imhof Alain, Manzini Daniel, Meyer Jörg, Pabst Cyril, Pires Jorge José, Ramiçi Kastriot, Rimaz Roland, Spahn Pierre-André, Staeger Alexandre, Vernier Christian

Au préalable, je reviens sur la disparition de notre collègue, M. Daniel Manzini. Je vous informe que la famille a agendé une cérémonie en son honneur le 9 novembre 2019 à 14h30, au Temple de Clarens.

Afin de rendre hommage à M. Daniel Manzini, je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence.

*Minute de silence.*

J'ai reçu la demande suivante du groupe socialiste, qui a demandé la modification de l'ordre du jour en ajoutant un point «nomination d'une ou d'un membre suppléant(e) de la Commission des finances, en remplacement de Mme Tanya Bonjour (SOC), démissionnaire». Mme Bonjour ayant déposé sa démission le 26 septembre, l'ordre du jour avait déjà été validé et la nomination de son successeur ne devait avoir lieu qu'au mois de novembre. Néanmoins, au vu de la disparition de M. Manzini, membre de la CoFin, et à l'impossibilité de repourvoir son siège tant que cette situation ne s'est pas clarifiée, le groupe socialiste souhaite effectuer cette nomination au plus vite afin de suivre efficacement les travaux de cette commission. Cette demande de modification de l'ordre du jour a été transmise aux différents groupes politiques via les chefs de groupes et n'a pas suscité d'opposition de leur part.

J'ajoute donc à l'ordre du jour, le point 1.1 *nomination d'une ou d'un membre suppléant(e) de la Commission des finances, en remplacement de Mme Tanya Bonjour (SOC), démissionnaire.*

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2019

### M. le Président

Concernant le PV du 4 septembre 2019, y a-t-il des demandes de modifications?

### M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une de mes interventions à la page 19, que j'ai transmise à Mme Morier, par écrit exactement

dans les termes dans lesquels je l'ai lue est, dans le PV, légèrement différente, est-il possible que je lui renvoie le texte pour qu'il soit intégré au PV final? Tel que je l'ai déclamé.

### M. le Président

Avez-vous bien lu le texte sans modifications orales, lors de la séance précédente?

### M. Tal Luder

J'ai mes interventions par écrit et ce sont celles que je renvoie électroniquement à Mme Morier après le Conseil, à la virgule près.

### M. le Président

Nous prenons note des demandes de modifications, Mme Morier fera le nécessaire. Y a-t-il d'autres demandes de modifications?

## Le Procès-verbal et accepté à la majorité moins 1 abstention.

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

## 1.1 Nomination d'une ou d'un membre suppléant(e) de la Commission des finances, en remplacement de Mme Tanya Bonjour (SOC), démissionnaire.

### M. le Président

Je vous lis la lettre de Mme Bonjour:

«Monsieur le Président,

Veuillez prendre acte de ma démission de la suppléance de la CoFin en date de ce jour. En effet, intégrant la Cogest à partir de la prochaine séance du Conseil communal, il n'est pas possible de siéger dans deux commissions permanentes simultanément.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai pu participer aux quatre dernières séances de la Cofin en tant que suppléante. J'ai pu découvrir un très grand travail de collaboration au sein de la commission, avec les compétences diverses et étendues de chacun, mais surtout un grand sérieux, mis au service du bien être financier de la Commune. Les montreusiens peuvent dormir tranquille, les comptes sont bien suivis!

Je vous remercie de la prise en compte de cette demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Tanya Bonjour  
Le 26 septembre 2019»

Je précise que notre règlement n'interdit pas formellement de siéger au sein de ces deux commissions permanentes.

Madame Tanya Bonjour ayant déposé sa démission, nous devons nommer un membre suppléant à la commission des finances. Y a-t-il une proposition du groupe socialiste?

### M. Nicolas Büchler

Le groupe socialiste a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Romain Pilloud à la suppléance de la CoFin.

Il n'y a pas d'autre proposition.

### M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à la majorité, moins une abstention que M. Romain Pilloud est élu suppléant à la commission des Finances.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

Applaudissements de l'assemblée.

## 2. CORRESPONDANCE

Nous avons reçu :

- Une lettre de PRO VELO Riviera intitulée: «Groupe de travail intercommunal pour une voie cyclable fluide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey»
- Une pétition forte de 343 signatures, dont je vous fais lecture:

«Pétition contre le projet de construction d'une antenne de téléphonie 5G en plein cœur du village de Sonzier, parcelle 3375.»

En notre qualité d'habitants du village de Sonzier et environs, nous demandons à la commune de Montreux de refuser à Swisscom le permis de construire d'une antenne 5G en plein cœur de notre village, parcelle 3375 à 18 mètres des premières habitations et à Swisscom de renoncer à la construction de ladite antenne pour les raisons suivantes:

Les doutes quant aux risques sanitaires sont très importants.

L'atteinte grave à la beauté d'un panorama exceptionnel dans un village préservé».

Conformément à l'article 110 de notre règlement cette pétition a été examinée par le bureau et sur la base de cet article, il a été déterminé que la pétition ne relevait pas de la compétence du Conseil Communal, s'agissant d'un permis de construire.

Cette pétition sera transmise à la Municipalité pour la suite de la procédure.

- La copie d'une lettre adressée à la Municipalité, intitulée: «Grave problèmes d'insécurité à la Route de Chernex à Pallens / Montreux, du collectif de riverains, Route de Chernex».
- La lettre de démission de M. le Municipal Pierre Rochat dont je vous donne lecture.

*Applaudissements de l'assemblée*

La démission de M. Rochat nous engagera dans un processus d'élection complémentaire, pour lequel vous serez tenus informés au fil de la procédure.

## 3. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

### M. Laurent Wehri, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Vous l'avez entendu, M. Pierre Rochat ne nous quitte pas ce soir, il nous quitte dans quelques mois. Nous aurons l'occasion de faire les discours de circonstance et surtout les remerciements. Au nom de la Municipalité, nous tenions à saluer l'engagement de M. Pierre Rochat dans ses différentes fonctions, ici à Montreux, comme Conseiller communal, puis comme Conseiller municipal et également au niveau du canton

pendant de nombreuses années comme député et même Président du Grand Conseil.

Cher Pierre, merci infiniment, encore une fois, il reste quelques étapes devant nous, un taux d'imposition, M. le conseiller Municipal en charge des finances, un budget et heureusement, tu nous accompagnes encore dans ces processus.

D'ores et déjà un très grand merci, les applaudissements nourris te l'ont témoigné très directement, merci à vous Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

Comme vient de le rappeler M. le Président, la lecture de cette lettre ce soir, déclenche le processus de l'élection complémentaire qui sera, dès demain, dans les mains de la préfecture, qui déterminera les dates potentielles, puisque le calendrier de cette fin d'automne est déjà relativement chargé par d'autres élections. Mais nous trouverons des solutions pour que la Municipalité, puisse œuvrer pour Montreux, comme elle le fait actuellement.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## 4. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES

### 4.1 ~~Motion de M. Christophe Privet: «Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux».~~

#### M. le Président

La motion de M. Christophe Privet «Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux» est retirée de l'OJ selon la volonté du motionnaire. L'auteur souhaite en effet changer la forme de sa proposition, en déposant un projet de règlement rédigé. Il sera toujours développé au point 7 de l'OJ.

#### 1 projet de règlement a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 7.1 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

- «Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux. Règlement de la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité» de M. Christophe Privet

#### 1 motion, a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 7.2 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

- «Pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV en prévision de la constitution d'une Association de commune Transports publics Riviera» de Mme Irina Gote

#### 3 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 8 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

- «Procédure et délais suite à l'annulation de la votation populaire du 10 février 2019 sur les travaux du 2m2c» de Mme Irina Gote
- «Centre de Congrès 2m2c: ENCORE: A quand le nouveau projet? A quand le prochain tour de table?» de Mme Suzanne Lauber Fürst
- «Gravillons» de Mme Béatrice Tisserand

## 5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

### 5.1 No 26/2019 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à

### l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades. (Rapp: Mme Béatrice Tisserand);

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### Mme Béatrice Tisserand

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 26/2019 de la Municipalité du 28 juin 2019 au Conseil communal relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades;

**Vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

- de reconnaître l'intérêt public régional du remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades;
- d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 68 OUI, 2 NON et 8 abstentions.**

### 5.2 No 27/2019 relatif à l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club en faveur de la rénovation des six courts de Territet, à amortir sur vingt ans au travers d'une subvention communale annuelle de CHF 45'000.-. (Rapp: M. Benoît Ruchet);

Monsieur le Président ouvre la discussion.

#### M. Dominik Hunziker

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme je l'ai déjà dit lors de la dernière séance, cela me pose un problème, parce que nous ne parlons plus d'une subvention mais d'une donation. Nous n'aurons aucune possibilité de voir la comptabilité et nous ne saurons absolument pas ce qu'ils feront des bénéfices et de l'excédent de bénéfice. De ce fait, je me sens obligé de voter non. Je vous remercie.

#### Mme Christine Menzi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera en majorité en faveur de l'octroi d'un prêt d'un montant CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club à Territet, montant à amortir sur vingt ans au travers d'une subvention communale.

Cependant, une réflexion doit être faite quant au droit de superficie. En effet, le Montreux Tennis Club (MTC) dispose d'un droit de superficie qui arrivera à terme le 31.12.2029. Raison pour laquelle nous estimons qu'il serait bon de refaire le point à ce moment, afin de connaître la nécessité de poursuivre cette location gratuite d'un terrain appartenant à la FET, qui pourrait profiter d'une entrée supplémentaire, à restituer aux Montreusiens.

Les travaux de rénovation effectués, devraient aider le MTC à revenir à meilleure fortune.

Je dépose un amendement:

7. *De prévoir une réserve concernant le renouvellement du droit de superficie, soit de demander un analyse des comptes du Montreux Tennis Club dans la courante de l'année 2029, afin de prévoir une taxe de rente de 5% basée sur la valeur du terrain qui sera facturée au MTC et ceci en diminution de la subvention de CHF 45'000.- servant au remboursement de la dette.*

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

Avant d'aborder la question de l'amendement, je souhaite répondre à M. Hunziker. Sauf erreur cela a été dit en commission, que la Municipalité a accès aux comptes du tennis club, pour deux raisons: d'une part les relations sont très bonnes, nous sommes systématiquement invités aux assemblées générales et d'autre part, étant donné que nous les subventionnons via nos soutiens à la pratique du sport pour les juniors, nous avons légalement, par ce biais, accès à leurs comptes. Il n'y a aucun souci de ce côté-là, la transparence est complète et nous avons accès à ces comptes, remis à la commission par ailleurs.

Je reviens sur l'amendement de Madame Menzi. La Municipalité regrette que nous discutons d'un point relativement technique tel qu'il est rédigé, alors que la commission a déjà eu lieu et qu'il n'y a eu aucune discussion à ce sujet. Il aurait été plus simple d'aborder la question en commission. Nous aurions alors simplement rappelé que ces terrains appartiennent à la FET et que c'est elle qui est compétente pour gérer cette question, mais pas la Municipalité et encore moins le Conseil communal.

La Municipalité ne peut que vous recommander de refuser cet amendement, avec la précision que si le tennis investit dans les infrastructures pour une vingtaine d'années, il s'agit aussi pour la FET de s'aligner sur ces délais et les discussions ont déjà eu lieu, entre la FET et le MTC dans ce sens. La FET est propriétaire des terrains, mais les infrastructures sont propriétés du MTC et il n'est pas du tout sûr que dans 10 ans la FET souhaite reprendre le tout. Pour finir je vous rappelle un argument supplémentaire qui a été rappelé plusieurs fois, le MTC n'a pas pour vocation de faire de l'argent et si, pour quelques raisons que ce soit, il devait avoir une meilleure fortune financière, l'objectif serait de baisser les cotisations pour faciliter encore plus la pratique de ce sport et l'accès au club. Il me semble mal venu de mettre une pression, telle qu'évoquée ce soir dans cet amendement. Comme déjà dit, un avis de droit relativement rapide vous montrerait que vous n'êtes pas compétents pour décider d'une telle conclusion.

#### M. Franco Meichtry

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

*(suite en page 29)*

## L'ENTRACTE

*Coupe de Champagne.*

*Le foie gras belle Hélène,  
Sorbet à la poire, pain d'épices,  
gelée au parfum de truffe.*

*Le chevreuil  
Carré rôti au jus,  
polenta crémeuse aux bolets .*

*Le chocolat  
Tarte mandarine,  
ganache fondante.*

AU COEUR  
DES MACHINES À SOUS  
JUSQU'À 6H



CHF  
90.-

CHF 5.-  
OFFERTS\*

## Fouquet's

*Amuse-Bouches.*

*Ferrine de foie gras de canard,  
marmelade  
d'oignons doux au safran.  
Salade de chou blanc  
et orange sanguine.*

*Noix de Saint-Jacques pochées dans  
une crème de moules à la citronnelle.*

*Cœur de filet de bœuf au poivre noir.  
Crème de châtaigne truffée.*

*Fromages à partager. Salade d'hiver,  
confiture de cerises noires.*

*Parfait glacé marron/praliné,  
jus onctueux de clémentines.*

*Ganache de chocolat Ghana,  
perle de cacao au café,  
feuille de chocolat au lait.*

Music  
Live

CHF  
200.-

CHF 5.-  
OFFERTS\*

*Grand Bal*  
CLAUDE NOBS

ORCHESTRE LIVE, 7 MUSICIENS

*Coupe de Champagne  
& mise en bouche.*

.....

*Le foie gras  
Abricots secs déclinés.*

.....

*Le homard  
Cannelloni, coulis de carcasse  
au chasselas.*

.....

*Le veau  
Fournedos moelleux,  
jus au parfum de truffe,  
purée de panais aux éclats de noisettes.*

.....

*Le Grand Marnier  
Soufflé glacé, jus de suzette.*

.....

*Macaron.*

*Boissons comprises*

AMBIANCE ASSURÉE  
JUSQU'À 4H

B

CASINO  
BARRIÈRE  
MONTREUX

*Sublimez  
votre fin d'année !*

*bon*



*Réservez tôt  
c'est cadeau !*

CHF  
240.-

CHF 5.-  
OFFERTS\*

RÉSERVATION JUSQU'AU 15.11 -15%  
RÉSERVATION JUSQU'AU 10.12 -10%

RÉSERVATIONS

021 962 83 34 ou 021 962 83 83  
mtx-accueil@groupebarriere.com



PRIX PAR PERSONNE.

\*TICKET DE JEU MACHINES À SOUS 18 ANS RÉVOLUS  
NON NÉGOCIABLE, NON REMBOURSABLE.



Fribourg - Les Ponts-de-Martel  
Martigny - Vevey



# Culturefood

quand l'appétit va ...



[www.culturefood.ch](http://www.culturefood.ch)

**Riva**  
bar

Santé!  
HA ЗДОРОВЬЕ!  
SAUDE!  
chín-chín!

KIPPISI!

Prost!  
CHEERS!  
Salute!  
Budmo!SALUDI!

RIVABAR.CH

LUNDI - JEUDI	15H - 01H
VENDREDI - SAMEDI	15H - 02H
DIMANCHE	15H - 01H

## RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



# RIALTO

Chez Ricardo & Albina  
Spécialités Portugaises

**FERME LE LUNDI**

Côte de bœuf à la braise  
Filet de bœuf sur ardoise  
Entrecôte sur ardoise  
Fondue Bourguignonne  
ou Chinoise  
Gambas

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86



Restaurant du Basset

En face du port

**Qualité - Fraîcheur**



*Tous les jeudis à midi*

Langue de bœuf

Sauce aux câpres à volonté

Fr. 21.-

*Tous les vendredis*

Steak de cheval au poivre

Gratin dauphinois ou frites

1815 Clarens / Montreux - Tél. 021 964 82 44 - [www.restaurant-du-basset.ch](http://www.restaurant-du-basset.ch)



RELAIS &  
CHATEAUX

## HOTEL VICTORIA

Vue spectaculaire - cuisine raffinée

Votre adresse pour les fêtes de fin d'année.



Route de Caux 16, 1823 Glion - +41 21 962 82 82 - [www.victoria-glion.ch](http://www.victoria-glion.ch)

**"il Brigantino"**  
Restaurant Pizzeria  
de la Couronne

**Spécialités italiennes**

**Pizzas à l'emporter**

**Salle pour banquet  
de 25 à 70 personnes.**

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 35 28

[www.ilbrigantino.ch](http://www.ilbrigantino.ch)

**RESTAURANT PIZZERIA**  
*Spécialités italiennes*

**LA GONDOLA**  
Terrasse au bord du Lac - PIZZA au feu de bois  
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi  
Grand'Rue 89  
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,  
GRILLADES DE POISSONS,  
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE  
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION  
DE PÂTES FRAÎCHES  
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS  
(AUSSI À L'EMPORTER)**



**Boulangerie**  
Pains cuits au feu de bois  
Pâtisseries - Chocolat  
Service Traiteur - Tea room  
www.panino-dessert.ch  
Tél. 0848 000 070  
**Vevey - La Tour-de-Peilz**

**Bis**  
BAR & BISTRONOMIE

Les Nouveautés du Bis...

Pizza tous les soirs du mardi au samedi!  
Brunch à la carte tous les dimanches midi!  
Ouvert tous les jours sauf le dimanche soir!

Avenue Nestlé 17 à Montreux 021 963 25 45 | Contact@bis-restaurant.com

**AMSTEIN**  
*BOISSONS SHOPPING*  
www.amstein.ch

**+ 3'500 BOISSONS**

Bières - Vins - Alcools forts  
Eaux minérales - Jus de Fruits

**MAGASIN OUVERT AU PUBLIC**

Z.I. La Veyre  
1806 St-Légier s/Vevey  
021 926 86 04

Lundi-vendredi	Samedi
8h00 - 12h00	9h - 16h
13h30 - 18h30	NON STOP!



**BREWDOG** **WARSTEINER** **WITTEKOP**

RESTAURANT • HÔTEL★★★ • ÉVÉNEMENTS • TERRASSE • CRÊPERIE • GELATERIA



*La Rouvenaz*



LE RESTAURANT



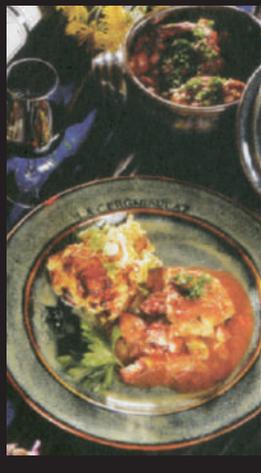
Rue du Marché 1 • 1820 Montreux • Tél +41 (0) 21963 27 36 • info@rouvenaz.ch • www.rouvenaz.ch

*Laiterie de Gruyère Atrioval*

Retrouvez plus de 10 sortes de fondues, fabrication maison:  
Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages, découvrez nos magnifiques plateaux sur mesure avec au choix fromages et viandes séchées.

**Grand'Rue 52 - 1820 Montreux**  
021 963 25 22 - laitieredegruyere1@gmail.com



**LA CERGNIAULAZ**

restaurant à 1300 m  
dans un cadre authentique

saveurs du terroir  
fraîcheur du marché

Découvrez nos spécialités  
sur notre site  
[www.lacergniaulaz.ch](http://www.lacergniaulaz.ch)



**Restaurant - Pizzeria  
de l'Aigle**

Entrecôte Café de Paris  
Cuisine traditionnelle du terroir  
Spécialités de poissons  
Pâtes et Pizzas «Maison»  
Tous nos plats à l'emporter

**Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve**  
Tél. 021 968 14 16  
[aiglerestaurant@bluewin.ch](mailto:aiglerestaurant@bluewin.ch)

**Restaurant thaïlandais**  
**Eléphant Blanc**

Jean-Luc et Netaporn Müller

Spécialités thaïlandaises - Belle terrasse

Quai Grand'Rives 12  
1844 Villeneuve - Tél. +41 21 960 12 68

[info@elephantblanc-ned.ch](mailto:info@elephantblanc-ned.ch)  
[www.elephantblanc-ned.ch](http://www.elephantblanc-ned.ch)

**P** Fermé le lundi



**FINROD**

Une vraie boucherie  
aux produits faits maison!

Boucherie  
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve  
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46

**P** Fermé le jeudi

CAFÉ RESTAURANT  
**CHEZ JOHN**  
The Roadhouse



Avenue de Chillon 68  
1820 Territet

Du lundi au samedi  
10h00-14h15 - 18h00-23h00

Dimanche et jour férié fermé  
sauf jour spécial

Téléphone +41 21 921 29 96  
Email: [chezjohn1966@gmail.com](mailto:chezjohn1966@gmail.com)

**f** Chez John the Roadhouse  
Spécialité viandes sur ardoise et vins

**CAFÉ-RESTAURANT DU PORT**




Cuisine traditionnelle  
au gré des saisons  
Spécialités de poissons

23, rue d'Italie - 1800 Vevey  
Tél. 021 921 20 50  
[www.cafeduport.ch](http://www.cafeduport.ch)

EXPERIENCE LIFE



**Barrel Oak**  
IRISH PUB

18 sortes de bières en pression  
Cuisine non-stop samedi et dimanche  
dès 12 h 00

Ouvert tous les jours dès 11 h 00

Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux  
Tél. +41 (0) 21 961 16 81  
[care@barrel-oak.com](mailto:care@barrel-oak.com) | [www.barrel-oak.com](http://www.barrel-oak.com)



**NOUVELLE DIRECTION**

**Av. de Nestlé - 1820 Montreux**

**021/963.00.44**  
[barlebaccara@gmail.com](mailto:barlebaccara@gmail.com)

J'ai deux remarques à faire concernant les explications de M. Walther, le premier point, le plus important, notre Conseil à une obligation de contrôle vis-à-vis de notre Municipalité et cette histoire est vraiment inadmissible. Le deuxième point c'est le taux de 5%, nous avons eu dernièrement, la promotion conjointe les Saules, faite sur un terrain communal par la Socim et la Cham sis à la Rue Gambetta à Clarens, où nous nous sommes fait blousés. J'avais déposé une interpellation adressée au Municipal M. Pierre Rochat qui a clairement dit qu'il ne répondrait pas à cette interpellation. Sur le PV il est écrit, «*la Municipalité considère avoir répondu à cette interpellation*». Tout le monde peut le consulter sur le site, ils ont répondu ce qu'ils voulaient. J'ai par la suite interrogé la cour des comptes sur le droit des terrains publics, le droit de superficie est de 5%, nous n'y dérogeons pas. A présent, pour la finalité, que ce soit la FET ou la commune qui soit propriétaire de ce terrain, les 5% doivent être versés. J'ai terminé avec ce point.

#### M. Dominik Hunziker

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite réagir à la réponse de M. le Municipal, je suis convaincu à 100% que nous pouvons faire confiance à ces gens et que cela se passera bien. Mais est-ce que vous pouvez garantir que dans 5, 10 ou 15 ans ce sera toujours le cas? Dans 20 ans la moitié de cette salle ne sera peut-être même plus là, je crois que c'est un peu facile de dire qu'aujourd'hui tout va bien et que dans 20 ans ce sera toujours le cas. C'est sur la durée que cela m'inquiète.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends note de votre inquiétude et que M. Meichtry a dit que c'était presque scandaleux. Le représentant du groupe UDC a accepté ce préavis en commission lorsque nous avons eu l'occasion de donner des explications, et le groupe UDC vient de dire qu'il cotait majoritairement en faveur de ce préavis. Je ne vois pas forcément où vous penchez au niveau du parti, ce qui fait que je ne sais pas s'il s'agit d'une intervention personnelle ou pas?

Ce que j'ai dit c'est que nous pouvons comprendre votre inquiétude individuelle, mais au-delà des bonnes relations actuelles, il y a des garanties au niveau du règlement et du fonctionnement. Si le comité du club ne respecte pas ces garanties de transparence des comptes envers la commune, le club n'aura plus les subventions pour leur mouvement Junior. Je crois que c'est relativement clair sur le mécanisme. Il est sûr que dans 20 ans nous ne savons pas ce qui se passera, en tout cas moi je ne serai plus là, mais vous votez régulièrement des amortissements de 20 – 30 ans et ce n'est pas la première fois où vous devez prendre pas seulement individuellement, mais en tant qu'autorité, des décisions qui dépassent votre mandat dans cette salle.

#### Mme Christine Menzi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite aux réponses données par M. Walther, je retire mon amendement et nous allons faire confiance à la commune pour qu'elle contrôle ce droit de superficie dans 10 ans.

**La parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

#### M. Benoît Ruchet

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames

et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 27/2019 de la Municipalité du 23 août 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club en faveur de la rénovation des six courts de Territet, à amortir sur vingt ans au travers d'une subvention communale annuelle de CHF45'000.-.

**Vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. de prendre acte du présent préavis;
2. d'accepter l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club en faveur de la rénovation des six courts de Territet;
3. de comptabiliser le prêt au bilan dans la rubrique 912 placements du patrimoine financier;
4. de couvrir le coût d'amortissement de ce prêt par le versement d'une subvention communale annuelle de CHF 45'000.- en faveur du Montreux Tennis Club durant vingt ans;
5. de porter aux budgets 2020 et suivants les montants nécessaires à cet effet;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 76 OUI, 1 NON et 5 abstentions.**

#### 5.3 No 28/2019 relatif à l'adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA) «A Vernex». (Rapp: M. Olivier Raduljica);

#### M. le Président

Nous allons procéder comme suit: je vais ouvrir la discussion sur les 6 chapitres du règlement, et s'il n'y a pas de demande de modification des articles, nous voterons chapitre par chapitre, puis le règlement dans son ensemble.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### REGLEMENT

##### Chapitre 1 DISPOSITIONS GENERALES

Pas de demande de parole.

Vote: accepté par 80 OUI et 1 abstention.

##### Chapitre 2 ZONE D'UTILITE PUBLIQUE

Pas de demande de parole.

Vote: accepté par 80 OUI.

##### Chapitre 3 ESPACES PUBLICS

Pas de demande de parole.

Vote: accepté par 80 OUI.

##### Chapitre 4 CHEMINEMENTS PIETONS

#### M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A propos de l'article 17, les Verts regrettent beaucoup la suppression de l'alinéa 3, qui prévoyait l'installation d'un cheminement piétonnier qui reliait les bâtiments scolaires à la gare.

Nous pensons que pour la mobilité douce, il est toujours regrettable de supprimer ce genre de cheminement, mais la Municipalité nous a assurés, en commission, que dans le cahier des charges pour le concours des constructions effectives une telle condition figurera, ce qui nous rassure, mais à l'inverse, nous sommes un peu déçus que dans la demande de crédit d'étude, ce chapitre ne fasse l'objet que d'une maigre note infra paginale comme si elle avait été oubliée et rajoutée en dernière minute.

Nous regrettons cet article, mais nous nous rendons bien compte, que cela ne sert à rien de l'amender à ce stade. Merci de votre attention.

Vote: accepté par 74 OUI, 3 NON et 5 abstentions.

#### Chapitre 5 ARBORISATION

Pas de demande de parole.

Vote: accepté par 78 OUI

#### Chapitre 6 DISPOSITIONS FINALES

Pas de demande de parole.

Vote: accepté par 79 OUI et 1 abstention

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du règlement.**

Pas de demande de parole

#### **Vote sur l'ensemble du règlement.**

Accepté par 81 OUI.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### M. Olivier Raduljica

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 28/2019 de la Municipalité du 23 août 2019 au Conseil communal relatif à l'adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA) «A Vernex»

**Vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'adopter la modification du plan partiel d'affectation (PPA) «A Vernex» et son règlement;
2. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver préalablement la modification du plan partiel d'affectation (PPA) «A Vernex»;
3. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA) «A Vernex».

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI.**

#### 5.4 No 29/2019 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022. (Rapp de majorité: Mme Irina Gote; rapp de minorité: M. Christophe Privat).

Monsieur le Président ouvre la discussion.

#### M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste a accueilli très favorablement ce préavis municipal et le soutiendra à l'unanimité.

En effet, au vu de:

- L'importance des projets d'investissement d'ici à la fin de la législature;
- La fébrilité prévisions économiques pour les années 2020 et suivantes;
- La marge d'autofinancement relativement faible des derniers exercices comptables;

Il est certainement de bonne intelligence et gouvernance que de maintenir notre taux d'imposition à 65% et cela pour 3 ans.

Nous le voyons encore ce soir, des projets importants se présentent dans un avenir proche et il faut absolument se donner le moyen des ambitions municipales si l'on souhaite voir ces projets aboutir et être dignes de notre Commune.

Ainsi, pour les raisons évoquées en termes de projet ainsi que pour le maintien des prestations Communales à destination de nos concitoyens de toutes conditions, le groupe socialiste vous invite à faire preuve de prudence, de clairvoyance et de discernement en soutenant les conclusions du rapport et en rejetant les amendements déposés en commission. Je vous remercie de votre attention.

#### M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre est partagé sur le projet de taux d'imposition proposé. Pour une partie du groupe, les contribuables de Montreux ont droit en priorité à la transparence et à l'équité. L'accord passé entre les communes et le canton est très clair, le canton reprend des charges assumées jusqu'ici par les communes et il va de ce fait augmenter le taux d'imposition cantonal.

Chaque montreusienne et chaque montreusien qui paie des impôts, va voir, ses impôts cantonaux augmenter, que ce soit de 10, 50, 100, 500, 1000, qu'importe le montant. Chaque contribuable devrait voir ses impôts communaux diminuer dans la même proportion, c'est la promesse faite lors de l'accord entre commune et canton. Montreux, troisième ville du canton, dont les finances sont bien meilleures que beaucoup d'autres villes vaudoises, devrait respecter cet engagement. Même Lausanne, surendettée, a répercuté, en partie du moins, la bascule d'impôt canton – commune. La majorité municipale PLR aurait eu l'occasion de montrer qu'elle sait tenir parole et qu'elle respecte les contribuables de Montreux et bien non, c'est au contraire une augmentation déguisée des impôts que la Municipalité veut faire voter. Montreux libre a toujours défendu la clarté en matière d'impôt et une partie du groupe veut défendre cette clarté, en refusant l'augmentation de la charge fiscale, que le tour de passe-passe municipal nous réserve. Une autre partie de Montreux Libre, tout en regrettant le non-respect de l'accord entre commune et canton, estime que les investissements à venir vont nécessiter des besoins de financement supplémentaires, c'est cet aspect qui l'amène à se résigner et à privilégier l'augmentation de la marge d'autofinancement, conséquence du maintien du taux au lieu de la baisse promise. Dans tous les cas, Montreux Libre estime qu'il est nécessaire de pouvoir rediscuter de ce taux d'imposition régulièrement et soutenir l'amendement visant à limiter à 2 ans la durée du taux. Je vous remercie de votre attention.

#### M. Claude-Pascal Gay

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je dépose l'amendement suivant à l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022:

*«Fixer le taux à 63.5% pour les alinéas 1, 2 et 3 de l'article premier.»*

En raison de la bascule prévue avec le Canton, l'objectif de cet amendement est de maintenir l'impôt inchangé pour nos citoyens et contribuables. Le taux de 65% signifierait une hausse d'impôt.

Pourquoi une hausse d'impôt est-elle injustifiée?

- L'évolution de l'économie vaudoise au cours des 10 dernières années est très positive avec une progression moyenne du PIB par année largement supérieure à 2% et à la moyenne suisse.

Cela a eu pour conséquence une progression significative et régulière des rentrées fiscales.

- L'attractivité de notre région est également très bonne en comparaison suisse et internationale grâce notamment à la présence d'une main d'œuvre très qualifiée, de l'EPFL, d'une économie diversifiée, de voies de communications performantes, etc... seul gros bémol relevé par les différentes études: sa fiscalité pour les personnes physiques.

- Notre Canton fait partie des cantons riches de Suisse avec un revenu net moyen par contribuable (chiffres 2015 de l'administration fédérale) de CHF 70'291, en comparaison ce chiffre est de CHF 75'063 pour le Canton de Zurich, de CHF 57'698 pour le Canton de Berne et de CHF 48'685 pour le Canton du Valais.

- Malgré le cumul de ces éléments très positifs, la fiscalité vaudoise est une des plus lourdes de Suisse. Pour un couple mariés avec 2 enfants ayant un revenu brute imposable de CHF 125'000, le taux d'impôt est 6.51% à ZH, soit un impôt annuel de CHF 8'137. Sur Vaud, ce taux est de 10.85%, soit un impôt annuel de CHF 13'525. Cette différence démesurée de près de CHF 5'400 par année ne trouve aucune justification. Seuls les Cantons du JU et de NE ont une fiscalité plus lourde pour la classe moyenne. Pour les plus hauts revenus, seul NE nous évite d'être le canton le plus confiscatoire (source KPMG).

Fort de ces éléments, une hausse d'impôt n'est pas justifiable. La comparaison avec les autres cantons suisses est très peu flatteuse et sans équivoque. L'Etat doit se remettre en question; continuer à charger les contribuables et la classe moyenne en particulier n'est plus défendable.

Je suis conscient que le Conseil d'Etat, respectivement le Canton est le principal responsable de cette situation. Notre commune doit cependant également faire son introspection pour maîtriser voire réduire ses charges.

A l'adresse du Conseil d'Etat et de notre ministre des finances en particulier, après «L'impôt heureux», je serais ravi de pouvoir lire «un Canton efficient» pour le plus grand bonheur de nos contribuables et l'avenir de notre Canton.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir soutenir mon amendement, la classe moyenne et par la même occasion, donner un signal clair à nos autorités communales et cantonales.

*L'amendement de M. Gay se trouve dans le rapport.*

#### M. le Président

Votre amendement sera discuté lorsque nous serons au projet d'arrêté d'imposition.

M. Gétaz vous avez annoncé vouloir déposer un amendement?

#### M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas annoncé que je déposais un amendement, j'ai dit que nous soutiendrions l'amendement qui sera probablement redéposé par celui qui l'a formulé.



### Construction de routes - Aménagements extérieurs - Déconstruction Terrassement - Ouvrages d'art - Transports publics et ferroviaires



**Colas Suisse SA succursale de Crissier**

Rue de Morges 19-21 - 1023 Crissier

021 706 21 40 - colasvd@colas.ch - www.colas.ch



**M. le Président**

Vous savez que pour l'heure, il n'est pas redéposé, d'où ma question.

**M. Christophe Privet**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Formellement, il est redéposé, mais si vous le souhaitez, c'est avec plaisir que je coupe le bas de la feuille du rapport de minorité, j'ai inscrit:

- *Limiter à 2021 et non 2022 la durée du préavis, et modifier le point 1. et 2. des conclusions. (De facto celles figurants dans le document idoïne qui sera transmis aux autorités compétentes.)*

Souhaitez-vous que je vous le remette et que je le signe?

**M. le Président**

C'est en ordre M. Privet, nous prenons votre rapport de minorité et l'alinéa que vous avez lu comme amendement

**Mme Christine Menzi**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC, fidèle à sa devise de diminuer la pression fiscale des personnes physiques, qui après de nombreuses années d'effort pour renflouer les caisses de l'Etat, souhaite faire répercuter la baisse de la charge communale reprise par le canton. En effet la reprise de la facture de l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile par le canton, représente pour la commune, une diminution des charges de CHF 2,5 millions. Si nous ne répercutons pas cette baisse de charge communale, nos citoyens supporteront l'augmentation des impôts cantonaux, sans profiter de la baisse. Conscient des futurs investissements dans la commune, mais certain que la volonté des citoyens de maîtriser les dépenses, aussi bien dans les transformations et les nouvelles constructions, ainsi que dans la maîtrise des dépenses sociales, le groupe UDC, vous invite à soutenir les deux amendements de nos collègues.

**M. Pierre Rochat, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames Conseillères et Messieurs Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Merci pour ces interventions et d'avoir repris avec assiduité toute la problématique de l'arrêté d'imposition, qui pourtant a déjà longuement été discuté dans le cadre de la commission des finances et pendant laquelle nous avons pu faire une appréciation raisonnable. Je reviens au résultat de la commission des finances et à son rapport, qui me paraît relativement clair. Je profite d'ores et déjà d'inviter le Conseil communal à réfléchir s'il n'a pas intérêt à suivre la commission des finances qui a analysé la situation et qui connaît bien la vision des choses.

Cela dit, nous pouvons faire l'appréciation que nous voulons sur le contexte économique, le produit intérieur brut, les évolutions internationales, etc...

Nous sommes une ville de 26 mille habitants, il faut voir l'aspect pragmatique de la gestion de notre commune, c'est ce que nous devons garder à l'esprit.

Je vais vous donner quelques éléments qui, à mon avis, devraient pousser à une approche raisonnable:

L'appréciation par rapport au canton et à la commune, la bascule, la recommandation du Conseil d'Etat d'appliquer cette bascule, l'UCV qui a signé

cet accord, il est clairement dit dans cet accord que la répercussion de la bascule est laissée à la libre appréciation des communes et en fonction de leur situation. Ce que je sais aujourd'hui, c'est que pratiquement 50% des communes, ne répercuteront pas cette baisse, parce que, la plupart des communes n'ont pas la situation de l'Etat et des difficultés qui sont significatives.

Je me permets de rappeler que, lorsque l'Etat avait des difficultés dans les années 2000, il a négocié l'augmentation de la part des communes sur la facture sociale à 50% alors qu'elle n'était que du tiers. Cette répercussion-là, M. Broulis a une fâcheuse tendance à l'oublier et s'il a une bonne situation, il pourrait négocier à ce niveau-là et cela, ce n'est pas que l'UCV, ne l'a pas dit, il l'a dit, mais en l'occurrence, il y a le souhait de répercuter la bascule, mais encore une fois, les situations ne sont pas les mêmes. Le canton est dans l'opulence, vous le lisez tous dans les journaux, la situation du canton est très favorable, très positive, ils ne savent plus comment alimenter leur réserve, c'est une réalité, c'est même dit dans le cadre des conférences de presse et en plus, M. Gay l'a rappelé, il a un taux d'impôt qui est extrêmement élevé comparé aux autres cantons. La commune de Montreux, gère depuis 10 ans voire plus, une situation déficitaire, qui se traduit par l'équilibre aux comptes. Combien de fois ai-je dit, nous sommes légèrement déficitaire, nous sommes juste équilibrés? Nous sommes à la limite, nous sommes constamment en train de gérer notre ménage à la limite. Cette situation-là, nous met dans une situation complètement différente de celle de l'Etat et nous, Mesdames et Messieurs, grâce à vous, à votre vision raisonnable, nous avons un taux d'impôt qui est l'un des plus bas du district, l'une des villes les moins chères du canton. Cette situation-là, vous avez vu l'article paru aujourd'hui, qui dit que Lausanne à la sagesse de respecter un peu la bascule avec 0,5, mais Lausanne a 79 de taux d'impôts, nous nous sommes à 65. Je m'excuse, mais cet aspect, doit être intégré. Je vous invite à garder cela à l'esprit quand il y aura le vote sur l'arrêté d'imposition, qui vise, et je le dis en tant que libéral, à stabiliser l'impôt vis-à-vis du contribuable et à éviter de faire des vagues ou des évolutions dans un contexte où nous savons (car nous sommes dans l'examen du budget et la COFIN le sait) que les personnes morales, les recettes des entreprises, avec l'effet RIE III, RFFA, que nous avons voté et accepté vont diminuer les recettes de la commune de 2 millions. C'est la réalité, cela fait 2 millions de moins pour les personnes morales l'année prochaine et il y a 2 millions de plus, pour les structures de la petite enfance, c'est 4 millions de plus, alors que l'AVASAD c'est 2 millions. Cette réalité nous oblige à être conséquents et à admettre raisonnablement puisque nous avons cette latitude (l'accord a été négocié de cette manière, les communes font comme elles le veulent c'est complètement transparent). Nous l'avons expliqué en commission des finances, je l'ai expliqué dans le cadre du préavis, je l'ai expliqué à la presse quand ils m'ont posé la question, nous expliquons la situation telle qu'elle est et en l'occurrence, je vous invite à fixer notre taux à 65% sur 3 ans, donnons un signe de grande stabilité, indépendamment de l'espèce de procès d'intention qui se trouve dans le rapport de minorité, laissant entendre que nous faisons du calcul politique, alors qu'il n'y a rien de cela. Il y a juste la réalité qui fait que l'année passée, parce que nous avions des perspectives incertaines avec RIE III, nous n'avons fixé qu'une année. Aujourd'hui la Municipalité s'est dit, nous n'avons fait qu'une année, alors que nous aurions dû faire 2 ans, à partir de là, nous rattrapons et nous allons à 3 ans. Nous n'avons pas fait de calcul par rapport aux élections et d'ailleurs, dire que cela ne s'est jamais fait, j'ai sorti les arrêtés d'imposition depuis 1990, cela a toujours été de 2 ans, sauf pour les périodes difficiles des années 1995 à 1998, où la Municipalité devait gérer année après année.

En 2005, la Municipalité a même proposé un arrêté d'imposition sur 5 ans que tout le monde a accepté, parce que nous venions de recevoir des sommes importantes et que le budget était plus facile à équilibrer. Il n'empêche qu'une majorité socialiste de l'époque avait proposé de bloquer le taux d'impôts pour 5 ans. Les réalités de la finance et de l'économie, imposent d'être pragmatiques et stables.

En l'occurrence, je vous invite à suivre la proposition de la Municipalité, en gardant à l'esprit que nous aurons 2 millions de recette en moins, mais ce sont des personnes morales de Montreux, des entreprises qui bénéficieront de cette baisse d'impôts; cette baisse d'impôts, c'est une disposition incitative et cela ne changera rien pour les personnes physiques qui restent à 65.

Battons-nous pour faire baisser le taux d'impôt cantonal, mais c'est un autre sujet. Je vous invite à suivre la Municipalité et la COFIN, qui suit la Municipalité. Je vous invite à aller dans ce sens et de ne pas céder à ces intentions un tout petit peu trop politiques du rapport de minorité et de l'amendement de M. Gay.

**M. Yanick Hess**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme M. le Municipal, je pense qu'il faut refuser ces deux amendements et veiller à garantir, à terme, une stabilité au niveau du taux fiscal. Je me permets de revenir sur le rapport de minorité, je ne remets pas en question le fait qu'il y aura peut-être une baisse dans le secteur de l'immobilier ou que les analyses financières estimation qu'il y a un risque de récession. Ma question au minoritaire est de savoir s'il s'agit de points qui ont été débattus ou qui ont été ajoutés au rapport de minorité?

**M. Yves Laurent Kundert**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite poser la question à mon collègue M. Gay, les 65% dont il a parlé, s'agit-il d'un point qu'il souhaite limiter dans le temps? Parce que je n'ai pas bien compris la différence entre la position de la majorité de la CoFin et ce qu'il proposait, était-ce une question de durée? J'ai vu que nous étions tous d'accord pour le 65%, mais je n'ai pas bien compris la différence. Peut-il nous réexpliquer? Merci.

**M. Emmanuel Gétaz**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite faire deux remarques sur les propos du Municipal Rochat, tout d'abord il peut utiliser l'argument que 50% des communes ne répercuteront pas la baisse, mais cela veut bien dire qu'il y a 50% des communes qui vont la répercuter. Il faut juste choisir son camp, le verre est-il à moitié vide ou à moitié plein? En ce qui me concerne, je préfère qu'il se vide de 1,5% pour respecter l'engagement pris entre les communes et le canton et pour respecter le contribuable montreusien. A l'arrivée, si nous diminuons 1,5%, il n'y aura pas d'augmentation d'impôt, si nous ne diminuons pas, il y aura une augmentation des impôts des montreusiennes et montreusiens.

Cette manière de faire est pernicieuse, elle a déjà été appliquée lors de la taxe sur les sacs poubelle. Vous vous rappelez qu'il y a une taxe forfaitaire, que nous avons réussi à neutraliser et la taxe au sac n'a jamais fait l'objet d'une compensation, alors que cela représente une charge fiscale supplémentaire pour toutes les montreusiennes et montreusiens. Déjà à l'époque, la commune a encaissé, de mémoire 2 points

d'impôts supplémentaires, ni vu, ni connu. En attendant, pour le portemonnaie de la montreu-sienne et du montreusien, c'est une augmentation de la charge fiscale. En refusant de jouer le jeu de l'accord passé entre les communes et le canton, la Municipalité de Montreux refait, à une autre occasion, une manœuvre qui consiste à augmenter les impôts. Autre remarque, quand nous disons que nous voulons la stabilité, la stabilité d'impôts, sachant que les charges communales diminuent, logiquement c'est baisser les impôts, autrement nous jouons sur les mots. Si nous ne voulons pas jouer sur les mots, il faut dire que, si la charge communale diminue et qu'il y a un transfert au canton, alors cette partie-là n'a plus à être perçue en taxe, en l'occurrence en impôts et doit être abandonnée.

Faire ce qui est proposé par la Municipalité représente un changement et une non-stabilité de la perception de l'impôt pour les contribuables de la commune.

### M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part, d'un côté, cette baisse est bienvenue, parce qu'il y a des arguments pour les contribuables et peut-être qu'en ayant moins, pour essayer de faire mieux, nous ferions attention à tous nos investissements, d'une manière différente et en allant chercher des sommes qui sont peut-être disponibles ailleurs. Nous le voyons au travers de différentes affaires, nous pouvons encore économiser.

Je pense que ce Conseil et la Municipalité sont tout à fait capables de tenir cette baisse.

Je soutiendrai les deux amendements, celui pour la durée de 2 ans et celui pour la baisse de 1,5 point.

### M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne pensais pas me trouver à la place de la minorité pour discuter de l'amendement de M. Gay, mais puisque j'y suis, je vais en profiter.

M. le Municipal nous rappelle avec justesse, l'accord RIE III, pour mémoire, c'est un accord qui a été fait sur le plan cantonal entre le parti socialiste et le PLR, dans un objectif de pouvoir préserver les entreprises vaudoises.

Ce qui ressort clairement, c'est que les entreprises, les entités morales, ont bénéficié d'une forte baisse d'impôt. Preuve en est, c'est que l'année passée, lorsque nous avons discuté de la problématique RIE III en COFIN, les premières projections laissaient entendre que, pour la ville de Montreux, nous serions même bénéficiaires, grâce à une bascule entre le canton et la commune. Ce bénéfice pour RIE III, lors des discussions de l'année dernière, devait être de plus CHF 300'000.- et ce soir, à ma grande stupeur, j'apprends que ce sera moins CHF 2 millions. Il y a un stade, en tant que commissaire à la COFIN, où j'accorde ma confiance à la Municipalité.

Quand celle-ci me présente des budgets, me donne des arguments, je les note et l'année suivante, j'essaie de constater si les chiffres annoncés correspondent aux réalités du terrain. Force est de constater que RIE III, nous coûte cher, mais qu'en est-il du contribuable physique? A celui-ci nous n'avons jamais fait de geste à ce jour et je constate, malgré cet accord et quoiqu'en dise M. Rochat que l'idée était que les villes et les Municipalités répercutent cette baisse d'impôts sur les citoyens et citoyennes.

Je vous avoue, qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et je fais partie de ces personnes, je suis un imbécile, mais des fois je change d'avis. J'ai eu l'occasion d'échanger avec certains de mes collègues, j'ai eu l'occasion d'échanger avec M. Gay et je pense que son argumentaire est correct, je pense que ce geste est mérité à l'égard des montreusiennes et montreusiens.

Je prendrais comme argument complémentaire, M. Luder l'a relevé, il y a quelques instant, qu'il est de notre devoir en notre qualité de conseillers et conseillers communaux de revoir à la baisse certaines de nos prétentions.

Je vais faire une litote sur le projet du collègue qui nous est proposé, cela ne me dérange pas que nous voulions faire des minergies plus, plus, plus, plus et encore plus, mais quand vous faites du minergie plus, plus, plus, plus, plus, plus et encore plus, vous rajouter 30% à la facture. Nous pourrions faire du minergie moins et l'avantage serait peut-être de ne rajouter que 5% à la facture.

Il y a effectivement, comme M. Luder l'a relevé et d'ailleurs M. Gay a donné des pistes qui existent au sein de cette ville, sans mettre en danger les acquis actuels. C'est de nouveau une façon de nous faire peur, mais après plus de 10 ans à la CoFin, je pense que ce sujet, je le connais à minima, nous pouvons accepter l'amendement de M. Gay, sans mettre de façon catastrophique nos finances en péril. Je vous invite chers collègues, à faire un geste à l'égard de nos contribuables montreusiens, qui le méritent depuis longtemps et à aller dans le sens de l'amendement de M. Gay

### M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas faire ici de la politique cantonale, non pas que cela ne m'intéresse pas, mais je pense qu'il n'y a pas lieu de le faire toute la soirée ici.

Le Conseil doit effectivement prendre ses responsabilités, ce soir, sur une question importante, primordiale, pour la fin de la législature et pour les projets d'investissements qui sont proposés par notre Municipalité, élue par le contribuable elle aussi.

M. le Municipal l'a rappelé, les résultats financiers des derniers exercices sont à la limite. Maintenant, nous venons avec des projets d'investissements qui sont «très» importants, nous parlons notamment du 2m2c, M. Privet l'a rappelé, nous parlons des places de crèche, moi je ne vous inciterai pas à faire du minergie moins, je pense que ce n'est pas dans l'air du temps et que ce n'est pas ce qu'il faut prévoir pour le futur, ni pour nos enfants, ni pour notre planète.

Nous avons la parcelle HELD, dont il faudra s'occuper un jour et le groupe Socialiste se réjouit de pouvoir en discuter à, si possible, moyen terme.

Je ne vais pas faire de prévisions économiques d'un banquier au niveau international, mais M. le Municipal vient de le rappeler, les prévisions économiques des personnes morales dans notre commune, ne sont pas des plus optimales, pour la ou les prochaines années.

Avec ces éléments, je crois que chacun peut entendre et comprendre, que l'impôt à 65% qui reste et restera l'un des plus bas du district, est la bonne solution.

Ainsi le groupe SOC, vous invite encore une fois à rejeter ces amendements et à maintenir le taux de l'imposition communal à 65%.

### M. Stéphane Barbey

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

M. Pierre Rochat nous a expliqué l'économie et je crois que ce qu'il en ressort, c'est que nous avons un problème majeur. Il y a l'économie de l'Etat, qui a son fonctionnement et ses résultats. Ses fonctionnements sont ce qu'ils sont et ses résultats, j'en parle en connaissance de cause des derniers mois que j'ai vécu sur le territoire de la commune et le territoire du canton de Vaud, sont absolument hors norme, dans le sens où, le dysfonctionnement est le mode de fonctionnement normal, je m'en expliquerai très probablement plus tard.

Pour ce fonctionnement, il nous est dit: «il faut augmenter les impôts» et il y a aussi l'économie des citoyens qui nous ont élus et ces citoyens voient leur économie personnelle, c'est-à-dire l'argent qu'ils ont dans leur poche et ce qu'ils peuvent en faire. Quand ils comparent ce que leur coûte l'Etat, ses prestations et ce qu'il leur reste pour gérer leurs affaires, ils constatent que cela ne va pas du tout. Que les prestations de l'Etat sont largement insuffisantes en ce qui concerne les résultats qui les concernent, par rapport à ce qu'ils coûtent.

Si nous comparons le fonctionnement de l'Etat de Vaud, communes comprises, avec le reste de la Suisse, puisque le Canton de Vaud appartient à une confédération, nous voyons que nous sommes particulièrement mal lotis. Parce que, quand nous avons de bons résultats économiques, ce n'est pas de l'économie, c'est le travail de beaucoup de gens. Beaucoup de gens se sont donnés de la peine, beaucoup d'idées ont germé et ont fait des petits et la logique économique voudrait que les personnes reçoivent le résultat de leur travail et de leurs idées. Mais quand nous augmentons les impôts c'est plutôt une sanction. Le jour où quelqu'un m'expliquera la différence entre un impôt trop élevé et une amende, j'en serai très content. En tout cas le résultat à la fin du mois est le même.

Je vous invite à accepter la proposition qui vous est faite, non pas d'une baisse d'impôt, mais simplement pour un statut quo en compensant ce qui a été augmenté par l'Etat de Vaud via une baisse dans notre commune, pour que le résultat soit neutre, comme notre pays.

### M. le Président

Je donne encore la parole à M. Zulauf, puis nous passerons à l'arrêté d'imposition et c'est là que nous aurons l'occasion de voter les amendements qui ont été proposés ce soir.

### M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

À l'appui des propos qui viennent d'être tenus par notre président de groupe, j'aimerais m'élever avec véhémence contre la diminution du taux d'imposition. Cela me rappelle des débats déjà très lointains, mais où les positions étaient claires, c'étaient les libéraux, c'était M. Pierre Rochat, c'était le notaire Perrin, c'était l'ingénieur Barbey, qui proposaient des diminutions du taux d'imposition parce qu'ils considéraient que c'était un bon signe à donner à ceux qui payaient des impôts. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'une diminution d'1,5 point de notre taux d'imposition n'a aucun effet sur le pouvoir d'achat de la plupart de nos concitoyens, c'est un geste un peu démagogue. Quand j'entends qu'il s'agit de faire un geste pour nos concitoyens, mais ce geste est insignifiant. Vous savez à qui tout cela profite? A tous ceux qui paient énormément d'impôts et qui peuvent les payer. Nous ne disons pas qu'il faut diminuer les impôts, mais



# PHARMACIE DE CLARENS

pharmacie indépendante et familiale  
spécialisée en médecines douces

préparations personnalisées  
spagyrie • huiles essentielles • hydrolats  
et préparations pharmaceutiques

**P** 100 places  
gratuites 1 heure

Marché M Clarens-Centre • 1815 Clarens-Montreux  
021 964 40 00 • [www.pharmacie-de-clarens.ch](http://www.pharmacie-de-clarens.ch)

**MARINELLI TELEVISION**

service point  
upc

Nous suivons l'évolution !

CRT TV • Colour TV • PDP TV • LCD TV • LED TV • OLED TV

Marinelli Télévision S.à.r.l. - Rue du Parc 1 - 1800 Vevey - 021 944 91 44

**CGS**  
immobilier

ACHAT/VENTE - ESTIMATIONS

1820 MONTREUX  
98, Grand-Rue  
021 / 962 70 50  
[montreux@cgs-immobilier.ch](mailto:montreux@cgs-immobilier.ch)

1618 CHATEL-ST-DENIS  
74, Route de la Coula  
021 / 948 28 80  
[chatel@cgs-immobilier.ch](mailto:chatel@cgs-immobilier.ch)

[www.cgs-immobilier.ch](http://www.cgs-immobilier.ch)

CGS Immobilier, pour passer du rêve à la réalité

**LEMAN STORES S.A.**

- Stores toiles
- Stores à lamelles
- Stores empilables
- Stores d'intérieur
- Moustiquaires
- Motorisation et automatisation
- Volets aluminium thermolaqués
- Réparations - Entretien
- Volets à rouleaux
- Portes de garage

Z.I. Rio Gredon • 1806 Saint-Légier  
Tél. 021 805 30 30 • Fax 021 805 30 39  
[info@lemanstores.ch](mailto:info@lemanstores.ch) • [www.lemanstores.ch](http://www.lemanstores.ch)

Venez visiter notre showroom!

STOBAG  
Premium Swiss Quality

**b-swiss™ solutionsVisuelles**

digital signage  
solutions dynamiques pour écrans  
signalétique - communication  
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.  
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland  
Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55  
[philippeviquerat@b-swiss.com](mailto:philippeviquerat@b-swiss.com)

# Clin d'

## MCM Fiduciaire

Riviera Sàrl



Un regard perçant sur vos dossiers

Comptabilité | Fiscalité | Conseils | Gestion

Route de Fontanivent 57 | 1817 Brent | +41 21 550 00 18 | [contact@mcm-riviera.ch](mailto:contact@mcm-riviera.ch) Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

**AEBI FLEURS & Décoration Sarl**  
Rue Gambetta 23  
1815 Clarens  
Tél. 021 964 61 22  
[www.aebifleurs.ch](http://www.aebifleurs.ch)  
[Aebifleurs@gmail.com](mailto:Aebifleurs@gmail.com)

**CMP SA**  
**CONSTRUCTIONS METALLIQUES  
DU PIERRIER SA**

SERRURERIE GENERALE - 1815 CLARENS

CONSTRUCTIONS EN ACIER, ALUMINIUM ET INOX  
BALUSTRADES TOUT VERRE - FERMETURES DE BALCONS ET TERRASSES  
AGENCEMENTS MAGASINS

Tél. 021 981 25 55 - Fax 021 981 25 66 - Mail: [Contact@cmp-sa.ch](mailto:Contact@cmp-sa.ch)

Tabashop  
plus de 30 ans  
d'expérience.



Montabaco SA  
Grand-Rue 46  
1820 Montreux  
Tél. +41 021 963 70 70  
[info@tabashop.ch](mailto:info@tabashop.ch)



- BOUTIQUE EN LIGNE
- CIVETTE OUVERTE 7/7
- GRAVURE LASER

**TABASHOP**  
MONTABACO SA

[www.tabashop.ch](http://www.tabashop.ch)



nous ne disons pas non plus qu'il faut les augmenter. Les aides de l'Etat et des communes servent à fournir des prestations que beaucoup d'individus ne financeraient jamais, c'est cela le prix de la cohésion sociale. Si nous voulons aller au-delà de ces prochaines années avec un peu de confiance, si nous voulons pouvoir consentir les investissements nécessaires, nous devons garder une certaine liberté financière. Il ne faut surtout pas de diminution du taux d'imposition, notre conscience politique, notre responsabilité politique, Mesdames et Messieurs, nous incite à accepter le projet de la Municipalité.

#### M. le Président

Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, nous allons aborder l'arrêté d'imposition, l'article 1, y compris le titre, puis j'ouvrirai la discussion sur l'amendement de M. Gay.

#### Amendement de M. Claude-Pascal Gay

Amendement de l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022:  
«Fixer le taux à 63.5% pour les alinéas 1, 2 et 3 de l'article premier.»

J'ouvre la discussion sur ce premier amendement.

#### M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Encore une fois, je vous invite à analyser la situation de manière raisonnable. Le maintien à 65%, pour 3 ans, c'est un défi qui est important et qui appelle une bonne gestion des affaires communales, nous n'aurons pas le choix. Dans un contexte, où je vous le redis, nous allons dépenser pour les écoles, pour les structures de la petite enfance, il y a des besoins qui sont avérés et auxquels il faut pouvoir répondre. Dans ce contexte, je vous invite à considérer que la durée proposée avec le maintien du taux est une forme de stabilité et surtout de gestion correcte des affaires municipales.

Je me permets juste de reprendre ce qu'a dit M. Privet, qui a coutume, en se référant aux procès-verbaux, de réécrire la réalité. Lorsque nous avons débattu des personnes morales en CoFin, l'année passée, j'ai dit très clairement, que la baisse était déjà faite en 2017, parce que nous avions eu des corrections importantes sur les personnes morales et qu'elle serait assez modeste pour nous, car nous avions déjà eu une baisse qui était spécifique. En dehors de cela, j'ai toujours soutenu que RIE III et la RFFA étaient des processus intelligents, parce qu'ils permettaient de laisser aux entreprises la possibilité de développer et d'investir. Il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit ou résumé exagérément les propos que j'ai tenu. Sur la question de la taxe forfaitaire, je rappelle à M. Gétaz, qui s'en souvient sûrement, qu'en 2013 lorsque nous débattions de la taxe forfaitaire, la Municipalité avait le projet de baisser de 3 points les impôts. Elle ne l'a pas fait parce que le Conseil communal, dans sa décision, souhaitait exonérer le citoyen de la taxe forfaitaire. Concrètement nous n'avons pas rajouté, nous sommes restés dans un calcul, pour ne pas réécrire la réalité, réécrire l'histoire, car nous pensions véritablement pouvoir baisser de 3 points, mais nous ne l'avons pas fait parce que nous savions qu'il faudrait rembourser la taxe forfaitaire. Sincèrement, ne vous référez pas à des événements qui se sont passés en 2013, la conjoncture était différente et je pense qu'il faut raisonnablement repousser l'amendement de M. Gay qui nous aura juste permis un débat intéressant.

#### M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pardon de rectifier ce que M. Rochat a dit, je n'ai pas parlé de la taxe forfaitaire, j'ai parlé de la taxe au sac. La taxe forfaitaire a été neutralisée, par une subvention à la vie chère, sauf erreur. C'est bien la taxe au sac, les CHF 2.- par sac qui n'ont été compensés d'aucune manière et qui représentent une augmentation de la charge fiscale totale, entre impôt et taxe pour les montreusiennes et les montreusiens, en moyenne d'environ 2 points d'impôt, si je ne me trompe pas.

Je souhaite faire une autre remarque, il nous est dit: «nous avons des investissements à faire à l'avenir» mais jusqu'à aujourd'hui, toutes les crèches, tous les accueils de la petite enfance, tous les accueils de midi et tous les autres investissements que nous avons fait ces dernières années, nous les avons faits avec le taux d'impôt équivalent. Aujourd'hui à partir du moment où le canton reprends pour 2,5 millions de charges, il faut en faire bénéficier les montreusiennes et montreusiens. La commune aura toujours exactement la même capacité de dépenser de l'argent, pour tout ce qui lui reste à prendre à sa charge. Il n'y a aucune raison d'avoir peur de supprimer ce 1,5 point d'impôt, qui est passé au Canton, que les montreusiennes et montreusiens paieront au canton. Il faut avoir confiance que, comme par le passé, pour tout ce qui est des investissements, nous serons capables de les financer.

#### M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite intervenir sur les propos de M. Rochat, bien souvent quand ce dernier est un peu contrarié, ces contradicteurs réécrivent l'histoire, ils réduisent l'histoire à pas grand chose. J'ai été très clair, quand je vous ai exprimé ce qui s'est produit, l'année passée, effectivement M. Rochat a apporté une petite explication. Nous avons déjà connu cette baisse des revenus des entreprises, mais l'année passée, il nous avait été annoncé un surplus de CHF 300'000.-, force est de constater que ce soir j'ai entendu un moins CHF 2 millions.

Je ne réécris pas l'histoire, mais il est vrai que sur ce point, je suis très à l'aise, d'ailleurs nous le verrons un peu plus tard quand nous aurons reçu le budget.

Je souhaite revenir sur un propos qui a été tenu tout à l'heure par M. Zulauf, que ce soit 1,5 ou 0,5, Lausanne a décidé 0,5%, là je vous rejoins, 0,5% pour une ville comme Lausanne de surcroît tenue par la gauche, c'est vrai que je vous avoue que je considère, que c'est une façon de se moquer des électeurs et des concitoyens.

Ici, M. Gay parle de 1,5%, ce qui n'est pas marginal, pour certaines personnes ces 1,5% représentent une grande somme. Quand nous voulons faire du social, il faut accepter qu'il y a des riches qui paient des impôts et comme ils paient des impôts et de temps en temps, il faut faire un geste à leur égard pour pouvoir préserver le social. C'est grâce à cet impôt que nous pouvons aussi faire du social, cela va dans les deux sens.

Je réitère qu'à titre personnel et je crois la majorité de mes collègues de Montreux Libre, soutiennent l'amendement de M. Gay.

#### M. le Président

Nous allons passer au vote de l'amendement. Je vous relis l'amendement de M. Gay:

Amendement de M. Claude-Pascal Gay:  
Dans l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022: fixer le taux à 63.5% pour les alinéas 1, 2 et 3 de l'article premier.  
Refusé par la CoFin par 9 non et 1 oui.

VOTE Amendement M. Claude-Pascal Gay:  
~~34 NON, 33 OUI et 8 abstentions~~ VOTE  
ANNULE Incompréhension de la salle concernant le sujet du vote.

#### M. le Président

Il me semblait avoir été clair? J'ai lu l'amendement précédemment en précisant qu'il s'agissait de celui de M. Gay.

#### M. Claude-Pascal Gay

Je pense qu'il y a eu une certaine confusion et qu'il serait bon de revoter.

#### M. le Président

J'ai lu l'amendement, je souhaiterais savoir ce qui n'a pas été clair?

#### M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président,

A des fins de paix des ménages, il y a eu une certaine confusion, je ne sais pas si votre micro a coupé ou ce qui s'est passé, mais je propose que nous revotons sur cet amendement, quand bien même le résultat m'était favorable.

#### M. le Président

Très bien nous repassons au vote, celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. Gay votent OUI, ceux qui le refusent NON et les autres s'abstiennent.

2ème VOTE Amendement M. Claude-Pascal Gay:

Amendement: Dans l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022: fixer le taux à 63.5% pour les alinéas 1, 2 et 3 de l'article premier.

L'amendement est refusé par 41 NON, 34 OUI et 7 abstentions

#### M. le Président

Nous passons au vote de l'amendement de M. Privet, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole?

Je relis l'amendement:

Amendement: limiter à 2021 et non 2022, la durée de ce préavis et modifier le point 1 et 2 des conclusions  
Refusé par la COFIN par 7 non, 1 oui et 2 abstentions.

#### M. le Président

Je relis encore une fois l'amendement de M. Privet: Amendement: limiter à 2021 et non 2022, la durée de ce préavis et modifier le point 1 et 2 des conclusions.

#### M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous votons sur le titre de l'arrêté d'imposition et non pas sur les conclusions malgré le texte de l'amendement? Cela ne me paraît pas très clair, il y a déjà eu un flou tout à l'heure, même si en réalité ce sont les gens qui n'écoutent pas.

Là il serait bon de savoir, si ce sont les années 2020 - 2021, donc une modification dans le titre?

#### M. le Président

Je l'ai dit tout à l'heure que j'ouvrais la discussion sur l'article 1, y compris le titre. Nous passons au vote de cet amendement

VOTE amendement M. Christophe Privet: limiter à 2021 et non 2022, la durée de ce préavis et modifier le point 1 et 2 des conclusions  
L'amendement **est refusé par 53 NON, 26 OUI et 2 Abstentions**

#### M. le Président

Nous passons au vote de l'article 1 y compris le titre de l'arrêté.

#### Vote sur l'article 1 et le titre:

Accepté par 50 oui, 8 non et 3 abstentions

#### Vote sur les articles de 2 à 10:

Accepté par 62 oui, 6 non et 7 abstentions

#### Vote sur l'entier des articles:

Accepté par 64 oui 11 non 5 abstentions

#### Mme Irina Gote

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin, vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 29/2019 de la Municipalité du 23 août 2019 au Conseil communal relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022,

**Vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. de maintenir le coefficient communal à 65% pour les années 2020 à 2022;

2. d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022, tel que présenté par la Municipalité, et annexé au présent préavis

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 65 OUI, 12 NON et 1 abstention.**

**5.5 No 30/2019 relatif à l'évolution de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique et réponse à la motion transformée en postulat de Monsieur le Conseiller communal Christophe Privet «FET 2.0», prise en considération le 20 juin 2018. (Rapp de majorité: M. Angelo Giuliano; rapp de minorité: M. Christophe Privet).**

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Je tiens à remercier M. le président rapporteur de la majorité, pour son excellent rapport.

#### M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je fais partie du groupe de la minorité c'est pourquoi, le groupe UDC refusera de prendre acte du rapport n° 30/2019.

Certains diront que cela ne changera pas grand-chose, voir même rien du tout pour la FET et ils

auront sans doute raison, cependant, je cite - "Verba volant, scripta manent" - ce qui veut dire en français "les paroles s'envolent, les écrits restent".

Pour comparaison, je pourrais déclarer que "Les paroles des élus s'envolent, les écrits restent". C'est cela qui aurait satisfait le postulant, de pouvoir se référer par écrit à la promesse faite par M. Piemontesi de transmettre aux commissions de surveillance (COFIN et COGEST) les documents cités dans le rapport de minorité.

Autre point regrettable, le constat que le postulat en tant qu'outil politique ne convient décidément pas ou peu si l'on compte obtenir quelque chose de tangible de la part de notre Municipalité; de motion à postulat, de postulat à l'intention par oral, que reste-t-il finalement du projet initial?

Voyons tout de même, pour changer un peu, le verre à moitié plein; ainsi qu'il est écrit dans le rapport, la minorité préfère croire cette fois encore les propos de M. Piemontesi.

Cependant, pour les raisons invoquées précédemment, le groupe UDC ne prendra pas acte du rapport et j'invite ce conseil à en faire de même.

Je vous remercie pour votre écoute

#### M. Yves Depallens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR vous invite à soutenir la majorité de la commission en acceptant les conclusions du rapport. La Municipalité a clairement expliqué

## Acupuncture-Massages/Tuina-Ventouse

**VittaSanté Médecine Traditionnelle Chinoise. Elle agirait efficacement en cas de maux de dos ou de tête, de troubles du sommeil, de démangeaisons.**

### Médecines naturelles

Si l'énergie (vitalité) circule harmonieusement, il y a équilibre et santé.

### Une approche différente

Le praticien en médecine chinoise cherche toujours à déceler la cause initiale du déséquilibre.

### Offrir une thérapie naturelle sans effets secondaires:

- Eviter les médicaments
- Eviter les opérations
- Prévention (rhume des foins, allergies...)

### Rhume des foins

Selon la recherche, plus de 10% de suisses souffrent de cette maladie. L'insuffisance des énergies défensives est la cause fondamentale de cette allergie. Maintenant, c'est la meilleure saison pour réduire ces symptômes. Vous pouvez suivre les traitements acupuncture au mois de mars pour vous sentir bien en saison de pollens.

### • Maladies de l'appareil respiratoire et ORL

Acouphène, otite, asthme, bronchite chronique, sinusite, rhinite, allergies...

• **Maladies de l'appareil digestif**  
Constipation, diarrhée, hémorroïdes, acidité, régurgitation, ballonnements...

• **Maladies endocriniennes, métaboliques et sanguines**  
Ménopause, baisse de l'immunité, œdème, enflure, engourdissements...

### • Maladies de l'appareil génito-urinaire

Douleurs menstruelles, troubles du cycle, infections génitales, troubles de la grossesse, prostate...

• **Maladies rhumatologiques**  
Rhumatisme, arthrite, douleurs articulaires et musculaires, troubles du genou, lombalgies, dorsalgies, cervicalgies, sciatique, épicondylites, tendinites, entorses, torticolis...

• **Maladies dermatologiques**  
Eczéma, herpès, allergies, acné, psoriasis, prurit, neurodermite, ver-rues, zona.

• **Troubles généraux**  
Fatigue, stress, anxiété, angoisse, névroses, dépression, migraine,

insomnie, anorexie, boulimie, tabagisme...

**Les traitements  
sont remboursés par  
les assurances  
complémentaires**



### VITTA SANTÉ

Médecine Traditionnelle Chinoise  
Av. du Casino 45 - 1820 MONTREUX  
Tél. 021 320 90 00  
www.vitta-sante-acupuncture.ch  
email: vsante@hotmail.ch

**Un premier traitement offert sur présentation de cette annonce**

et circonstancié les arguments, plaidant en faveur de la modification des statuts de la FET, autant dans le rapport municipal, que lors de la séance de commission.

De plus, les trois questions soulevées par le postulant, soit l'amélioration de la représentativité au sein du Conseil de fondation, la nécessité de conserver la possibilité de vendre des actions du casino et enfin les informations fournies au Conseil communal, quant aux comptes et aux activités de la fondation ont suscité des réponses et des explications claires et précises.

Les élucubrations contenues dans le rapport de minorité ne doivent pas faire perdre de vue à notre assemblée qu'une fondation, au sens du droit suisse, échappe nécessairement au contrôle des fondateurs et que sa gestion ne peut être dictée par ce Conseil ou ses commissions permanentes, sauf bien sûr si les statuts de la fondation en dispose autrement, ce qui n'est pas le cas ici.

Au final, comme le souligne le rapport de majorité, la FET agit dans l'intérêt du tourisme montreuisien et nous ne pouvons que remercier cette fondation pour son soutien important de l'économie communale et régionale. Merci de votre attention.

### M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je remercie M. Depallens pour ses propos à mon égard, j'imagine que j'élucubre bien souvent dans ma vie.

Je vais reposer le contexte de cette motion à la base M. Depallens, puisque vous laissez à penser que j'ergote.

Je vous rappelle que la FET a été créée en 1948, par les anciens membres de ce Conseil, ou les fondateurs, cela veut dire vous, Mesdames et Messieurs les conseillers aviez mis des sécurités.

Nos prédécesseurs avaient mis des sécurités, mais qu'avons-nous constaté avec le temps? Qu'est-ce que j'ai découvert, lors du dépôt de cette motion? Que cela n'était pas respecté, tout bêtement, parce que je suis tombé par hasard sur un dossier.

M. Depallens, malgré vos affirmations, que j'entends bien, je souhaitais juste rappeler ce point, si nous en sommes arrivés à ce rapport aujourd'hui, c'est bien parce qu'il y a eu un dysfonctionnement tout au long de la FET.

Je rappelle aussi qu'en 1983, quand les Municipalités ont décidé de changer les statuts de la FET, plusieurs municipaux se sont inquiétés (cela ressort au travers des procès-verbaux de la FET), de savoir si ce qu'ils étaient en train de faire était légal. A savoir de pouvoir offrir la possibilité de vendre les actions du casino et de faire des modifications tel qu'ils les ont proposées.

La réponse municipale a tout le long été la même, «mais oui, ils avaient le droit, la preuve l'autorité de contrôle a validé, etc...».

Je vous rappelle juste, en regarde de ce qu'a dit M. Depallens tout à l'heure, que cela n'empêche pas qu'une fondation doit respecter les attentes des fondateurs. Malheureusement en 1983, l'autorité de contrôle des fondations, a laissé passer ce que moi j'appelle une coquille qui n'aurait jamais dû avoir lieu.

Maintenant je ne suis pas là pour modifier ou corriger l'histoire.

Ce que je souhaitais et nous en avons eu un exemple patent ce soir, cela fait 2 ans que je

parle de la FET, cela fait 2 ans que l'on me dit «M. Privet la FET est propriétaire de quelques actions du casino, il ne faut pas vous inquiéter c'est quelques millions», «d'accord, merci Messieurs les Municipaux, pour vos explications» et je découvre au détour d'un préavis, que la FET est propriétaire d'un tennis, c'est fantastique.

Je ne sais pas, peut-être y a-t-il encore autre chose, peut-être avons-nous le château de Chillon au passage, aucune idée.

Ce que je constate, c'est que malgré tout le travail que j'ai fait, je découvre encore que la FET est propriétaire de terrains de tennis.

Ceci étant au travers de mon postulat, j'ai essayé de faire en sorte que l'on arrête de nous dire de façon orale «oui, nous allons vous donner les rapports, oui nous vous donnerons les éléments». Je souhaitais que nous réinscrivions dans le marbre ce qui avait été convenu à l'époque, à savoir: que les commissions de surveillance de ce Conseil reçoivent à minima les comptes et le rapport annuel de cette fondation, pour savoir ce qu'elle fait avec cet argent, qui je vous le rappelle nous échappe totalement, mais qui permet de pouvoir soutenir des projets touristiques.

Par rapport à vos propos de tout à l'heure M. Depallens, je n'ai jamais critiqué la FET, parce qu'elle ferait faux ou mal son travail.

Ce n'était pas l'objet de cette motion, ni de ce postulat, cela n'a jamais été dit, cela n'a jamais été écrit.

Il y avait un problème de gouvernance, la preuve, ce que j'ai soulevé a été reconnu par la Municipalité et je les en remercie pour cela, puisqu'ils ont changé leur gouvernance. Si je n'étais pas intervenu, peut-être que la gouvernance n'aurait jamais été changée, faut-il vous rappeler, qu'il y avait 4 PLR et un Vert au départ dans cette fondation? Aujourd'hui, cette fondation s'est ouverte, nous aurons des acteurs touristiques, des acteurs hôteliers et cela, si vous lisez mon rapport de minorité je ne le conteste pas réellement, je dis juste (et pourtant M. Depallens était un des demandeurs à l'époque de la commission présidée par M. Luder) que plusieurs commissaires ont demandé que l'on adjoigne aux politiques et aux acteurs touristiques un gestionnaire. C'est écrit noir sur blanc dans le rapport de M. Luder.

Aujourd'hui cela ne figure nulle part, il nous est dit: «oui, oui, les hôteliers sont d'excellents gestionnaires, oui, oui l'office du tourisme est un excellent gestionnaire».

Je vais juste faire une litote, ce qui est en train de se passer à Vevey, m'autorise à continuer à m'interroger, sur l'excellente gestion que font certaines personnes. Ce point n'a pas été respecté, c'est ce que je constate et par respect pour ce Conseil et pour ceux qui déposent des postulats ou des motions, je pense que la Municipalité aurait pu respecter le vœu, que vous aviez voté. Vous aviez demandé à la Municipalité de nous tenir informé de leurs idées et de leurs travaux. L'idée étant qu'après, une commission se réunisse et fasse son travail. Et bien non, nous avons changé les statuts et après les avoir changé, nous répondons à M. Privet en disant: «voilà M. le conseiller communal, circulez, il n'y a plus rien à voir» c'est la réalité, sur le fond, je n'ai pas de problème, mais c'est la façon dont tout cela s'est passé.

Encore une fois je ne vais pas mettre en doute la parole de M. Piemontesi, qui se trouve en face de moi, je le connais, il me connaît, c'est bon. Mais dans 15 ans, dans 20 ans, M. Piemontesi sera sûrement en vacances et il ne sera plus à la tête de ce dicastère.

En conclusion, je vous invite à refuser le rapport municipal, parce qu'au contraire de ce qu'a dit M. Depallens, beaucoup de points dont il a été question en commission ne sont pas dans le rapport et c'est dérangeant au plus haut point.

### M. Yves Depallens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si nous voulons faire de l'histoire sur Montreux, je pense que nous sommes sur la mauvaise pente.

Je souhaite rappeler à M. Privet, par rapport à son historique et c'est pour cette raison que le fait que les terrains de tennis appartiennent à la FET vous a échappé, que la fondation pour l'équipement touristique de la commune de Montreux est un héritage de la société de développement des intérêts de Montreux, créée par des hôteliers au début du siècle passé et que l'ensemble de cet argent a toujours été mis à disposition du développement touristique de Montreux.

Ces élucubrations dont je parlais et qui ont abouti à la découverte du fait que les terrains de tennis, dont nous avons parlé au début du Conseil, appartenaient à la FET, c'est parce que nous avons eu ces terrains qui à l'époque appartenaient aux hôteliers montreuisiens et à tous les entrepreneurs qui ont construit Montreux dans sa première FET touristique.

Pour la suite, je recommande au Conseil d'accepter ces nouveaux statuts de la fondation pour le développement touristique de Montreux qui a toujours su se révolutionner.

### M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une remarque pour M. Depallens, nous n'avons pas à accepter ou pas les statuts, c'est déjà fait, c'est ce dont nous discutons.

Nous allons juste prendre acte, c'est-à-dire que c'est fait, maintenant si vous dites, oui ou non, cela ne changera rien.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### M. Angelo Giuliano

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le rapport No 30/2019 de la Municipalité du 23 août 2019 au Conseil communal relatif à l'évolution de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique et réponse à la motion transformée en postulat de Monsieur Christophe Privet «FET 2.0», prise en considération le 20 juin 2018

**Vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport en réponse à la motion transformée en postulat de M. Christophe Privet «FET 2.0», prise en considération le 20 juin 2018.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 61 OUI, 13 NON et 7 abstentions.**



# THRILL MAXIMISED.

LE NOUVEAU MINI JOHN COOPER WORKS COUNTRYMAN.  
DÈS CHF 51'700.-. ESSAYEZ 306 CH.

DIMAB Riviera SA  
Chemin de la Veyre d'en Haut A3  
1806 St-Légier  
Tel. 021 943 00 70  
[dimab.ch](http://dimab.ch)



MINI John Cooper Works Countryman ALL4, 1'998 cm<sup>3</sup>, 225 kW (306 ch), consommation: 6,9 l/100 km, émissions de CO<sub>2</sub>: 156 g CO<sub>2</sub>/km (moyenne de tous les véhicules neufs immatriculés en Suisse: 137 g CO<sub>2</sub>/km), émissions de CO<sub>2</sub> liées à la production de carburant: 36 g/km, catégorie d'efficacité énergétique: G. Prix du véhicule: CHF 51'700.- (prix catalogue: CHF 55'000.- moins CHF 3'300.- avantage prix). Promotion valable en cas de conclusion de contrat et de livraison du véhicule au client jusqu'au 31.10.2019. Le véhicule illustré est équipé d'options: couleur Rebel Green: CHF 1'200.-, jantes en alliage léger 19» Circuit Spoke: CHF 1'130.-, bandes sport rouges: CHF 320.-, vitres surteintées: CHF 470.-. Dans la limite des stocks disponibles.



# Jarditech



**Philippe Wider**

Rue de Jaman 6 - 1815 Clarens  
021 964 60 44

Vente et réparation de machines de jardin  
de toutes marques  
Stihl, Etesia, Ariens, Stiga, Honda, Viking

Création Synergie: 079 137 81 72



## Perréaz

Paysagiste  
Entretien d'immeuble

www: prodirectories.net/perreazpaysagiste

Rte d'Arzillière 12  
1822 Chernex  
078 824 19 16



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ  
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION  
ET D'ORGANISATION

Plus de **25** ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL  
Av. des Alpes 36 - CP 219  
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch  
www.fiduciaire-antoniadis.ch



# Bravata SA

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2  
1032 Romanel-sur-Lausanne  
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59

# RIDEAUNEUF

NETTOYAGE TEXTILES

Vêtements  
Rideaux  
Meubles rembourrés  
Tapis

**Rideauneuf SA**  
Avenue Mayor-Vautier 19 – 1815 Clarens  
Tél. 021.964.58.95 info@rideauneuf.ch  
www.rideauneuf.ch

# GRiviera



## Bâches Sàrl

Sellerie auto, moto, bateaux, Stores toiles,

**NOUVEAU: Shop Nautic, accessoires divers**

Z.I. La Foge G – Rte des Châtaigniers 19 – 1815 Clarens-Chailly  
079 797 63 40

info@gr-sellerie-bache.ch

# Metal Assistance SA

Portes de garage – Abri PC  
Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve  
Tél. +41 21 960 42 30

E-mail: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com

## Carrosserie du Crêt SA

Peinture au four / Marbre universel Celette



**HALIL HEBIBI**  
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve  
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36  
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

**5.6 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Anne Saito «Pour un plan canicule à Montreux» renommé «Mesures communales visant à améliorer le climat urbain en cas de grandes chaleurs (canicules)». (Rapp: M. Emmanuel Gétaz);**

**M. le Président**

J'apprends, par la lecture du rapport de commission, que Mme la postulante souhaite modifier le titre de son objet: «Mesures communales visant à améliorer le climat urbain en cas de grandes chaleurs (canicules)». Nous voterons ce postulat avec ce nouveau titre. Mme Saito confirmez-vous le souhait de modifier votre titre?

**Mme Anne Saito**

Oui Monsieur le Président

**M. Emmanuel Gétaz**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Désolé de corriger, lors de la discussion en commission, cette précision sur le sens du titre, il a été décidé qu'il serait inscrit à la fin du rapport, comme je l'ai fait et nous n'avons pas décidé de modifier le titre. Si la postulante dit aujourd'hui qu'elle veut modifier le titre du postulat, je ne sais pas si cela change grand-chose mais, je suis assez formel, dans le cadre de la discussion la décision de changer le titre n'a pas été prise.

**M. le Président**

Selon l'article 104, al. 4, *l'auteur de la proposition peut retirer ou modifier sa proposition jusqu'à que le conseil se prononce sur sa prise en considération.*

C'est dans ce cadre-là, que j'estime que Mme Saito, si elle en exprime la demande, peut modifier son titre.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

**M. Romain Pilloud**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Comme ville d'une zone au climat continental et au micro climat, notre espace urbain sera probablement durement touché par le réchauffement climatique. Plus durement qu'une ville au climat méditerranéen. Cela aura des conséquences importantes, à commencer par l'augmentation des îlots de chaleurs difficilement supportables pour les jeunes enfants et les personnes âgées ou fragilisées.

Ce sont évidemment à eux que nous devons penser pour un tel postulat. La canicule et l'augmentation générale des températures vont mettre à rude épreuve la qualité de vie des montreu-siennes et montreu-siens. Poser la question d'une arborisation, d'une végétalisation c'est certes réfléchir à seulement quelques enjeux et risques pour notre environnement, mais pas des moindres. Protéger la santé des habitants, rafraîchir notre ville, contribuer au bien-être de la population et pour penser à une ville vivante, il faut aussi que ce soit une ville dans laquelle la population peut s'approprier l'espace public. Pensons-y dans nos prochains projets de réflexion.

Le groupe SOC vous invite à soutenir ce postulat. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. Dominik Hunziker**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite à ce changement de titre, le groupe UDC soutiendra ce postulat.

**Mme Suzanne Lauber Fürst**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML soutiendra ce postulat indépendamment du titre, puisque que c'est le contenu qui nous a convaincu et nous remercions la postulante pour ce texte.

**Mme Anne Saito**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Bien évidemment mon postulat ne peut pas prétendre lutter contre le réchauffement climatique, mais il vise à limiter ses effets, sur les températures en ville et un point important à relever et que j'ai donné en exemple, l'arborisation comme une solution simple et qui a fait ses preuves.

La Municipalité aura certainement d'autres idées, d'où mon souhait de rester souple en déposant ce postulat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**M. Emmanuel Gétaz**

Conclusion

Au vote, le postulat est accepté par 5 Oui et 5 Non (voix prépondérante du président)

Le postulat de Mme Anne Saito «Pour un plan canicule à Montreux» est renommé «Mesures communales visant à améliorer le climat urbain en cas de grandes chaleurs (canicules)».

**Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 45 OUI, 24 NON et 7 abstentions.**

**5.7 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Gaëtan Cousin et consort demandant une modification du règlement sur l'attribution des subventions communales, pour que les manifestations de moyenne et grande taille à Montreux n'utilisent que de la vaisselle réutilisable. (Rapp.: M. Nicolas Büchler).**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

**M. Angelo Giuliano**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Certains membres du groupe PLR, dont votre serviteur, ne s'opposent pas à cette motion, mais seront extrêmement vigilants quant à sa mise en œuvre par la Municipalité.

En premier lieu, on peut relever que l'outil du postulat aurait été clairement préférable pour traiter cet objet; en effet, une étude d'opportunité par la Municipalité aurait été souhaitable avant de se lancer tête baissée dans un projet de règlement de compétence du conseil.

Cela étant dit, il convient de se montrer attentifs aux éventuelles contraintes qui pourraient être imposées aux organisateurs d'événements: elles devraient être raisonnablement supportables, tant sur le plan financier qu'organisationnel, faute de

quoi le risque existe de voir certaines manifestations désertir notre commune ou des fêtes de village simplement disparaître.

Les études qui ont été faites sur le sujet, opportunément transmises à la commission par les motionnaires, mettent en évidence des informations qui s'avèrent essentielles et qui devront être prises en compte dans le cas où cette motion est acceptée par ce conseil; je vous en donne deux à titre d'exemple:

- premièrement: les récipients de boissons sont à l'origine du volume le plus important de déchets d'une manifestation, environ 70% selon une étude commandée par l'Office Fédéral de l'Environnement; c'est donc essentiellement sur ce genre de produits que devraient se concentrer les mesures à envisager;
- deuxièmement: la même étude souligne le fait que l'utilisation de gobelets réutilisables n'est pas intéressante, écologiquement parlant, en dessous de 2'000 pièces, pour des questions évidentes de logistique.

Enfin, je relèverai un point qui me paraît capital, qui découle des discussions de la commission et qui se reflète dans la conclusion du rapport: le but final de cette motion est de promouvoir la vaisselle réutilisable dans les manifestations; or, il existe plusieurs moyens de promouvoir, sans forcément interdire ou contraindre.

En conclusion, j'attends de la Municipalité qu'elle se montre créative et raisonnable, afin de ne pas prêter les organisateurs de manifestation qui mettent sur pied des événements d'exception à Montreux. Merci pour votre attention.

**M. Jean-Marc Forclaz**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre collègue M. Gaëtan Cousin a déposé cette motion avant l'été, ce qui a eu comme mérite, en ce qui me concerne, de me faire ouvrir les yeux et de me poser des questions sur ce qui se passe dans les manifestations.

J'ai constaté durant cet été qu'une grande majorité de manifestations utilisent déjà de la vaisselle lavable. Certains ont commuté à de la vaisselle jetable mais biodégradable et il reste quelques petites manifestations et une seule grande dont je vous parlerai tout à l'heure, qui utilisent encore la vaisselle plastique.

Il s'agit du Guinness festival à Sion, music celtique et comme j'avais en tête la motion de M. Cousin, j'ai été surpris de nous voir servir 3 raclettes successivement dans différentes assiettes en plastique.

Je n'ai pas résisté à l'envie de titiller les commerçants en leur disant: «Dites donc, vous utilisez toujours du plastique?». La réponse qui m'a été faite a été édifiante, ils m'ont répondu «nous liquignons les stocks, vous n'êtes pas le premier à nous le dire, cela va changer». Cela m'amène à vous dire que la motion de M. Cousin, aussi sympathique soit-elle arrive, à mon sens, tard.

Cette question est en train de se résoudre toute seule. Les manifestations ne peuvent plus se permettre l'image du pollueur et elles sont en train de changer.

Pour ma part, je n'ai rien contre cette idée, mais je considère comme une perte de temps de nommer une commission, de mandater la commune pour faire un règlement supplémentaire, les choses sont en train de changer ou ont déjà changé, merci à M. Cousin d'avoir réveillé notre

Conseil sur ce sujet, mais je ne pense pas que cela soit utile. Pour ma part, même si je suis d'accord avec le sujet, je m'opposerai à la prise en considération de cette motion.

#### M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est toujours assez amusant d'entendre que si nous mettons de la vaisselle réutilisable nous risquons de voir disparaître des manifestations de village. Je ne crois pas que nous en soyons là aujourd'hui.

Par contre il faut mesurer l'implication que nous, commune, nous pouvons avoir, en particulier les villes, dans l'enjeu qu'est cette lutte contre la prolifération du plastique et des déchets. Est-il vraiment nécessaire de rappeler que le Lac Léman est lourdement pollué en plastique, quasiment autant que l'océan et je crois qu'en tant que ville au bord de ce beau lac, que nous pouvons nous poser ce genre de questions sur notre responsabilité comme institution et comme ville de Montreux.

Pour nous, nous avons raison de nous inquiéter de ce que génèrent, en particulier nos gros festivals, en matière de déchet et les impacts que cela a. Pour nous, il est temps que cela change et par ailleurs, nous sommes persuadés que la commune, dans sa grande sagesse, sera capable de trouver une solution qui puisse être appliquée, non seulement pour nos grosses manifestations, mais aussi pour le faire en bonne intelligence avec les plus petits événements.

Nous ne doutons pas un instant que le jour où règlement il y a, ce règlement aura été discuté avant avec les villages et permettra à chacune et chacun de pouvoir le faire correctement et contribuer à des améliorations intéressantes en terme de consommation plastique.

Le groupe SOC, soutiendra la motion de notre collègue M. Cousin.

#### M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai fondé le Cully jazz et je suis toujours président de la fondation du festival de jazz de Cully. J'ai déposé en 2011 une interpellation concernant la gestion encore extrêmement contestable, pour ne pas dire plus, de nombreuses manifestations de Montreux en ce qui concerne les déchets, sauf erreur, le titre était «Les manifestations montreuusiennes seront-elles le dernier village gaulois en matière de consignation de la vaisselle?». Il faut en tant qu'organisation et en tant que société, gérer les déchets de manière exemplaire.

Pour rappel, au Cully Jazz qui se porte très bien merci pour lui, dont les chiffres d'affaires de boissons et de nourriture sont extraordinaires, quasiment année après année, même les cartons de support des pizzas sont consignés. Si vous achetez une pizza vous payez CHF 1.- de plus au moment où vous prenez votre pizza et vous ramenez votre carton dans les collectes de consigne et vous récupérez votre argent. Le résultat, le fait d'avoir amené cette règle jusqu'au bout pour pratiquement tous les éléments mis à disposition pour consommer boissons et nourritures, c'est une diminution drastique des déchets, mais aussi une diminution drastique de la pollution du lac, des rues et autres endroits du village.

C'est aussi pour cela que malgré l'impact énorme que le festival a sur le village, son acceptation par la population reste bonne.

2011 interpellation, 2019 motion, puisque cela ne bouge pas suffisamment vite et que nous

continuons à voir que Montreux qui, pourtant a développé une forme d'industrie touristique et événementielle, n'est pas capable d'être exemplaire, peut-être qu'il faut passer par une demande plus contraignante.

Ce qui est contraignant pour l'instant c'est qu'il s'agit d'une motion et que la Municipalité devra faire un projet sérieux et je pense qu'il est largement temps.

L'exemple du Guinness festival est assez affligeant je dois dire, combien de stock ont-ils acheté pour être encore aujourd'hui en train de liquider des assiettes en plastique? C'est vraiment terrible.

Ceux qui disent que 70% des problèmes de déchets sont réglés en consignation des contenants de liquide, au vu des volumes dont nous parlons, il faut vraiment considérer les 30% restants, même si les gobelets sont consignés, il reste 30% d'autres déchets à traiter.

A Cully nous consignons les cartons des pizzas et je pense qu'à Montreux nous devons y arriver d'une manière ou d'une autre aussi.

Il aurait été intéressant d'avoir le témoignage des plongeurs bénévoles qui chaque année, ramassent des quantités de déchets effarantes devant les quais de Montreux, parce que, encore aujourd'hui, malheureusement les manifestations ne sont pas exemplaires en matière de traitement des déchets.

La Municipalité aura encore une large latitude pour tenir compte des contraintes des petites organisations, la mise à disposition d'un matériel de la commune disponible est utile. Evidemment certaines manifestations sont tellement petites que cela deviendrait ridicule de mettre en place une immense gestion de verres consignés. Mais de toute manière, c'est sûre que Montreux n'a pas fait suffisamment, surtout quand nous constatons l'importance des manifestations sur la commune. Je crois qu'il faut soutenir cette motion, pour montrer que nous prenons cela au sérieux, non pas à 70% mais à 100%.

#### Mme Suzanne Lauber Fürst

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ayant siégé dans cette commission, je souhaite souligner que dans notre commission, nous avons vu que la promotion de la vaisselle recyclable consignée, est un moyen fabuleux d'innover pour la commune de Montreux, en faisant du merchandising, etc...

Faire des produits que les gens auront même envie de prendre chez eux en gardant un souvenir de notre belle ville et de nos villages.

Nous encourageons la Municipalité à ne pas voir cette motion comme une contrainte, mais comme une opportunité d'innover.

#### M. Gaëtan Cousin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref puisque l'on m'a amplement entendu en commission, je voulais revenir sur l'idée de M. Forclaz, selon laquelle cette motion arriverait un peu tard. Je suis tout à fait d'accord, en matière d'écologie, tous les progrès arrivent tard et les Verts s'égosillent à le dire depuis des décennies, donc justement ne perdons pas plus de temps.

#### M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera à l'unanimité en faveur de cette motion.

Pour rassurer ceux qui auraient peur que certaines manifestations de village ou de petite envergure ne soient pénalisées, je ne pense pas que ce sera le cas.

Nous avons beaucoup discuté pendant la commission avec M. Gfeller, qui voulait s'assurer que nous donnions un mandat à la Municipalité, de faire un règlement qui ne soit pas contraignant et punitif. Je pense que ce sera un projet constructif et qui ira dans la promotion du réutilisable.

Je suis confiant et je pense que Montreux pourra ajouter une étoile à son gold label, en étant exemplaire à ce niveau-là.

#### M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de cette discussion, pourrions-nous demander à la Municipalité si elle entend agir et peut agir par différentes mesures ou par l'influence qu'elle peut avoir auprès de certains commerçants pour combattre cette utilisation massive et abusive des plastiques? Les plastiques nous l'avons vu récemment, c'est véritablement une plaie terrible pour le lac. Vous me direz que cela n'a rien à voir avec l'objet dont nous discutons, mais je me permets de rompre une lance M. Gfeller, pour combattre les plastiques.

#### M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs et Messieurs,

Je ne souhaite pas rallonger le débat, étant donné que le but ici est de prendre cette motion en considération.

Je souhaite vous rappeler que, en 2012, lorsque nous avons fêté les 50 ans de Montreux, nous avons eu relativement peu de verres à laver, car la plupart des gens sont repartis avec. Parce qu'ils voulaient garder «comme collector», si vous me permettez l'expression, les verres qui avaient été labellisés «50 ans de Montreux». C'est un dispositif qui, à tout le moins pour ce qui est des verres, est mis en place dans quasiment toutes les manifestations montreuusiennes. Nous sommes passés à de la vaisselle recyclable, respectivement réutilisable parce qu'elle est nettoyée, ce qui n'est pas tout à fait pareil. Grâce notamment au matériel que la Commune met à disposition de ces différentes manifestations. Nous avons, sans aucun doute, encore des progrès à faire dans le domaine de la vaisselle, c'est-à-dire pour tout ce qui concerne la nourriture. Ces éléments, nous le savons, ont, ces dernières années, connu de forts progrès techniques, ce qui n'était pas forcément le cas il y a encore quelques années en arrière.

Je me permets de faire une parenthèse, car je crois que c'est une confusion qui existe encore chez beaucoup de monde, la loi sur les communes vaudoises n'est pas la loi sur le Grand Conseil et la motion et le postulat n'ont pas le même sens entre ce qui se fait au Grand Conseil ou au sein d'un Conseil communal ou général. En l'occurrence, la motion a été ici parfaitement déposée puisqu'elle vise à demander un règlement, qui est un objet de compétence du Conseil communal et c'est à cela que sert une motion.

La Municipalité, si vous retenez cette motion par votre vote de ce soir, prendra acte et nous aurons sans aucun doute des possibilités de trouver des solutions et de revenir avec un projet de règlement.

Quant à la question de M. Zulauf concernant l'utilisation des plastiques, je crois que vous l'avez dit vous-même dans votre intervention, c'est un élément qui dépasse le sujet de cette motion. C'est une question plus vaste, puisqu'il s'agit ici essentiellement des sacs en plastique et là aussi nous voyons heureusement une évolution du monde du commerce. En tout cas, des grandes surfaces essaient de plus en plus de passer aux sacs réutilisables, voire aux sacs en papier pour ceux qui ne seraient pas réutilisés et sous réserve de quelques produits liés à des questions d'hygiène semble-t-il. Il est vrai que cette question dépasse largement les compétences et les capacités d'une Municipalité, en tout cas par rapport à sa capacité décisionnelle d'imposer une manière de faire. Encore une fois, la motion de M. Cousin traite les manifestations subventionnées, où la Municipalité est compétente et où elle à la capacité, pour autant que le Conseil l'accepte, d'imposer un protocole.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### M. Nicolas Büchler

Conclusion

Au terme de ces discussions très intéressantes, c'est à l'unanimité que la Commission recommande d'accepter cette motion et de demander à la Municipalité de travailler sur un projet de décision de la compétence du conseil (rapport-préavis ou modification de règlement) à but de promouvoir la vaisselle réutilisable dans les manifestations.

**Le Conseil communal de Montreux accepte le postulat par 66 OUI, 12 NON et 4 abstentions.**

## 6. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

**6.1 Préavis No 31/2019 relatif au budget 2020 de Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission: mardi 5 novembre 2019 à 19 h. 00, à l'Hôtel-de-Ville, salle 6, à Vevey).**

Présidence PLR: M. Yanick Hess

Membres: M. Alain Imhof

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**6.2 Préavis No 32/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'100'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et une UAPE. (Date de la commission: mardi 8 octobre 2019 à 19 h. 00, avenue des Alpes 18 à Montreux).**

Présidence Verts: M. Olivier Blanc

Membres: Mme Mélanie Nicollier, MM. Christian Burki, Mathieu Ehinger, Emmanuel Gétaz, Denis

Golaz, Yanick Hess, Franco Meichtry, Olivier Raduljica, Bernard Tschopp

Monsieur le Président ouvre la discussion.

#### M. Franco Meichtry

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le commissaire du groupe UDC demande à la Municipalité pour la séance du 8 octobre se rapportant au préavis relatif à l'extension du collège de Montreux-Est, d'un crédit de deux millions cent mille, de fournir la réglementation sur les marchés publics, en particulier ceux cités à l'art. 10 de AIMP, concernant les exceptions.

Par avance, le groupe UDC vous en remercie.

#### Mme Suzanne Lauber Fürst

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre groupe a discuté lundi soir, sur les normes minergie, il semble que des bâtiments scolaires ont fait de très mauvaises expériences avec certaines normes minergie. Comme nous ne voulons pas que d'autres se trouvent dans la même situation, nous souhaitons que ce point attire une attention particulière. Merci.

#### M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe SOC se réjouit de l'arrivée de ce préavis et avec lui du début des démarches concrètes concernant le site de la gare 30. Nous nous réjouissons tout particulièrement de la volonté municipale de développer les infrastructures scolaires sur un site à proximité immédiate des sites déjà en place. Au vu des prévisions de l'augmentation des effectifs scolaires, l'importance de ce projet est incontestable et l'intégration du parascolaire et de la petite enfance en une seule et même place, semble parfaitement adaptée en termes de stratégie et de synergie.

Nous nous réjouissons de suivre de près ce projet.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## 7. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

**7.1 Motion de M. Christophe Privet: «Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux».**

**Projet de règlement de M. Christophe Privet «Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux. Règlement de la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité».**

#### M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Les temps changent, les finances se resserrent, l'endettement de la Commune de Montreux augmente inexorablement, et c'est pourquoi certains acquis doivent être mis à jour avec pour objectif l'allègement des obligations financières liées à ces derniers.

Actuellement, les municipaux non-réelu ou démissionnaire de la ville de Montreux bénéfi-

cient d'un versement d'une rente à vie, une fois atteint l'âge de 58 ans. Autant cette logique pouvait parfaitement se comprendre par le passé, autant elle devient de nos jours de plus en plus difficiles à accepter vu que l'on accède à la municipalité de plus en plus jeune et que l'espérance de vie ne cesse d'augmenter. De plus, le système des rentes à vie ne correspond plus à la réalité du marché du travail.

Maintes collectivités publiques ont aboli ce privilège ces dernières années, que ce soit au plan cantonal ou communal. Montreux est l'une des rares communes du Canton de Vaud à encore accorder cet avantage à ses Municipaux. Lausanne vient d'y renoncer et un projet similaire a aussi été développé au Grand Conseil afin de mettre un terme à la rente à vie accordée aux membres du Conseil d'État.

Pour rappel, en 2018 le versement des rentes s'est monté à CHF 721'261, selon la rubrique n° 101.3071 des comptes de la ville de Montreux. En 2016, ce montant était de CHF 632'626.- ainsi on peut constater une augmentation inéluctable de ce poste.

Pour notre ville, en dehors de la charge non négligeable que cela représente, c'est aussi l'occasion de lancer un message positif aux contribuables en regard de leur feuille d'impôts **«et vu notre dernière décision de garder un statu quo en lieu et place de leur reverser les 1.5 point d'impôts reçus par le canton.» (selon la situation de ce soir)**

Précisons qu'il ne s'agit pas de remettre en cause les acquis des anciens municipaux et des municipaux actuels. Seuls les nouveaux élus entrant pour la première fois à la municipalité après le 1<sup>er</sup> juillet 2016 seront impactés par ces mesures.

Il ne s'agit pas non plus de faire un procès d'intention aux anciennes municipalités ni à la municipalité actuelle.

S'ajoute à ceci que dans le projet de règlement, le versement d'une indemnité unique proportionnelle au nombre d'années passées au sein de la municipalité reste d'actualité. Il ne s'agit pas, comme c'est le cas pour la majorité des communes vaudoises, de laisser un municipal sans le sou une fois son mandat terminé.

C'est la raison pour laquelle, dans un but constructif et de transparence, le soussigné propose un règlement rédigé d'application à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité. Ceci permettra de discuter d'une proposition précise et autorise la municipalité à venir avec un contre-projet, si nécessaire.

Ancien:

Art. 2 Champ d'application

Sous réserve de l'art. 15 al. 1, le présent règlement est applicable seulement aux Municipaux entrés en fonction à partir du 1er juillet 2016.

Nouveau:

Art. 2 Champ d'application

Le présent règlement est applicable seulement aux Municipaux entrés en fonction pour la première fois après le 1er juillet 2016.

Ancien:

Art. 4 Prestations communales

En complément aux prestations mentionnées à l'art. 3, la Commune finance les prestations suivantes:

- une indemnité unique en capital (cf. art. 6);
- une rente annuelle (cf. art. 7);
- une rente de conjoint survivant (cf. art. 8).

Un tableau comparatif des prestations versées par la Fondation et par la Commune figure en annexe au présent règlement, dont il fait partie intégrante.

Nouveau:

Art. 4 Prestations communales

En complément aux prestations mentionnées à l'art. 3, la Commune finance les prestations suivantes:

- a. une indemnité unique en capital (cf. art. 6);
- ~~b. une rente annuelle (cf. art. 7);~~
- ~~c. une rente de conjoint survivant (cf. art. 8).~~

Un tableau comparatif des prestations versées par la Fondation et ~~par la Commune~~ figure en annexe au présent règlement, dont il fait partie intégrante.

Ancien:

Art. 6 Indemnité unique en capital

1. Les Municipaux qui quittent leurs fonctions, pour quelque raison que ce soit, après au moins 5 ans d'activité ont droit, au moment de leur départ, à une indemnité unique en capital fixée selon le barème ci-après:

Voir tableau ancien. Nouveau :

Art. 6 Indemnité unique en capital

1. Les Municipaux qui quittent leurs fonctions, pour quelque raison que ce soit, ont droit, au moment de leur départ, à une indemnité unique en capital fixée selon le barème ci-après:

Nbre d'années de service:

de 1 an à 4 ans: nbre de mois de salaire: 3

de 5 ans à 9 ans: nbre de mois de salaire: 6

10 ans et plus: nbre de mois de salaire: 12

Tout revenu issu d'une activité lucrative ou d'un revenu de prévoyance social sont déduits du montant perçu.

2. L'indemnité versée est soumise aux charges sociales.

Art. 7 Rente annuelle Abrogé

Art. 8 Rente de conjoint survivant Abrogé

Ancien:

Art. 9 Exceptions

1. L'indemnité en capital et la rente annuelle ne sont pas dues si le Municipal concerné:
  - a. a fait l'objet d'une condamnation pénale pour un crime ou délit commis dans l'exercice de son mandat de Municipal;
2. Si une procédure au sens de l'al. 1 est encore pendante lors de la cessation de fonctions, le droit aux prestations est suspendu jusqu'à droit connu sur son issue définitive. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de décision de classement de l'affaire, d'abandon des poursuites ou d'acquiescement.

3. Les montants reçus doivent être intégralement restitués si un ex-élu ayant touché une indemnité de départ ou une rente annuelle est condamné, après son départ de l'exécutif, pour une infraction commise dans l'exercice de son mandat. Sont réservées les mesures de restitution éventuellement ordonnées par une autorité judiciaire.

Nouveau:

Art. 9 Exceptions

1. L'indemnité en capital et la rente annuelle ne sont pas dues n'est pas due si le Municipal concerné:

- a. a fait l'objet d'une condamnation pénale pour un crime ou délit commis dans l'exercice de son mandat de Municipal;

2. Si une procédure au sens de l'al. 1 est encore pendante lors de la cessation de fonctions, le droit à l'indemnité en capital et suspendu jusqu'à droit connu sur son issue définitive. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de décision de classement de l'affaire, d'abandon des poursuites ou d'acquiescement.

3. Les montants reçus doivent être intégralement restitués si un ex-élu ayant touché une indemnité de départ ou une rente annuelle est condamné, après son départ de l'exécutif, pour une infraction commise dans l'exercice de son mandat. Sont réservées les mesures de restitution éventuellement ordonnées par une autorité judiciaire.

Ancien:

Art. 11 Prestation de libre passage

Les Municipaux qui quittent leurs fonctions sans avoir droit à une rente annuelle ou à une rente d'invalidité ont droit à une prestation de libre passage au sens de la loi fédérale sur le libre passage (LFLP) et conformément aux dispositions de la Fondation.

Nouveau:

Art. 11 Prestation de libre passage

Les Municipaux qui quittent leurs fonctions sans avoir droit ~~à une rente annuelle~~ ou à une rente d'invalidité ont droit à une prestation de libre passage au sens de la loi fédérale sur le libre passage (LFLP) et conformément aux dispositions de la Fondation.

Ancien:

Art. 14 Allocation de renchérissement

Les rentes mentionnées dans le présent règlement font l'objet des mêmes allocations de renchérissement que la grille salariale du personnel communal.

Nouveau:

Art. 14 Allocation de renchérissement Abrogé

Ancien:

Art. 15 Disposition transitoire

1. Dans un délai de six mois dès l'entrée en vigueur du présent règlement, les Municipaux entrés en fonction avant le 1er juillet 2016 peuvent demander à être soumis à ses dispositions. La demande doit être adressée par écrit à la Municipalité. A défaut de dépôt d'une telle demande, le règlement du 7 septembre 1977 sur les pensions de retraite des membres de la Municipalité est seul applicable.
2. Les Municipaux ayant quitté leurs fonctions avant le 1er juillet 2016 sont en tous les cas soumis à l'ancien règlement. De même, les rentes versées conformément à l'ancien droit à des tiers bénéficiaires demeurent soumises à ce droit.

Nouveau:

Art. 15 Disposition finales

Les Municipaux entrés en fonction au plus tard au 1er juillet 2016 sont en tous les cas soumis à l'ancien règlement du 1er juillet 2016. De même, les rentes versées conformément à l'ancien droit (règlement du 7 septembre 1977) à des tiers bénéficiaires demeurent soumises à ce droit.

Je demande que mon projet de règlement parte en commission.

**M. le Président**

Je précise à ce stade, qu'afin de faciliter la compréhension, nous avons convenu avec M. Privet qu'il ne lisait pas l'intégralité du règlement qu'il propose et que le règlement sera joint au présent PV; et que si commission il y a, elle pourra l'examiner.

J'ouvre la discussion sur la recevabilité (Cf. art. 103).

**M. Yanick Hess**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne comprends pas cette démarche, étant donné qu'il y a quelques années, en 2014, il y a eu un règlement qui a été voté par le Conseil communal, qui transformait ses rentes à vie par un système de caisse de pension. Je ne comprends pas la finalité du dépôt du texte de M. Privet. Peut-il expliquer en quoi il ne vient pas contre ou avec ce qui a été fait à l'époque? Je vous remercie.

**M. le Président**

M. Hess, il s'agissait de discuter de la recevabilité et pas du fond. Y a-t-il des remarques concernant la recevabilité?

Comme ce n'est pas le cas, M. Privet a émis le souhait de renvoyer son projet de règlement en commission: 5 personnes soutiennent-elles cette demande?

Plus de 5 personnes soutiennent le renvoi en commission.

**Renvoi de cette proposition de règlement à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.**

**7.2 Motion de Mme Irina Gote «pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV en prévision de la constitution d'une Association de commune Transports publics Riviera».**

**Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Cette motion est déposée dans les Conseils communaux de communes de la Riviera.

Le fait que sur la Riviera, les prestations en transports publics soient fournies par deux sociétés anonymes rend leur harmonisation difficile.

Il semble que MVR qui exploite le rail ne sait pas ce que fait VMCV qui exploite la route et vice-versa.

MVR prévoit ainsi de fermer les haltes de Clies et de Gilamont et de les remplacer par une nouvelle halte à Vevey-Vignerone.

Mais il ne semble pas que la perte de la desserte MVR de Gilamont qui se trouve dans un quartier très peuplé soit compensée par une augmentation de la desserte VMCV de Gilamont par les lignes 202 et 215.

Les conseils d'administration de ces deux sociétés anonymes sont pourtant composés de municipaux des communes de la Riviera; certains siègent même dans les deux CA.

On dirait donc que la main gauche ignore ce que fait la main droite.

MVR souhaite également supprimer des haltes sur la ligne Vevey-Blonay et un guichet ouvert en permanence à Blonay et Glion, cela pour des raisons de rentabilité. Or nous estimons qu'il s'agit là de prestations à la population qui doivent être maintenues, même si elles ne sont pas toujours rentables.

Depuis quelques mois, VMCV traverse en outre de sérieuses turbulences : personnel roulant insuffisant, manque d'anticipation en ce qui concerne l'achat de nouveaux bus et la mise en place de la nouvelle billetterie, explosion des coûts à la charge des communes sans lien avec une amélioration des prestations, etc...

Ce sont les conseillères et les conseillers des communes de la Riviera qui valident les comptes et qui par leur vote libèrent les budgets de fonctionnement de ces deux sociétés de transports. Dès lors, nous estimons avoir un droit de regard et de contrôle sur les décisions qui sont prises dans ces deux sociétés et qui définissent l'offre de transport dans notre région et les prestations y adéquates, ainsi que sur la gestion financière.

Or, il n'en est rien. Certes, il est possible d'avoir le rapport d'activité de ces deux sociétés, mais notre pouvoir de contrôle s'arrête là, car les comptes ne sont pas fournis.

Il est donc nécessaire de réunir MVR et VMCV dans une seule entité dans le but d'avoir une seule vision et un seul pilotage des transports publics sur la Riviera.

Cette réunion pourrait se faire en deux étapes. La première consisterait en la création d'une seule S. A. nommée Transports publics Riviera (TPR).

Son conseil d'administration serait constitué des membres des deux Conseils d'Administrations existants, mais les partants ne seraient pas remplacés.

Il aurait pour tâche de préparer la transition en 4-5 ans vers une association de communes sur le modèle de l'Association Sécurité Riviera (ASR) à constituer avant la fin de la législature 2021-2026.

La création d'un Conseil intercommunal TPR composé de conseillères et conseillers communaux permettrait ensuite d'obtenir la transparence de la gestion financière et de la gouvernance des transports publics sur la Riviera, ainsi que le maintien et si possible l'amélioration de la qualité des prestations de transports publics pour la population.

Nous demandons donc à la Municipalité de Montreux de préparer la fusion de MVR et VMCV, et d'élaborer, d'entente avec les Municipalités des communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, St- Légier, Vevey, Veytaux), les statuts d'une Association de communes Transports publics Riviera selon les articles 112 et suivants de la Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956.

Je demande que cette commission puisse être renvoyée en commission pour étude et rapport.

#### **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur la recevabilité de la motion.

#### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Madame la motionnaire, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs du public, chers collègues,

Je ne me permettrais pas de faire un avis de droit juridique sur cette recevabilité et je pense

que ce que je vais dire ne compromet pas la nomination d'une commission.

Je souhaite rappeler que, si VMCV est depuis une dizaine d'années à 100% en mains des 10 communes de la Riviera, ce n'est de loin pas le cas de MVR qui est une société anonyme avec un actionariat bien plus éparpillé dans lequel les communes n'y ont pas un poids majoritaire.

Ce qui est vraisemblable est que cela ne paraît pas possible que vous preniez en considération ce texte sous la forme d'une motion, puisque ce n'est pas de la compétence du Conseil, ni même de la Municipalité de Montreux de faire autre chose que d'entamer des démarches. Nous aurons l'occasion, si vous décidez de transmettre cette motion en commission, d'évoquer des points plus complexes au niveau du financement. Par exemple, l'infrastructure ferroviaire qui fait que nous ne tenons absolument pas le couteau par le manche, depuis le vote FAIF, pour ceux qui suivent cette actualité.

#### **M. Christophe Privet**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme l'a précisé la motionnaire, ce texte va être déposé dans d'autres communes. Je félicite la motionnaire pour l'excellent travail qu'elle a fait, sur les VMCV à l'époque. Elle a bien travaillé sur ce dossier, cependant, il existe une toute petite divergence dans la proposition qui a été faite ce soir. Nous pensons que c'est l'occasion avec la proposition de Mme Gote de pouvoir avancer sur ces problèmes récurrents que nous avons en termes de gouvernance. Par contre, je propose à la motionnaire d'y réfléchir, ce serait l'occasion de revenir sur l'ensemble des Conseils intercommunaux de la Riviera qui existe et dont les deux principaux, sont le SIGE et sécurité Riviera.

Si nous devons instituer un Conseil intercommunal pour les transports, je crains, comme nous pouvons le constater dans certaine ville, que nous n'envoyons des personnes qui, malheureusement, n'ont peut-être pas le temps, l'énergie ou le courage d'aller en profondeur dans les dossiers. Avec la proposition de Mme Gote, c'est l'occasion, d'aller encore un peu plus loin et de se dire: «il faudrait que nous occupions un peu plus les conseillers intercommunaux en fusionnant les trois Conseil intercommunaux, à savoir le SIGE, sécurité Riviera et les transports publics, histoire d'intéresser un peu plus les conseillères et les conseillers communaux à ces postes intercommunaux».

Il y a une réflexion en cours, qui peut peut-être aller encore un peu plus loin, que l'unique proposition de re-crée un conseil intercommunal complémentaire.

#### **Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. Privet pour sa prise de parole, s'il est tellement intéressé par les associations intercommunales, alors je l'invite à venir en commission, comme cela nous aurons l'occasion d'en débattre.

#### **M. Laurent Wehri, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je ne peux pas résister de remercier M. Privet. Vous venez de faire un cadeau extraordinaire à M. Rochat, puisque M. le Conseiller communal Rochat a déposé, il y a quelques années devant ce Conseil, une motion visant à créer une association intercommunale à buts multiples pour la

Riviera, justement en fusionnant toutes les associations intercommunales. Cette motion est toujours pendante et n'a pas encore obtenu de réponse, à la veille du départ de M. Rochat, M. Privet vous lui faites un immense honneur ce soir et je vous en remercie.

*Applaudissement de l'assemblée*

#### **M. Olivier Blanc**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste remercier M. Privet pour la grande estime dont il fait montre à l'égard de la délégation montreuusienne de l'association sécurité Riviera.

#### **M. Tal Luder**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite une précision de M. le Syndic, comment se fait-il qu'une motion puisse trainer pendant des années et qu'elle n'ait pas de réponse?

#### **M. Laurent Wehri, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'une motion qui a été déposée au Conseil communal de Montreux, mais qui concerne 9 autres communes, la seule réponse possible c'est d'obtenir une réponse commune des autres communes. Pour l'instant comme vous le savez, le processus a été initié dans un projet de fusion à 10, qui avait fait l'objet d'un rapport, présenté lors de la précédente législature et qui n'est plus au goût du jour. Nous continuons à poser régulièrement la question, notamment dans les rencontres intermunicipales de ce district, pour voir s'il y aurait une possibilité de répondre, dans le sens souhaité par M. le Conseiller communal Pierre Rochat. Nous ne désespérons pas de pouvoir l'inviter dans quelques années, quand nous aurons enfin la possibilité de lui répondre.

Plus de 5 personnes soutiennent le renvoi en commission.

**Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.**

## **8. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur l'interpellation de M. Staeger qui n'est pas présent ce soir, mais peut-être que l'un de ces collègues souhaite prendre la parole?

#### **Mme Suzanne Lauber Fürst**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Alexandre Staeger est satisfait de la réponse.

#### **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur la réponse aux interpellations de Mme Gote et de Mme Torchio

#### **M. Emmanuel Gétaz**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre a lu avec atterrement la réponse de CCMSA, la société d'exploitation du centre de congrès. Cette réponse est une immense pantalonnade et le groupe Montreux Libre estime qu'elle dénote un véritable mépris vis-à-

vis des membres de ce Conseil. Essayer de nous faire croire, par exemple, que la date de la célébration des 45 ans est passée de 2018, qui était probablement la bonne année, à 2019, parce que des disponibilités manquaient et que c'est en quelque sorte par hasard que cette fête géante a eu lieu juste avant la votation sur le Centre de Congrès, c'est se moquer du monde et de nous en particulier.

Par ailleurs rappelons ce que disaient les trois brochures imprimées, elles vantaient les atouts du Centre de Congrès, en rappelant à quel point celui-ci allait s'améliorer encore avec les rénovations prévues. En réalité, nous voyons bien que l'essentiel des CHF 205'000.- ont été dépensés pour influencer le vote sur le référendum.

Pour Montreux Libre la confiance avec le conseil d'administration de CCMSA est désormais rompue, sa réponse aux deux interpellations est une fake news géante. CCMSA en devient coutumier, si nous nous rappelons les publicités payées par la société durant la campagne. Enfin Montreux Libre est aussi atterré de voir la Municipalité, qui a le contrôle total de cette société, cautionner tacitement cette réponse indigne. Je vous remercie de votre attention.

#### Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part, je prends acte de cette réponse. Je remercie la Municipalité pour la transmission de la réponse du conseil d'administration du 2m2c, à mon interpellation. Cela a le mérite d'être clair, précis et chiffré.

#### Mme Géraldine Torchio

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord merci d'avoir répondu. Je vous avoue que je ne suis pas convaincue, voire un peu déçue, par la réponse de la Municipalité. En effet, la situation évoquée dans mon interpellation est désagréable et j'avais espéré que des mesures seraient envisagées afin d'éviter que cela ne se reproduise à l'avenir.

Concernant l'argumentaire de CCM SA, je suis dubitative. Le développement visant à exclure de la campagne CHF 193'000.- en les faisant passer dans le budget des 45 ans du bâtiment fait preuve d'une mauvaise foi indiscutable.

Merci pour votre attention.

#### Interpellation de Mme Irina Gote

#### «Procédures et délais suite à l'annulation de la votation populaire du 10 février 2019 sur les travaux du 2m2c»

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Chères et chers collègues,

Suite à la confirmation de l'annulation de la votation populaire du 10 février dernier sur les travaux à entreprendre au 2m2c, par la Cour constitutionnelle et en l'absence d'un recours au Tribunal Fédéral, je souhaite connaître la suite de la procédure et les délais en ce qui concerne l'objet de la votation.

Avec mes remerciements pour la réponse.

#### M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Quelle est la situation aujourd'hui?

A ce jour, la Municipalité n'a reçu aucune information officielle relative à la fin de la période de recours. Selon des informations informelles, il

semble cependant que la décision de la cour constitutionnelle soit entrée en force, car elle n'a pas fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral. La votation du 10 février 2019 serait donc définitivement annulée. Ceci reste cependant encore au conditionnel.

Quelles sont les conséquences?

La Municipalité dispose de deux options:

- première option: voter à nouveau sur le même projet, dans la continuité du préavis déposé en décembre 2018;
- deuxième option: déposer un nouveau préavis devant votre conseil, annulant celui déposé en décembre 2018. Le processus entamé en décembre 2018 serait alors clôt.

Pourquoi un nouveau préavis? Que présenterait ce nouveau préavis?

Suite à la votation du 10.2.2019, la Municipalité a entamé une démarche participative avec les partis politiques et les groupements des opposants. Il en résulte des idées d'adaptations du premier préavis, tant sur le projet architectural, que de son programme, son financement, son utilisation et son environnement. Ces pistes sont en cours d'évaluations avec nos mandataires et partenaires.

Précisions toutefois que l'option d'un nouveau préavis ne se justifie que si un projet plus fédérateur, en réponse aux pistes évoquées ci-dessus, peut être concrétisé.

Dans quel délai la Municipalité devra-t-elle choisir l'une des options présentées?

Renseignements pris auprès du canton, la Municipalité dispose d'un délai de 3 mois pour faire revoter le préavis de décembre 2018 ou déposer un nouveau préavis. Une demande de prolongation peut être déposée auprès de l'autorité cantonale, pour autant que la Municipalité puisse démontrer qu'un processus visant à déposer un nouveau préavis est en cours.

#### Mme Irina Gote

Je suis satisfaite de la réponse, merci.

#### Interpellation de Mme Suzanne Lauber Fürst

#### «Centre de Congrès 2m2c: ENCORE: A quand le nouveau projet ? A quand le prochain tour de table?»

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues

La plus grande partie des questions que je voulais soulever et que j'avais posé lors du dernier conseil ont déjà reçu une réponse, je ne lirai que la 6<sup>ème</sup> question.

En effet, la population montreuusienne se pose la question: à quand le nouveau projet de rénovation du Centre de Congrès, et quel est le résultat des travaux des sous-commissions consultatives?

6. Et la nouvelle question que des citoyennes et des citoyens, mais également la presse nous posent depuis fort longtemps: les conclusions des sous-commissions consultatives «finances», «programme» et «mobilité» sont-elles enfin publiques? En effet, on s'intéresse à l'opinion et au travail du Conseil communal.

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra nous fournir sur ce sujet de grande importance pour Montreux.

#### M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs  
Merci de me permettre de répondre uniquement à la question 6 et de m'éviter de répondre à toutes les autres questions puisque je l'ai déjà fait via la réponse à Mme Gote.

Je vous informe que cette question n'a jamais été évoquée lors des débats de la commission ou des sous-commissions et que la Municipalité ne saurait prendre seule cette initiative sans l'accord des autres parties concernées.

#### Mme Suzanne Lauber Fürst

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne pense pas que vous ayez répondu à ma question, est-ce que les conclusions des sous-commissions consultatives, finances, programme et mobilité sont publiques?

Il s'agit des 3 conclusions qui ont été présentées le 8 juillet, ce sont des documents de 4-5 pages A4, auxquels il nous est demandé s'il est possible d'avoir accès. Ces rapports contiennent ce que les sous-commissions, qui ont siégé chacune 3 fois, ont élaboré.

#### M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A ce stade, nous avons considéré que ces éléments n'étaient pas publics, mais nous ferons une lettre aux différents partis, ou nous demanderons l'autorisation de pouvoir les publier.

C'est un groupe de travail et en principe, quand nous faisons un groupe de travail, ou une sous-commission qui n'est pas officielle, nous gardons les documents comme des notes internes et c'est à ce titre que nous avons gardé ces documents en internes.

#### Mme Suzanne Lauber Fürst

Nous avons toujours respecté et joué le jeu, mais les questions viennent et je pense que c'est en toute transparence, nous n'avons rien à cacher, j'estime que nous avons fait du bon travail. Si nous pouvons les rendre publiques cela aiderait à être transparent.

#### M. le Président

Mme l'interpellatrice, êtes-vous formellement satisfaite cette fois-ci?

#### Mme Suzanne Lauber Fürst

Oui je suis satisfaite merci.

#### M. Bernard Schmid

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je ne sais pas s'il est d'usage de poser des questions, mais je voulais demander à M. le Municipal le statut sous lequel ont été menées ces sous-commissions et de m'assurer que comme dans les autres organes de ce Conseil, la représentativité dudit Conseil était assurée?

#### M. Laurent Wehri, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer devant ce Conseil, nous avons écrit en toute transparence aux 5 groupes politiques représen-

tés au sein de ce Conseil et aux deux comités, celui du oui et celui du non au 2m2c, afin de lancer ce processus participatif. La représentativité des différents milieux politiques montreusiens était assurée. Ils étaient représentés de manière équitable entre chacune des parties, puisque les 2 comités et les 5 groupes politiques étaient représentés par deux membres, nombre qui a pu être augmenté au moment où il a été décidé de passer à trois groupes de travail, certains ayant même demandé un collègue supplémentaire. A la base, c'étaient deux par groupe et cela n'avait pas comme objectif d'être une commission du Conseil communal, avec une représentativité politique selon la force des partis. Nous souhaitons notamment que les 2 comités soient associés et nous n'aurions pas pu déterminer leur représentativité, c'est pourquoi nous avons privilégié le dialogue et l'esprit participatif avec une représentativité équitable, sachant que toutes les autres décisions doivent passer devant ce Conseil pour la suite du processus.

#### M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ma question a un rapport avec les commissions consultatives et un événement auquel ont été invitées par la SICOM et SVHM, les personnes qui ont participé à ces commissions, pour nous présenter des commerçants alarmés, nous brosser un tableau négatif et l'urgence absolue de revoter le même projet, avant Noël. J'ai été effaré de lire cela ce soir-là à l'écran.

Il nous a été dit que plusieurs conseillers étaient présents et je me demande s'il n'y a pas une urgence de diffuser nos travaux de commissions consultatives, car, apparemment, certaines personnes qui étaient présentes, de SICOM ou SVHM, n'avaient aucune idée des travaux que nous avons menés et terminés en juillet. Je trouve que c'est la 4<sup>ème</sup> dimension, qu'ils ne sachent pas que nous avons participé, travaillé et proposé des modifications et que pour eux la seule solution était de revoter le même projet avant Noël, sinon nous sommes perdus.

J'espère que la Municipalité trouvera un moyen de rendre disponible ces rapports, qui n'ont pas été mis comme confidentiels pendant les travaux, afin que tous les acteurs montreusiens, les commerces, les hôtels, puissent avoir accès à notre travail. Je vous remercie.

#### M. le Président

Je crois que la Municipalité a répondu très clairement concernant les démarches qu'elle était en train de mener et sur la suite à donner à l'interpellation. Nous n'allons pas nous

étendre inutilement et faire un débat global sur le 2m2c.

#### M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je dois dire que découvrir que le directeur de la Promove n'est pas au courant de qui constituait la commission réunie par la Municipalité, effectivement cela tient aussi de la 4<sup>ème</sup> dimension. Je vous remercie.

#### Interpellation de Mme Béatrice Tisserand «Gravillons»

Mesdames et Messieurs,

Il y a bien quelques années, il m'arrivait régulièrement de m'écorcher les mains et les genoux sur ces satanés gravillons!

Je pensais ce temps révolu mais quelle ne fût pas ma surprise d'en rencontrer bien des portions sur des axes fréquentés de notre commune (Route de Chailly, des Collondalles et autres).

De plus, la signalisation laissait à désirer et je ne serais pas surprise que les accidents de deux-roues aient augmentés durant les quelques jours qu'a duré l'absorption de ces granulés et certainement, quelques rendez-vous chez le carrossier pour les divers véhicules flambants neufs qui sont passés sur le revêtement juste après sa pose!

Mes questions pour la Municipalité sont les suivantes:

- 1) Qu'est-ce qui a motivé l'utilisation de ce type de revêtement?
- 2) Y a-t-il de mêmes travaux prévus sur d'autres tronçons de la commune? Merci d'avance de vos réponses.

#### M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Nous répondrons à cette interpellation par écrit.

## 12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Monsieur le Président ouvre la discussion.

#### M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'étais en attente d'un complément de réponse de la Municipalité à mon interpellation du mois de juin. A propos d'un permis de construire délivré sur la commune de Veytaux, j'avais reçu une première réponse très complète, mais il manquait un élément, puisque la situation a évolué. J'attends une réponse complémentaire à ce sujet que je n'ai rien reçu à ce jour.

#### M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je complète volontiers les propos de M. Walther, en vous disant que la décision de la Municipalité, qui a été prise à la suite de la consultation du dossier, objet de l'enquête publique, a été de formuler une opposition. Elle tend à rappeler les termes d'une convention que nous avons passée à l'époque, pour permettre la levée de l'opposition que la Municipalité de Montreux avait formulée contre le PPA Claude Chillon en 2002. Les termes rappelés dans l'opposition tiennent à la nécessité d'acheminer les matériaux de construction et d'évacuer tous les autres matériaux par voie lacustre, de renforcer le pont sur la Veraye, pour le passage des poids lourds qui devraient tout de même acheminer et évacuer des matériaux qui ne peuvent emprunter la voie lacustre, de créer un éco-point, plus aucune collectes de déchets par camions sur les quais, de ce fait plus de passages de camions et enfin pour Veytaux de verser CHF 85'000.- à Montreux, à la délivrance du permis d'habiter, pour des frais d'entretiens des quais, étant donné qu'une fois le quartier habité l'accès véhicules se fera par les quais. Voilà en quoi la Municipalité a déposé une opposition en date du 21 juin 2019. J'espère ainsi avoir complété le dossier de M. Blanc.

#### M. Olivier Blanc

J'ai une réponse complète, je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

#### M. le Président

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, ainsi que de déposer les bouteilles de PET dans la poubelle de tri. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 22h40, M. Florian Chiaradia, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 13 novembre 2019, à 20h00, au Collège de Montreux-Est.

**EN 2020, JE M'Y METS !**  
**Des cours originaux, funs et efficaces au centre de Montreux !**

COURS D'ESSAI GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT

ZUMBA fitness, PILOXING, POUND, FIGURES, STRONG, AXÉ-FUNK, powerhoop™ the original, CAF GYMSTICK™, CIRCUIT TRAINING, HIP HOP, ZUMBA kids

Grand'Rue 90 • 1820 Montreux • 077 528 83 31 • hello@espace-moveo.ch • www.espace-moveo.ch

Ensemble  
pour parfaire  
votre confort



energiapro

Votre fournisseur  
de gaz naturel  
et d'énergies  
renouvelables

[energiapro.ch](http://energiapro.ch)

une société du groupe HOLDIGAZ.



**WIDER**  
Maison fondée en 1948

ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



### Nos Ateliers

Wider SA Montreux  
Chemin du Pierrier 1  
1815 Clarens  
Tél. +41 21 989 22 66  
[montreux@wider-sa.ch](mailto:montreux@wider-sa.ch)

Wider SA Genève  
Route des Moulières 10 bis  
1242 Satigny  
Tél. +41 22 949 09 09  
[geneve@wider-sa.ch](mailto:geneve@wider-sa.ch)

Wider SA  
Route de la Chaux 5  
1030 Bussigny  
Tél. +41 21 804 99 66  
[bussigny@wider-sa.ch](mailto:bussigny@wider-sa.ch)

### Notre Showroom

Espace Wider  
Route de la Chaux 5  
1030 Bussigny  
Tél. +41 21 804 99 66  
[bussigny@wider-sa.ch](mailto:bussigny@wider-sa.ch)

[www.wider-sa.ch](http://www.wider-sa.ch)



# MOSCA VINS

*Le plaisir de faire plaisir!*

***Les fêtes approchent...***

***venez découvrir nos idées-cadeaux personnalisées!***

***Chez Mosca Vins, c'est déjà la fête  
avec des grands vins en promotion.***

**Avenue du Casino 29, 1820 Montreux  
Tél. 021 963 63 68 - [montreux@moscavins.ch](mailto:montreux@moscavins.ch)**